

Public Disclosure Authorized

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Secrétariat Exécutif Permanent REDD+ (SEP REDD+)

REDD+
CÔTE D'IVOIRE

Programme de Réduction des Émissions autour du Parc
National de Taï

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES
(PMPP)

septembre 2020

Public Disclosure Authorized

LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES CARTES.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	5
SIGLE ET ABREVIATIONS.....	7
DEFINITION	10
INTRODUCTION	11
1 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE.....	13
1.1 Exigences règlementaires nationales	13
1.2 Exigences règlementaires internationales.....	13
2 DESCRIPTION DU PROGRAMME	15
2.1 Contexte du programme.....	15
2.2 Objectifs du programme.....	15
2.3 Zone du Programme	15
2.3.1 Zone d'impacts directs du Programme	15
2.3.2 Profil de pauvreté de la population.....	16
2.3.3 Indice de vulnérabilité de la population.....	17
2.4 Zone d'impacts indirects	17
2.5 Descriptif des interventions et actions du PRE.....	Error! Bookmark not defined.
2.5.1 Vision stratégique.....	Error! Bookmark not defined.
2.5.2 Approche et structuration du PRE.....	Error! Bookmark not defined.
2.6 Présentation des risques et impacts potentiels du programme	18
3 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES .	25
3.1 Résumé des activités déjà engagées	25
3.2 Activités envisagées	32
3.2.1 Information et sensibilisation sur le programme et ses risques et impacts potentiels.....	33
3.2.2 Consultation et participation des parties prenantes	33
4 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	34
4.1 Objectif.....	34
4.2 Catégorisation de parties prenantes	34
4.2.1 Parties prenantes affectées	34
4.2.2 Parties prenantes intéressées.....	35
4.2.3 Groupes vulnérables	42
4.3 Personnel du programme.....	43
4.4 Analyse et évaluation des parties prenantes.....	44
4.5 Synthèse des besoins des parties prenantes au programme.....	45
4.6 Élaborer une base de données des parties prenantes	53

5	PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	54
5.1	Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes	54
5.2	Calendrier du Plan de mobilisation des parties prenantes	54
5.3	Stratégie proposée pour la diffusion des informations	55
5.3.1	Brève description des informations à communiquer	55
5.3.2	Formats et modes de communication qui seront utilisés	56
5.4	Stratégie proposée pour les consultations.....	63
5.5	Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	67
5.6	Calendriers.....	67
5.7	Examen des commentaires	67
5.8	Phases ultérieures du programme	68
6	RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	69
6.1	Ressources	69
6.2	Fonctions de gestion et responsabilités.....	69
7	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PRE.....	70
7.1	Généralités.....	70
7.2	Dispositif et organes du MGP	70
7.3	Missions	71
7.4	Type de plaintes et litiges probables.....	72
7.5	Mécanisme de résolution des plaintes et litiges potentiels	72
7.5.1	Voies d'accès pour déposer une plainte	72
7.5.2	Mode opératoire du MGP.....	72
7.6	Recours à la justice.....	73
7.7	Prévention des plaintes et litiges.....	73
7.8	Rapportage	73
7.9	Archivage.....	73
7.10	Mécanisme dans la zone du PRE.....	74
8	SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	75
8.1	Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi.....	75
8.2	Rapports aux groupes de parties prenantes	75
9	BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP.....	76
	ANNEXES	78
	Annexe 1 : Fiche de plaintes.....	79

Annexe 2 : Modèle Journal de consultation	81
Annexe 3 : Modèle Journal de consultation	82
Annexe 4 : Modèle de tableau relative à la décision finale à la plainte	83
Annexe 5 : Modèle de tableau de Registre des plaintes.....	84
Annexe 6 : Modèle de tableau de Suivi du traitement de la plainte.....	85
Annexe 7 : Formulaire de Feedback.....	86
Annexe 8 : matrice du Plan d'engagement des parties prenantes	87
Annexe 9 : Détail du budget de déploiement du mécanisme de gestion des plaintes	Error!
<i>Bookmark not defined.</i>	
Annexe 9 : Liste de présence des personnes rencontrées des consultations dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegardes du PRE	89
Annexe 10 : Budget du PRE.....	106
Annexe 11 : Canevas indicatif de rapportage mensuel, trimestriel et annuel des mesures de sauvegardes environnementales et sociales	109
Annexe 12 : Typologie des plaintes potentielles pendant les phases de mise en œuvre et de paiement des Programmes et Projets du mécanisme REDD+	113
Annexe 13 : Liste des villages riverains	116

LISTE DES FIGURES

Figure 2 : Dispositif du MGP du mécanisme REDD+ CI	70
--	----

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Distribution spatiale de la pauvreté en 2015	16
Carte 2 : Localisation de la zone directe du PRE	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ratio d'extrême pauvreté	17
Tableau 2 : Indice de vulnérabilité de la population	17
Tableau 3 : Structure et activités clés du Programme	Error! Bookmark not defined.
Tableau 4 : Matrice des impacts environnementaux et sociaux potentiels du Programme	18
Tableau 5 : Risques et impacts génériques négatifs du PRE	22
Tableau 7 : Consultations_EESS	26
Tableau 8 : Consultations_SIS	27
Tableau 9 : Consultations_NER&SNSF	27
Tableau 10 : Consultations pour la préparation du guide PSE	29
Tableau 11 : Consultations pour la préparation du PRE	29
Tableau 12 : Consultation pour la validation des accords partage des bénéfices	30
Tableau 13 : Consultation pour la validation de PRE.....	31
Tableau 14 : Agenda des activités d'information et de consultation menées dans la zone du PRE par rapport aux instruments de sauvegardes.....	32
Tableau 15 : Partenaires institutionnels.....	35
Tableau 16 : Partenaires de développement	37
Tableau 17 : Société civile / ONG.....	39
Tableau 18 : Secteur privé.....	40
Tableau 19 : Synthèse des besoins des parties prenantes	46
Tableau 20 : Programme de Mobilisation des Parties Prenantes	54
Tableau 21 : Stratégie proposée pour la diffusion des informations	59
Tableau 22 : Stratégie proposée pour les consultations	64

Tableau 23 : Stratégie de divulgation de l'information par phase du programme	65
Tableau 24 : Information relatives aux calendriers et dates butoirs	67
Tableau 25 : Composition de base des organes du MGP du mécanisme REDD+ CI	71
Tableau 26 : Comités de MGP du mécanisme REDD+ installés dans la région de la NAWA	74
Tableau 27 : Budget du PMPP	76

SIGLE ET ABREVIATIONS

ADERIZ	Agence pour le Développement de la filière Riz
AFD	Agence Française de Développement
AFOR	Agence Foncière Rurale
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANDE	Agence Nationale De l'Environnement
AIPH	Association Interprofessionnelle du Palmier à Huile
APROMAC	Association des Professionnels de l'hévéa naturel
APV-FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire - Forest Law Enforcement Governance and Trade
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CEM	Conservation des Espèces Marines
CES	Cadre Environnementale et Sociale
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGRCP	Cadre de Gestion des Ressources culturelles et Physiques
CF	Cadre Fonctionnel
CIES	Constat d'Impact Environnemental et Social
CPR	Cadre Politique de Réinstallation
CLIP	Consentement Libre, Informé, et Préalable
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
fCSRS	Centre Suisse pour la Recherche Scientifique
CTI - REDD+	Comité Technique Interministériel REDD+
EFI	European Forest Institute/Institut Européen des Forêts
ERPA	Contrats d'Achat de Crédits de Réduction des Emissions
ERPD	Document de Programme de Réductions des Emissions
ER-PIN	Note d'idée d'un programme de Réduction d'Emissions
EESS	Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
ESE	Expert en Sauvegarde Environnementale
ESS	Expert en Sauvegarde Sociale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	Forêt Classée
FEREADD	Fédération des Réseaux et Associations de l'énergie, de l'environnement, et du Développement Durable

FPRCI	Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
GES	Gaz à effet de serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit/Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement.
HCS	Haut Stock de Carbone
HVC	Hautes Valeurs de Conservation
IDH	Sustainable Trade Initiative
ICRAF	Centre International de Recherche en Agroforesterie
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau – Banque de développement allemande
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MNV	Mesure, Notification et Vérification
NES	Norme Environnementale et Sociale
NRF	Niveau de Référence pour les Forêts
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONFI	Office National des Forêts International
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OI-REN	Observatoire Ivoirien pour la gestion durable des Ressources Naturelles
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PAP	Personne Affectée par le Programme
PCGAP	Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Sociale
PGP	Plan de Gestion des Pestes
PIF	Programme d'Investissement Forestier
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNT	Parc National de Taï
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRE	Programme de Réductions d'Emissions
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
SEP-REDD+	Secrétariat Exécutif Permanent - REDD+

SIS	Systeme d'Information sur les Sauvegardes
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SOGB	Société hévéicole de Grand-Béréby
SPIB	Syndicat des Producteurs & Industriels du Bois
STBC	Société de Transformation du Bois du Cavally
STBS	Société de Transformation du Bois du Sud
UCP	Unité de Coordination du Programme
UE	Union Européenne
WCF	Wild Chimpanzee Foundation

DEFINITION

- **Participation** : Le succès et l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation de représentants de tous les groupes de parties prenantes et s'il est pleinement intégré aux activités du PRE. Les populations, ou groupes d'usagers, doivent participer à chaque étape des processus, depuis la conception jusqu'à l'exploitation, en passant par la phase de travaux du PRE.
- **Mise en contexte et pertinence** : Tout processus de développement d'un mécanisme de gestion des plaintes sera localisé de façon à être adapté au contexte local, conforme aux structures de gouvernance locale et inscrit dans le cadre particulier du projet mis en œuvre.
- **Sécurité** : Pour s'assurer que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou exprimer une préoccupation en toute sécurité, l'UCP évaluera soigneusement les risques potentiels pour les différentes prenantes et les intégrer à la conception d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP). L'UCP veillera à assurer la sécurité des personnes qui ont recours au mécanisme pour garantir sa fiabilité et efficacité.
- **Confidentialité** : Pour créer un environnement où les parties prenantes peuvent aisément soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs de l'absence de représailles, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection des personnes qui déposent une plainte ainsi que leurs cibles. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles.
- **Transparence** : Les parties prenantes seront clairement informées de la démarche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence.
- **Accessibilité** : le mécanisme sera accessible (saisine facile aussi bien des points de vue du système que de la langue) au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes ; en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont les plus marginalisées ou vulnérables. Lorsque le risque d'exclusion est élevé, une attention particulière sera portée aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas à savoir lire et écrire.
- **Plainte** : Dans Mécanisme de Gestion des Plaintes, CAFOD, 2010, p. 6 « Une plainte est une expression d'insatisfaction au sujet du niveau ou de la qualité de l'aide fournie, qui se rapporte aux actions ou aux inactions de la part du personnel ou de bénévoles qui suscitent directement ou indirectement de l'angoisse chez quiconque ».

Selon le document Procédure de traitement des plaintes et réclamations, RTIOAL, Projet Simandou, 2011, p.5), une plainte est une question, une préoccupation, un problème ou une revendication (perçu(e) ou réel(le)) qu'un individu ou un groupe communautaire demande à une entreprise ou à ses sous-traitants de traiter et de résoudre ».

Dans le cadre du PRE, une plainte ou un grief est une forme d'expression d'un mécontentement, d'une insatisfaction exprimée par un individu ou un groupe, dû au non-respect des normes et / ou des accords convenus dans le cadre de la mise en œuvre des interventions du projet. Cette plainte peut être orale ou écrite. Une plainte exige une réponse visant à satisfaire le plaignant.

- **Plaignant** : Un individu ou un groupe (PAP, ONG, Riverains, etc.) ayant une question, une préoccupation, un problème ou une revendication qu'il veut voir traiter et/ou résoudre (Procédure de traitement des plaintes et réclamations, RTIOAL, Projet Simandou, 2011, p.5)

S'agissant du présent document, un plaignant est toute personne physique ou morale, touchée directement ou indirectement de manière négative par le processus de conception, d'élaboration, de mise en œuvre et de clôture des interventions du Projet et qui introduit une requête contre ledit projet.

INTRODUCTION

Contexte du programme

Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire considère le Programme de Réductions des Emissions (abrégé en « PRE » dans la suite du document) du parc national de Taï comme étant la première étape dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+ du pays au niveau juridique, comme étant un modèle de développement vert qui offre des alternatives et des incitations basées sur des paiements afin de lutter contre les changements climatiques, diversifier les revenus des agriculteurs, pour une agriculture du cacao zéro-déforestation, protéger les ressources naturelles, reconquérir un couvert forestier et préserver la biodiversité. Le PRE est une occasion unique de garantir un financement public et privé à long terme pour la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris et le développement durable.

En effet, le pays possède la dernière forêt primaire tropicale de la région, avec le Parc national de Taï (PNT). Bien que préservé, le PNT fait face à une forte pression de déforestation due principalement à l'agriculture du cacao et les activités d'orpaillage artisanal. Avec le déclin de l'ancienne boucle du cacao au centre de la Côte d'Ivoire, la région du sud-ouest est devenue un haut lieu de culture du cacao, et du développement des cultures du palmier à huile et du caoutchouc. Il s'ensuit une forte pression démographique due à la migration des producteurs de cacao et de leur famille qui ont quitté le centre du pays, et en provenance des pays du nord voisins de la Côte d'Ivoire (Burkina Faso et Mali). Les vingt-quatre (24) forêts classées dans la zone du PRE fortement dégradées, sont en voie de déforestation complète. Le couvert forestier, estimé à 37% du territoire national en 1960, est passé en 2010 à moins de 14%. Le taux moyen de déforestation était de 1,5%/an entre 1900 et 1980, pour un taux de 4,3%/an entre 1990 et 2015, devenant le plus élevé au monde à cette époque. Entre 2000 et 2008, pendant la crise politique, le taux de déforestation a atteint 25% dans les réserves forestières classées. Selon l'organisme chargé de la gestion des forêts classées, la SODEFOR, le taux d'empiètement des forêts classées est passé de 18% de la superficie totale en 1996 à environ 50% en 2014.

C'est ainsi que le Gouvernement s'est engagé à retrouver un couvert forestier de 20% sur l'ensemble du pays d'ici 2030. Pour ce faire, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le mécanisme international REDD+ en 2011 afin de contribuer à la lutte mondiale contre les changements climatiques, et à restaurer son couvert forestier fortement dégradé.

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre, le PRE est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux modérés. A cet effet, certaines Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque s'appliquent au programme afin de prévenir et atténuer les incidences négatives qui pourraient découler de sa mise en œuvre sur l'environnement et le milieu humain. Il s'agit de la NES 1 « Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux » ; NES 2 « Emploi et conditions de travail » ; NES 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » ; NES 4 « Santé et sécurité des populations » ; NES 5 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » ; NES 6 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ; NES 8 « Patrimoine culturelle » et NES 10 « Mobilisation des parties prenantes et information ». Cette dernière induit la mise en place de ce présent document : le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

Principes et objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Principes

Dans le cadre du PRE, les principes qui seront utilisés dans la conception des mesures et procédures qui sous-tendent l'engagement des parties prenantes découlent des exigences nationales et de celles du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Ils sont les suivants :

- l'engagement visera à fournir aux parties prenantes directement impactées par le programme, dont les communautés locales, et aux parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation.
- la participation des parties prenantes comprendra : l'identification et l'analyse des parties prenantes ; la planification de la mobilisation des parties prenantes ; la divulgation de l'information ; la consultation et la participation ; le mécanisme de gestion des plaintes et les rapports continus aux parties prenantes concernées.
- les exigences de la législation nationale en matière d'information et de consultation du public seront satisfaites.

Objectifs

Le PMPP est un outil de gestion du dialogue entre le programme et ses parties prenantes et vise à assurer au programme, durant tout son cycle de vie, des liens de collaboration et bon voisinage avec les communautés qu'il affecte et un engagement actif des autres parties qu'il concerne à un titre ou un autre. Le PMPP est un outil dynamique, souple et adaptable au fil de l'évolution du projet, des idées et des situations.

Le présent plan décrit les processus d'information, de consultations publiques et la divulgation d'information entreprise à ce jour, ainsi que l'engagement prévu pour les phases opérationnelles du programme. Il est préparé conformément à la réglementation Ivoirienne et aux standards de la Banque mondiale.

Plus spécifiquement, ce Plan vise à :

- identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes affectées par le programme (y compris les personnes affectées dans le cadre d'éventuels plan d'action de réinstallation), concernées par le programme ou susceptibles d'avoir une influence sur le programme ;
- ⊖ établir et maintenir un dialogue constructif entre le programme et ses parties prenantes lors des étapes restantes du son cycle de vie en prenant appui, et en tirant les leçons des activités d'information et de consultation conduites jusqu'à maintenant ;
- concevoir et planifier la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du programme avec ses parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible ;
- assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;
- partager l'information et dialoguer sur le Programme, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Programme
- guider la conception et la mise en œuvre du Programme et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui permette l'expression et le traitement des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le programme

1 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

L'objectif de ce chapitre est de donner un aperçu des exigences réglementaires applicables aux programmes du PRE en ce qui à trait à la consultation publique.

1.1 Exigences réglementaires nationales

Les exigences de la législation ivoirienne sur l'information et la consultation publique figurent principalement dans les règlements relatifs à l'évaluation de l'impact environnemental et social. Ces exigences sont établies par les textes suivants :

- **la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement**

Article 35 alinéa 6 : il est stipulé toute personne a le droit d'être informée de l'état de l'environnement et de participer aux procédures préalables à la prise de décisions susceptibles d'avoir des effets préjudiciables à l'environnement.

- **décret n°96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement**

Conformément aux dispositions du décret n°96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, en ses articles 11 alinéa 5 et 16 article, les personnes affectées doivent être consultées.

- **Décret du 25 novembre 1930 portant "Expropriation pour cause d'utilité publique"**

Article.9- En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant publie et notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés; soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. Dans la huitaine qui suit cette notification, le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par la publicité collective prévue au premier alinéa du présent article et tenus dans le même délai de huitaine, de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité.

Article.10- L'expropriant notifie le montant de ses offres et invite les expropriés à faire connaître le montant de leur demande. Les indemnités allouées doivent couvrir l'intégralité du préjudice direct, matériel et certain, causé par l'expropriation. Toutefois, l'indemnité accordée par l'Etat ne tiendra compte que de la valeur des biens au jour de l'expropriation et des travaux effectués par le propriétaire et incorporés au sol (remblai, terrassement, assainissement...).

1.2 Exigences réglementaires internationales

- **Normes environnementale et sociale n°1¹ et n°5² du cadre environnementale et sociale de la Banque mondiale**

Ces normes exigent que le promoteur devra continuer à collaborer avec les acteurs concernés pendant toute la durée de vie du programme et leur fournira des informations d'une manière adaptée à la nature de leurs intérêts et aux risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du programme.

Dans le cas où le programme présente un risque élevé ou substantiel, le promoteur devra transmettre à la Banque et rendre public, les documents définitifs ou actualisés, tel qu'indiqué dans le PEES.

- **Normes environnementale et sociale n°10 : mobilisation des parties prenantes et information**

Le promoteur doit s'engager avec les communautés affectées et les communautés d'accueil à travers le processus d'engagement des parties prenantes comme décrit dans la NES n°10. Des informations pertinentes devraient être

¹ Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux

² Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire

fournies et la participation de ces communautés et de ces personnes devraient se poursuivre pendant la planification, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du programme,

Les principales exigences de participation des parties prenantes durant les processus du PAR sont les suivantes :

- *mobilisation des parties prenantes*: le promoteur devra mobiliser les parties prenantes pendant toute la durée de vie du programme, en commençant le plus tôt possible pendant le processus de préparation du programme et en suivant un calendrier qui permet des consultations approfondies avec les parties prenantes sur la conception du programme.
- *consultation*: le promoteur mènera des consultations approfondies avec l'ensemble des parties prenantes. Ils communiqueront aux parties prenantes des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et les consulteront d'une manière adaptée à leur culture et libre de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation.
- *diffusion de l'information*: le promoteur maintiendra, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, l'ensemble de documents rendant compte de la mobilisation des parties prenantes, y compris une présentation des parties prenantes consultées, un résumé des réactions obtenues et une brève explication de la manière dont ces réactions ont été prises en compte, ou des motifs pour lesquels elles ne l'ont pas été.

2 DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 Contexte du programme

Dans le cadre de la phase de mise en œuvre du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire, le Programme de Réduction des Emissions (PRE) de la REDD+ du Parc national de Taï est une première tentative intégrée à grande échelle de développement vert en République de Côte d'Ivoire. Le PRE applique des actions d'atténuation du changement climatique en établissant un cadre holistique et coordonné pour un plan d'aménagement du territoire, et le renforcement des moyens d'actions tant public que privé, pour le développement durable, afin de réduire la pression sur les forêts existantes et reconquérir un couvert forestier, qui sont basés sur des projets et initiatives pilotes visant à tester les activités de lutte contre les moteurs de déforestation et de dégradation.

2.2 Objectifs du programme

L'objectif global du PRE est de mettre en œuvre un modèle régional de développement vert qui offre des alternatives et des incitations basées sur des paiements basés sur des résultats, afin de lutter contre le changement climatique, diversifier les revenus des agriculteurs, protéger les ressources naturelles, reconquérir un couvert forestier, et renforcer la biodiversité.

En matière de réduction d'émissions, le PRE a pour objectif de réduire et de séquestrer plus de 41 millions de tCO₂e sur la période 2019-2027, en tenant compte de la réduction de la déforestation, de la réduction de la dégradation et des activités de renforcement des stocks de carbone forestier.

Il convient de noter que la zone du PRE accueille déjà un certain nombre de programmes/projets et initiatives pilotes portés par des agences bilatérales comme la GIZ avec les projets CAZ et PROFIB, ou la Banque Mondiale avec le Projet d'Investissement Forestier (PIF), ou privé comme Mondelez, et des ONG, qui sont déjà présents, et dont les activités luttent contre la déforestation et la dégradation, et qui permettent ainsi de mettre en place un développement alternatif tout en testant l'efficacité de ces activités. Prévu s'appuyer au démarrage sur ces projets pilotes, l'ambition du PRE est : (i) d'amplifier en doublant les objectifs de projets déjà présents, et de pérenniser les activités commencées, quitte à en ajouter d'autres selon les leçons apprises, et (ii) de tester à grande échelle les paiements basés sur les résultats dans le cadre de la REDD+ dans la région choisie.

Au final, le PRE vise à initier un cercle vertueux conciliant développement économique et préservation de l'environnement.

2.3 Zone du Programme

2.3.1 Zone d'impacts directs du Programme

Le PRE couvre 4 632 941 ha (soit plus de 14% du pays). Située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, elle comprend cinq (5) des trente-deux (32) régions du pays (Cavally, Nawa, San Pedro, Guémon et Gboklè). La zone du PRE contient la dernière forêt primaire existante de Côte d'Ivoire avec le Parc national de Taï et la réserve partielle de faune de N'Zo, qui constituent un havre de conservation pour la biodiversité et les écosystèmes dans un état exceptionnel de conservation avec 97,7% de couverture forestière, et vingt-quatre (24) forêts classées largement dégradées voir déboisées. Il est important de noter que la plus grande richesse des espèces vulnérables en Côte d'Ivoire est au sud-ouest et au sud-est du pays, ce qui correspond également aux zones qui ont perdu une quantité importante de couvert forestier au cours des quinze (15) dernières années.

Les potentiels impacts directs du PRE sur les communautés locales sont entre autres :

- le renforcement de la structuration des organisations communautaires ;
- l'amélioration des conditions de vie ;
- la sécurisation des patrimoines fonciers des communautés avec pour incidence la réduction des conflits fonciers ;
- la responsabilisation des communautés dans la gestion du patrimoine forestier ;
- le changement d'attitudes des communautés vis-à-vis des forêts ;
- la préservation du patrimoine culturel.

Cela pourrait concerner plus de 1 261 814 personnes (hommes et femmes) résidant dans plus de 293 villages riverains des forêts classées de la zone du programme (Cf. annexe 13). Le projet vise à cibler un nombre total de 527 000 bénéficiaires directs. Ceux-ci proviendront des 24 coopératives de producteurs de cacao dans les forêts classées, de 50 associations d'agriculteurs qui dépendent des ressources naturelles et de 971 coopératives de cacao opérant dans le domaine rural.

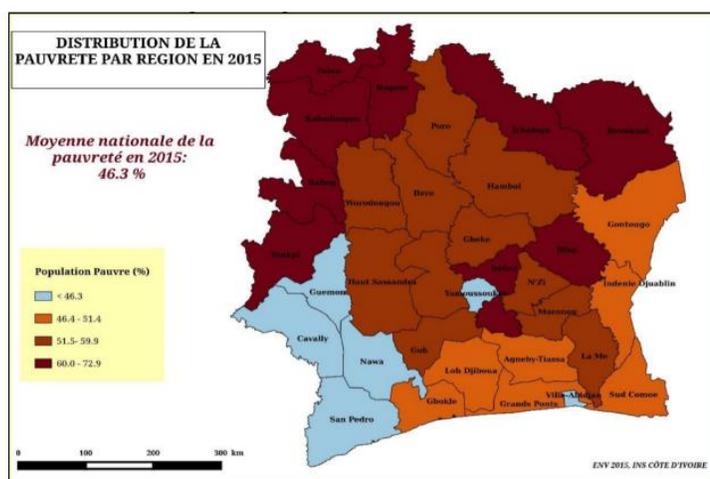
2.3.2 Profil de pauvreté de la population

La représentation cartographique des niveaux régionaux de pauvreté en Côte d'Ivoire indique que la pauvreté est plus forte dans les régions frontalières du Nord-ouest au Nord-est (allant du Tonkpi au Bounkani) et plus faible dans les régions frontalières de l'Est au Sud-ouest (allant du Gontougo au Cavally).

En 2015, selon l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages (ENV), le seuil annuel d'extrême pauvreté qui correspond au revenu le plus élevé du décile le plus pauvre (les 10% les plus pauvres de l'ensemble de la Côte d'Ivoire) était de 122 385 FCFA par an et par individu contre 101 826 FCFA en 2008, soit une dépense journalière de 335 FCFA.

La pauvreté se manifeste diversement suivant la nature de l'activité. Dans le secteur formel, les ménages dont le chef de famille occupe un poste dans l'administration publique sont les moins pauvres. Dans l'agriculture traditionnelle, les ménages qui vivent de l'agriculture, la chasse et la sylviculture sont les plus enclins à la précarité. Le taux de pauvreté enregistré pour ce secteur est de 46% avec un niveau d'inégalité relativement faible.

De façon générale, l'indice de pauvreté en Côte d'Ivoire est de 46,3 % en 2015 (source). Concernant la zone du PRE, l'indice de pauvreté est inférieur à 46,3 % pour les régions de la Nawa, Guémon, Cavally et San Pedro et est compris entre 46,4 % et 51,4 % (Carte 1).



Carte 1 : Distribution spatiale de la pauvreté en 2015

Par région, le ratio d'extrême pauvreté se présente comme suit (tableau 1) :

Tableau 1 : Ratio d'extrême pauvreté

<i>Ratio d'extrême pauvreté</i>			
<i>Région</i>	Urbain	Rural	Ensemble
NAWA	4,7%	4,3%	4,4%
CAVALLY	5,7%	17,4%	11,8%
GBOKLE	16,7%	14,3%	14,8%
SAN PEDRO	5,1%	7,6%	6,8%
GUEMON	0,0%	10,1%	6,4%

2.3.3 Indice de vulnérabilité de la population

Quoique l'extrême pauvreté dans le pays baisse de 39 % en 2008 à 25,6 % en 2015, la vulnérabilité voit son taux augmenter pour se situer à 21,7 % contre 14,9 % en 2008.

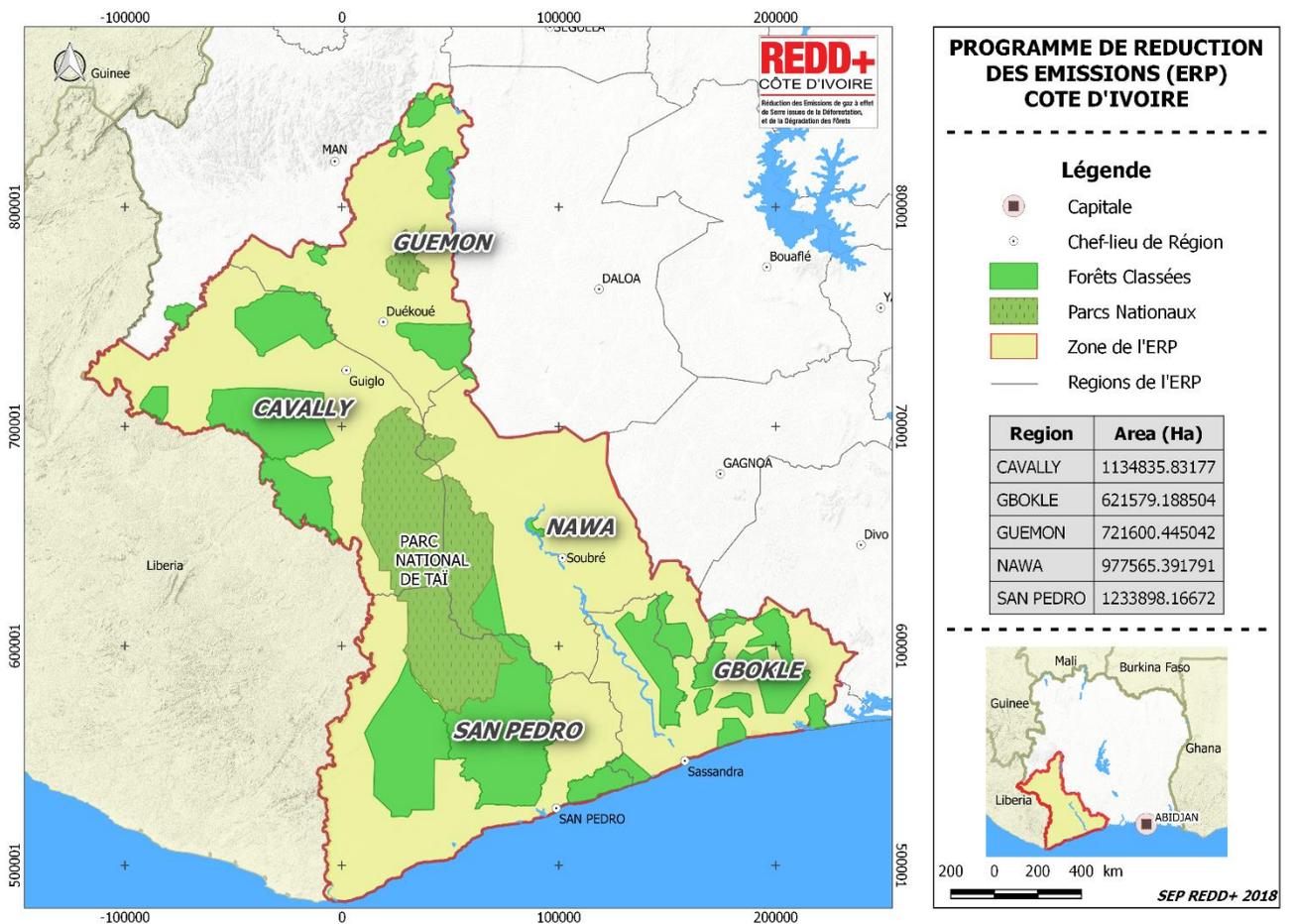
Le taux de vulnérabilité dans la zone du PRE est passée de 29,9 % en 2002 à 16,8 % en 2015. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale qui est de 21,7% (tableau 2).

Tableau 2 : Indice de vulnérabilité de la population

<i>Pôle de développement</i>	2002	2008	2011	2015
<i>Sud-ouest</i>	29,9	15,5	11,7	16,8
<i>Ensemble Côte d'Ivoire</i>	22,6	14,9	12,3	21,7

2.4 Zone d'impacts indirects

La zone du programme telle que présentée ci-dessus concerne les 5 régions administratives. Mais les impacts liés aux enjeux du programme et ses effets structurants sur l'espace vont au-delà des régions citées. Il s'agit de tout le pays et la sous-région car comme indiquées la zone d'influence directe abrite l'une des dernières forêts primaires de l'Afrique, riche en ressources biologiques et constitue un puits de carbone.



Carte 2 : Localisation de la zone directe du PRE

2.5 Présentation des risques et impacts potentiels du programme

Les tableaux 4 et 5 indiqués ci-dessous présentent les impacts potentiels liés au PRE.

Tableau 3 : Matrice des impacts environnementaux et sociaux potentiels du Programme

Options stratégiques	Activités et types	Impacts positifs
OPTION 1 Agriculture zéro déforestation	<i>Agroforesterie et intensification agricole (Développement de l'agroforesterie, intensification agricole et soutien à une agriculture zéro déforestation (AS1))</i>	Acquisition de connaissance, de la typologie et in fine, d'une meilleure conservation des superficies forestières.
		Renforcement des institutions et acteurs économiques en capacité de mieux suivre et contrôler des dynamiques territoriales du couvert forestier.
		Amélioration des conditions de mise en place de l'aménagement du territoire au niveau local, régional et national.
		Renforcement du processus de mise en place du foncier rural.
		Amélioration (contribution) de la paix sociale grâce à l'atténuation des conflits liés à l'appropriation des terres.

Options stratégiques	Activités et types	Impacts positifs
	<p><i>Agroforêt dans les forêts classées (Développement des agroforêts (AS2))</i></p>	<p>Amélioration de la maîtrise des extensions des surfaces agricoles sur les espaces forestiers.</p> <p>Amélioration de la crédibilité commerciale des filières agricoles et forestières sur le plan de leur 'durabilité' sur les marchés d'export, et de leur RSE, et système indépendant de suivi.</p> <p>Renforcement des institutions et acteurs économiques en capacité de mieux suivre et contrôler des dynamiques territoriales des filières et du couvert forestier.</p> <p>Renforcement du processus de mise en place et de suivi du foncier rural.</p> <p>Évolution des pratiques vers l'intensification agricole et l'agroforesterie, du fait des nouvelles contraintes foncières et des appuis à travers le mécanisme REDD+.</p> <p>Développement et vulgarisation des bonnes pratiques culturales et des méthodes de cultures intensives grâce à l'encadrement et à la vulgarisation/imitation des méthodes de l'agro-industrie vers les cultures paysannes.</p> <p>Meilleure efficacité des projets (rentabilité, gestion des terres, conservation de l'environnement...) s'ils sont conçus dans des partenariats publics-privés.</p>
<p>OPTION 2 Energie domestique durable (avec valorisation de la biomasse agricole)</p>	<p><i>Plantation de bois énergie (PSE) (Développement de plantations communautaire et individuelle de bois énergie (ES1). Utilisation du système d'incitation de type Paiement pour Services Environnementaux (PSE) dans le domaine rural pour les activités de « Plantation de bois énergie » et de « petites plantations de bois d'œuvre et préservation des reliques forestières privées et communautaires ».)</i></p> <p><i>Agroforesterie communautaire vivrier-bois énergie (Développement du système Taungya d'agroforesterie communautaire (femmes et jeunes) : Concessions pour le développement d'activités agricoles vivrières associées à des plantations de bois énergie (ES2))</i></p>	<p>Acquisition de la connaissance de la typologie des zones de production et des acteurs, et in fine, de la meilleure conservation, des superficies forestières.</p> <p>Baisse des prix du bois-énergie pour les consommateurs, grâce à la plus grande fluidité des échanges, la mutualisation des moyens, la baisse du nombre d'intermédiaires, la meilleure intégration des acteurs économiques et la plus grande mobilisation de la ressource.</p> <p>Réalisation des économies sur les dépenses énergétiques des ménages</p> <p>Renforcement des institutions et acteurs économiques en capacité de mieux suivre et contrôler des dynamiques du couvert forestier et de son exploitation</p> <p>Favorisation de l'implantation de dispositifs PSE des écosystèmes forestiers et non forestiers (eau, sols, PFNL...), actuellement non organisés</p> <p>Diminution de la production de CO₂ due à la déforestation et favorise les reboisements à vocation énergétique.</p> <p>Amélioration de la rentabilité de la filière bois-énergie (rendements) et des filières agricoles (déchets valorisés).</p> <p>Augmentation de l'offre en énergie renouvelable (biomasse) et contribution à la diminution des prix de l'énergie issue de la biomasse.</p> <p>Diminution des émissions de CO₂.</p> <p>Renforcement de l'assurance de la pérennisation de la ressource forestière autour des grandes agglomérations et dans les zones déficitaires.</p> <p>Développement des filières artisanales génératrices de revenus.</p>

Options stratégiques	Activités et types	Impacts positifs
	<i>Développement d'alternatives au bois énergie avec utilisation des résidus agricoles (ES3)</i>	<p>Maitrise et limitation de l'exploitation du bois-énergie dans les forêts naturelles et favorise leur conservation.</p> <p>Renforcement de la pérennisation de la ressource forestière autour des grandes agglomérations et dans les zones déficitaires assurée.</p> <p>Renforcement de la viabilité et la pérennisation des investissements consentis et développement d'une filière bois-énergie durable.</p> <p>Amélioration de la rentabilité de la filière bois-énergie (rendements) et des filières agricoles (déchets valorisés).</p> <p>Augmentation de l'offre en énergie renouvelable (biomasse) et contribue à diminuer les prix de l'énergie issue de la biomasse.</p>
<p>OPTION 3 Gestion durable des forêts (et conservation des aires protégées)</p>	<p><i>Reboisement et restauration des forêts classées</i> <i>(Développement d'activités de reboisement et de gestion durable des forêts classées (FS2))</i></p>	<p>Développement de connaissances, de la typologie des zones de production et des acteurs, de la meilleure conservation des superficies forestières.</p> <p>Renforcement des institutions et acteurs économiques, devenus en capacité de mieux suivre et contrôler les dynamiques du couvert forestier et de son exploitation</p> <p>Amélioration de la maîtrise de l'aménagement des FC et au stockage du CO₂, grâce à une meilleure estimation des quantités et flux de bois exploités.</p> <p>Renforcement du processus de mise en place du foncier rural.</p> <p>Amélioration de la maîtrise des extensions des surfaces agricoles et de la démographie sur les espaces forestiers protégés</p> <p>Réhabilitation des FC, et amélioration de leur conservation et du stockage du CO₂, grâce à la valorisation des produits forestiers issus de régénération forestière (suite à la disparition des gros bois déjà exploités).</p> <p>Restructuration et maintien d'un secteur économique aujourd'hui en crise, du fait de l'inadaptation de l'outil industriel prévu à l'origine pour les gros bois et pour l'export, et qui doit se réorienter aujourd'hui vers le marché intérieur et régional</p>
	<p><i>Renforcement de la protection des aires protégées (parcs nationaux de Tai et des Monts Peko, réserve naturelle de N'Zo et autres aires protégées (FS3))</i></p>	<p>Renforcement des capacités techniques des agents de l'Etat sur les enjeux de la gestion des FC et AP .</p> <p>Amélioration de l'efficacité des projets (rentabilité, conservation de l'environnement), s'ils sont correctement insérés dans un partenariat.</p> <p>Renforcement des institutions, en capacité de mieux suivre et contrôler les dynamiques territoriales du couvert forestier et de la filière bois.</p>
	<p><i>Développement de petites plantations privées de bois d'œuvre et préservation des reliques forestières privées et communautaires à travers le système de PSE (FS1)</i></p>	<p>Restauration du couvert forestier du DFR et amélioration du stockage du CO₂ correspondant, compensant en partie la déforestation historique imputable à l'agriculture.</p> <p>Amélioration (contribution) du zonage et de l'application d'une nouvelle gestion forestière aux surfaces concernées du DFR.</p>
	<p><i>Développement de l'agroforesterie, intensification agricole et soutien à une agriculture zéro déforestation (AS1)</i></p>	<p>Maitrise et limitation de l'exploitation du bois-énergie dans les forêts naturelles et amélioration de leur conservation et séquestration du CO₂ forestier.</p> <p>Amélioration (contribution) des revenus et opportunités d'emplois des communautés villageoises.</p>

Options stratégiques	Activités et types	Impacts positifs
		Amélioration des conditions de pérennisation de la ressource forestière autour des grandes agglomérations, dans les zones déficitaires et pour l'ensemble du pays assurée.
		Maitrise des extensions des surfaces agricoles sur les espaces forestiers.
	<i>Développement d'activités de reboisement des forêts classées (FS2)</i>	Amélioration des conditions de sécurité au profit de la population rurale et villageoise
		Augmentation des revenus des populations
		Augmentation du couvert végétal et la capacité de d'absorption du CO2
		Restauration des zones dégradées
	<i>Restauration naturelle du PN des monts Peko (FS3)</i>	Amélioration (contribution) du zonage et de l'application d'une nouvelle gestion forestière aux surfaces concernées du DFR.
		Sécurisation des investissements et les revenus des producteurs locaux et du secteur privé par le biais d'accords de prévente
		Amélioration du dialogue et de la coopération entre l'État et les communautés villageoises.
	OPTION 4 Développement d'un secteur minier responsable (Exploitation minière respectueuse de l'environnement)	<i>Rationalisation de l'orpaillage artisanal et restauration des sites (MS1)</i>
Amélioration de la réglementation en matière de conservation et réhabilitation des forêts et des sols.		
Renforcement de l'encadrement des acteurs et du suivi des zones d'exploitation minière et des défrichements à vocation agricole (nourriture des orpailleurs et de leur famille).		
Amélioration (contribution) de la mise en place de l'aménagement du territoire au niveau régional et national.		
Renforcement du processus de mise en place du foncier rural.		
Conservation et réhabilitation des FC et des AP par la sécurisation de leurs vocations et de leurs limites.		
Diminution des émissions de GES liées à l'exploitation des petites mines et industrielle (fonctionnement des machines, fabrication et consommation d'énergie, traitement des déchets et effluents...).		
Neutralisation des volumes d'émissions de GES par la séquestration de volumes équivalents par reboisements ou création d'AP volontaires ou de l'État.		
Compensations quantitatives (en surfaces) si possible, qualitatives (chaque site à protéger ayant ses caractéristiques environnementales et sociales propres).		
Compensation des dégradations forestières provenant du secteur minier.		
Renforcement du processus de mise en place et de sécurisation du foncier rural.		
OPTION 5 Habilitantes Planification Gouvernance	<i>Sécurisation foncière (foncière dans le domaine rural afin de supprimer les obstacles à la plantation des arbres sur des parcelles agricoles,</i>	Sensibilisation des riverains pour le développement des activités de boisement et de reboisement
		Augmentation des forêts et réduction des GES
		Restauration des sols

Options stratégiques	Activités et types	Impacts positifs
Population Capacité	<i>notamment en officialisant le statut foncier (H1)</i>	Augmentation des parcelles forestières
	<i>Planification de l'aménagement et du développement du territoire (Élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement et de développement du territoire - SRADT (H2))</i>	Diminution des dégradations forestières et la déforestation dues aux défrichements incontrôlés (agricoles, miniers, urbains, autres...).
		Valorisation à long terme des investissements et donc assurance d'une meilleure productivité agricole et des produits annexes (dont le CO ₂).
		Renforcement de la sécurisation du foncier, notamment du parcellaire agricole et forestier.
		Renforcement des connectivités écologiques et diversités biologiques prises en compte dans les SRADT
		Favorise la bonne gestion des territoires et la restauration du couvert forestier
		Amélioration des revenus dus au partage des bénéfices issus de la valorisation du carbone et associé à la propriété foncière.
	<i>Gestion améliorée des forêts classées (Développement du système de concessions (H3) avec des industriels agricoles (AS2) et forestiers (FS2) et avec des coopératives agricoles (AS2) et associations de femmes et de jeunes (ES2))</i>	Progression de tous les secteurs économiques vers un nouveau paradigme de développement (développement durable).
		Développement des activités création de revenus, création d'emplois
		Développement des différentes localités, sous-préfectures et département
		Développement des industries agricoles et amélioration des coûts de des denrées alimentaire. Augmentation des revenus des filières agricoles, agroindustrielles et du bois, grâce à de meilleurs rendements et à l'évolution d'une économie de subsistance vers une économie de rente
	<i>Renforcement des capacités des communautés locales</i>	Maitrise des extensions des surfaces agricoles et Amélioration des conditions de pérennisation de la ressource forestière.
		Amélioration du dialogue et de la coopération entre l'État et les communautés villageoises.
		Amélioration des revenus et opportunités d'emplois des communautés villageoises.

Tableau 4 : Risques et impacts génériques négatifs du PRE

OPTIONS STRATÉGIQUES	ACTIVITÉS ET TYPES	IMPACTS NÉGATIFS
OPTION 1 AGRICULTURE ZERO DEFORESTATION	Développement de l'agroforesterie, intensification agricole et soutien à une agriculture zéro déforestation (AS1)	Risque d'opposition des populations riveraines Risque de réduction des denrées alimentaires sur le marché Risque d'accidents de travail lors des travaux
	Développement des agroforêts (AS2)	Risques de pollution des milieux (sols, eaux, air...) par l'excès ou l'usage inadéquat des produits phytosanitaires et autres intrants agricoles.

OPTIONS STRATÉGIQUES	ACTIVITÉS ET TYPES	IMPACTS NÉGATIFS
<p><u>OPTION 2</u> ENERGIE DOMESTIQUE DURABLE AVEC VALORISATION DE LA BIOMASSE AGRICOLE</p>	<p>Développement de plantations communautaire et individuelle de bois énergie (ES1)</p>	<p>Réduction des terres cultivables Pertes d'activités pour certaines populations Risque de conflit communautaire Risque de blocage social (habitudes commerciales)</p>
	<p>Développement d'alternatives au bois énergie avec utilisation des résidus agricoles (ES3)</p>	<p>Risque de blocage social (habitudes commerciales) Risques d'accident de travail Risque d'utilisation des enfants au travail de sol</p>
	<p>Développement du système Taungya d'agroforesterie communautaire (femmes et jeunes) : Concessions pour le développement d'activités agricoles vivrières associées à des plantations de bois énergie (ES2)</p>	<p>Risque de blocage social (habitudes culinaires) Risque lié à une mauvaise rentabilité par la non maîtrise de la technologie</p>
	<p>Utilisation de PSE (Système d'incitation de type Paiement pour Services Environnementaux) dans le domaine rural pour les activités ES1 (Plantation de bois énergie) et FS1 (les petites plantations de bois d'œuvre et préservation des reliques forestières privées et communautaires).</p>	<p>Protection et limitation de l'accès anarchique aux HCV et HCS , mais cependant, avec la baisse des revenus informels qui leur sont liés.</p>
<p><u>OPTION 3</u> GESTION DURABLE DES FORETS ET CONSERVATION DES AIRES PROTEGEES</p>	<p>Développement d'activités de reboisement et de gestion durable des forêts classées à travers (FS2)</p>	<p>Risque d'existence temporaire ou d'abandon du système de traçabilité en raison de ses coûts de mise en place et ses coûts récurrents de fonctionnement. Risque d'opposition à cause de la réduction des aires de cultures</p>
	<p>Renforcement de la protection des aires protégées, parcs nationaux de Tai et des Monts Peko, réserve naturelle de N'Zo et autres aires protégées (FS3)</p>	<p>Risque d'affrontement entre les clandestins et les agents de surveillance Risque d'accidents (blessures par les animaux sauvages)</p>
	<p>Développement de petites plantations privées de bois d'œuvre et préservation des reliques forestières privées et communautaires à travers le système de PSE (FS1)</p>	<p>Risque d'introduction d'espèces ou de variétés introduites contribuant au recul de la biodiversité.</p>
	<p>Développement de l'agroforesterie, intensification agricole et soutien à une agriculture zéro déforestation (AS1)</p>	<p>Risques de pollution des milieux (sols, eaux, air...) par l'excès ou le mauvais usage des produits phytosanitaires et autres intrants agricoles.</p>
	<p>Développement d'activités de reboisement des forêts classées (FS2)</p>	<p>Risque de développement du braconnage et de disparition de certaines espèces animales Risques d'accidents dus aux animaux sauvages</p>
	<p>Restauration naturelle du PN des monts Peko (FS3)</p>	<p>Risque d'existence temporaire ou d'abandon du système de traçabilité en raison de ses coûts de mise en place et ses coûts récurrents de fonctionnement Risques d'accidents dus aux animaux sauvages</p>
<p><u>OPTION 4</u></p>	<p>Rationalisation de l'orpaillage artisanal et restauration des sites (MS1)</p>	<p>Limitation de l'accès anarchique aux ressources minières et les autres ressources naturelles, avec baisse des revenus informels liés Risque de conflit avec les orpailleurs</p>

OPTIONS STRATÉGIQUES	ACTIVITÉS ET TYPES	IMPACTS NÉGATIFS
Exploitation minière respectueuse de l'environnement		
<p><u>OPTION 5</u> Habilitantes Planification Gouvernance Population Capacité</p>	Sécurité foncière dans le domaine rural afin de supprimer les obstacles à la plantation des arbres sur des parcelles agricoles, notamment en officialisant le statut foncier (H1)	Risque de perturbation ou de mise à l'écart des acteurs du secteur informel, avec baisse de leurs revenus et augmentation de leur précarité.
		Risque liés à l'avancement très lent de la réforme foncière, en raison de procédures longues et de coûts élevés pour les bénéficiaires et risques de conflit pour l'appropriation de la terre.
		Risque de perturbation ou de mise à l'écart des acteurs du secteur informel avec baisse de leurs revenus et augmentation de leur précarité.
	Élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement et de développement du territoire - SRADT (H2)	Risque de statu quo ou d'avancement très lent de la réforme foncière, en raison de procédures longues et de coûts élevés pour les bénéficiaires et risques de conflit pour l'appropriation de la terre.
		Risque de perturbation ou de mise à l'écart des acteurs du secteur informel avec baisse de leurs revenus et augmentation de leur précarité.
Développement du système de concessions (H3) avec des industriels agricoles (AS2) et forestiers (FS2) et avec des coopératives agricoles (AS2) et associations de femmes et de jeunes (ES2)	Risque lié au non adhésion au projet par les concessionnaires	

3 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

La consultation et la participation des parties prenantes reposent sur une démarche inclusive et participative conduite durant tout le long du cycle du programme, dans le but de construire autour des parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs et efficaces pour l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du programme.

Sans être exhaustif, le processus d'information, de consultation et de participation des parties prenantes comprendra les activités suivantes :

- identification et analyse des parties prenantes ;
- planification de la stratégie de consultation et de participation des parties prenantes ;
- stratégie de diffusion de l'information ;
- exécution de la consultation et la participation des parties prenantes ;
- gestion des plaintes ;
- stratégie de la rétroactivité (retour de l'information aux parties prenantes).

Le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) également élaboré et le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) préciseront les modalités de planification et d'exécution du processus de consultation et participation des parties prenantes concernées par le programme.

A cette étape de la préparation du PRE et dans le cadre du présent PMPP, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres seront planifiées.

3.1 Résumé des activités déjà engagées

Depuis 2015, plusieurs consultations publiques ont déjà été réalisées auprès des parties prenantes du programme. Ces consultations et informations ont eu lieu à de multiples niveaux et avec de multiples acteurs. Les consultations des différentes parties prenantes à Abidjan ont été très actives, dans le cadre de la phase de préparation à la REDD+, qui a mobilisé à travers de nombreux groupes de travail un grand nombre d'organisations sur de nombreuses thématiques, menées par la Commission nationale REDD+. Par ailleurs, des efforts importants ont été réalisés depuis la présentation de la Note d'idée d'un programme de réduction d'émissions (ER-PIN) afin d'informer et de consulter les parties prenantes locales dans la région du sud-ouest autour du Parc national de Taï (les communautés locales, la société civile et l'administration locale). La phase de conception s'est basée sur différents niveaux et cadres de participation et de consultation :

Depuis l'initiation du processus de préparation à la REDD+, la participation de l'ensemble des parties prenantes a été au centre de l'approche de la Côte d'Ivoire avec une implication impulsée par la Commission Nationale REDD+ pour chacune des activités, des réflexions et décisions. En vue d'assurer une efficacité dans la participation et l'engagement des parties prenantes, un plan d'engagement des parties prenantes a été élaboré en 2015.

Le Comité Technique Interministériel (CTI-REDD+) est chargé d'assurer une démarche participative du processus REDD+, par l'implication et les consultations des différentes parties prenantes, notamment des communautés forestières et des communautés locales, dans un esprit de coopération et de dialogue, et d'inciter à cette démarche. Il est assisté dans cette mission par le SEP-REDD+ pour mettre en œuvre la démarche participative, et organiser les consultations du processus REDD+.

La participation de la société civile au processus de préparation à la REDD+ a été actée depuis la mise en place des institutions nationales. Elle a évolué, et s'est structurée progressivement pour passer d'une contribution de représentants des ONG, à la mise en place d'un Observatoire, représentatif de la société civile ivoirienne dans le

secteur, qui assure la veille sur la bonne mise en œuvre de l'ensemble des axes du processus de préparation. Les objectifs de l'OI-REN définis dans ses statuts sont « la promotion et la coordination de la participation des Organisations de la Société Civile ivoiriennes dans la mise en œuvre de toute initiative en rapport avec les ressources naturelles et les droits des populations notamment les processus FLEGT/REDD+ » (Statuts OI-REN, art. 5).

Le plan d'engagement des parties prenantes a permis de catégoriser les parties prenantes, puis d'orienter et d'adapter toutes les activités d'information, de sensibilisation, de consultation et de formation en fonction de chacune de ces catégories.

Des processus de consultation et d'engagement spécifiques des principales parties prenantes ont été mis en œuvre pour chacun des chantiers de la préparation à la REDD+ : (i) préparation du R-PP, (ii) l'élaboration de la SN-REDD+, (iii) l'élaboration de l'ER-PIN, (iv) la réalisation de l'EESS (et la production des documents cadres), (v) l'élaboration du document du système d'information sur les sauvegardes, (vi) l'élaboration du mécanisme de gestion des plaintes et recours, (vii) l'établissement du niveau de référence et du système national de surveillance des forêts et (viii) le processus d'élaboration du guide pour les PSE.

En complément de l'EESS, plusieurs outils de sauvegardes ont été élaborés (disponibles au lien suivant : <http://reddplus.ci/bibliotheques/rapports/>). Ces outils de sauvegarde définissent : (i) les lignes de conduite et mécanismes à adopter, les études spécifiques qu'il conviendra de réaliser, (ii) les modalités de recours des populations contre les activités proposées, (iii) les procédures de gestion de ces recours, et enfin (iv) le suivi-évaluation nécessaire pour vérifier la mise en œuvre des mécanismes, procédures et mesures de gestion prévues.

- **Consultations pour la préparation du ER-PIN**

Les processus spécifiques de consultation réalisés pour chacun de ces chantiers sont ci-dessous décrits (Tableaux 6 à 13):

Tableau 6 : Consultations pour la préparation du ER-PIN

Activités	Points abordés	Nombre de participants	Date	Lieu
Atelier d'élaboration de la note d'idée du PRE de la Côte d'Ivoire	La proposition de l'arrangement institutionnel et l'identification des Composantes du programmes	16	08-11/06/2015	Bassam
Atelier de restitution des résultats des travaux sur l'élaboration de la note conceptuelle du programme de réduction des émissions	Le recueil des observations et validation des composantes du programme	16	29/07/2015	Abidjan
Séance de lecture du ER-PIN	Compréhension et appropriation du ER-PIN	12	4/08/15	Abidjan

- **Consultations pour la réalisation de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Stratégie Nationale REDD+**

Tableau 5 : Consultations _EESS

Activités	Point abordés	Nombre de participants	Date	Lieu
Atelier de démarrage des activités de l'évaluation environnementale	Cadrage et échanges sur la	14 membres du comité de suivi	2/19/2016	Abidjan

et sociale stratégique dans le cadre du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire	mission	de l'EESS		
Consultations Régionales dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale stratégique du mécanisme REDD+	Présentation du programme et avis des populations	500	du 10/03/2016 au 13/04/2016	24 préf.et 24 villages
Atelier de concertation et d'enrichissement sur l'évaluation des options stratégiques du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire	Prise en compte des observations	14 membres du comité de suivi de l'EESS	8/4/2016	Abidjan

- **Consultations pour la préparation du Système d'Informations sur les Sauvegardes (SIS) de la REDD+ CI**

Tableau 6 : Consultations_SIS

Activités	Point abordés	Nombre de participants	Date	Lieu
Réunion de validation de la première version du Système d'information sur les Sauvegardes	Examen du rapport	14	22/03/2018	Abidjan
Séance d'information et d'échanges sur le Système d'Information sur les Sauvegardes	Partage des acquis aux parties prenantes	14	29/03/2018	Abidjan
Atelier de finalisation du Système d'Information sur les Sauvegardes	Présentation de la version améliorée du rapport et prise en compte des observations	25	22/04/2018	Abidjan

- **Consultations pour la préparation du NER/MRV**

Tableau 7 : Consultations_NER&SNSF

Activités	Point abordés	Nombre de participants	Date	Lieu
1ère réunion du GT pour l'élaboration du plan d'action pour la mise en place du SNSF	Cadrage de l'étude	11	3/9/2016	Abidjan
2ème réunion du GT pour l'élaboration du plan d'action pour la mise en place du SNSF	Validation des termes de référence	14	3/24/2016	Abidjan
3ème réunion du GT pour l'élaboration du plan d'action pour la mise en place du SNSF	Examen du premier draft du plan d'action	12	6/15/2016	Abidjan
Retraite de finalisation du plan d'action SNSF	Enrichissement du plan	8	24-25/06/2016	Assinie
Atelier de validation du PA SNSF	Validation du plan d'action	24	9/16/2016	Abidjan
Atelier de formation sur le NRF	Méthodes et Outils de collecte données	27	4-5/06/2015	Abidjan

Activités	Point abordés	Nombre de participants	Date	Lieu
Atelier technique sur la représentation de la définition de la forêt dans le cadre du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire	Maîtrise des concepts	35	27-28/042016	Abidjan / SODEFOR
Atelier lancement de l'élaboration du NRF/NERF en Côte d'Ivoire	Cadrage de l'étude et présentation des objectifs et résultats attendus	30	07-08/09/2016	Abidjan
Atelier technique d'appui à la finalisation du NRF et mise en cohérence avec l'IGES du BUR	Enrichissement du NRF	31	05-09/12/ 2016	Rome
Atelier national de validation du NRF dans de cadre de la REDD+	Validation du NRF	36	12/14/2016	Abidjan
Réunion de planification des activités des activités de l'inventaire de biomasse	Personnes chargées de l'inventaire et chronogramme	15	9/30/2016	Abidjan
Atelier élaboration de la méthodologie et formation des cadres sur la Biomasse	Formation	23	11-12/08/2016	Abidjan
Atelier national de lancement de la collecte des données de la biomasse forestière	Présentation des objectifs et résultats	36	10/14/2016	Abidjan
Atelier de formation en évaluation des ressources forestières et analyse des données	Qualité des ressources forestières et données recherchées	34	3-7/04/2017	Abidjan
Atelier de formation des équipes d'inventaire sur l'utilisation des outils et des instruments de collecte de données de biomasse forestière	Maîtrise des outiels de collectes	27	20-21/09/2016	Abidjan
Réunion d'information et de sensibilisation inventaire biomasse	Présentation des objectifs et résultats et implication des parties prenantes locales	15	10/28/2017	Bondoukou
Réunion d'information et de sensibilisation inventaire biomasse	Présentation des objectifs et résultats et implication des parties prenantes locales	17	10/28/2017	Adzopé
Réunion d'information et de sensibilisation inventaire biomasse	Présentation des objectifs et résultats et implication des parties prenantes locales	38	10/26/2017	Abengourou & Gagnoa
Réunion d'information et de sensibilisation inventaire biomasse	Présentation des objectifs et résultats et implication des parties prenantes locales	33	10/27/2017	Bettié & Bangolo
Réunion programme INF SODEFOR	Collaboration entre	8	3/1/2017	Abidjan

Activités	Point abordés	Nombre de participants	Date	Lieu
	structures			
Atelier de formation en traitement et analyse des données	Outils, méthodologie et résultats	21	25-29/09/2017	Abidjan
Atelier de présentation des données forestières de base pour la REDD+	Echanges sur les données forestières	32	10/12/2017	Abidjan
Atelier de mise en place d'un cadre de coopération entre partie prenante nationale pour l'élaboration du NRF/SNSF	Implications des parties prenante et définition des rôles	41	3/10/2016	Abidjan
Atelier de présentation des résultats de l'étude sur les moteurs de déforestation et de dégradation en Côte d'Ivoire (EMDD).	hiérarchisation des moteurs de déforestations	37	10 octobre 2016	Abidjan
Atelier de formation sur les inventaires de GES	Méthodologie, matériels, résultats et interprétations	43	27-30 avril 2015	Abidjan
Atelier de formation à l'harmonisation des légendes en matière de cartographie de couverture du sol/système LCCSv3	Collaboration etv partage de connaissance	24	30/06 - 03/07/2015	Abidjan
Formation au MNV	Méthodologie, matériels, résultats et interprétations	29	16-20/09/2013	Abidjan
Atelier de validation de la légende nationale harmonisée avec LCCSv3	Collaboration et partage de résultats		13-14/08/2015	Abidjan

- **Consultations pour la préparation du guide PSE (Paiement pour Services Environnementaux)**

Tableau 8 : Consultations pour la préparation du guide PSE

Activités	Point abordés	Nombre de participants	Date	Lieu
Atelier de présentation du programme pilote « Transforming cocoa supply chains in Côte d'Ivoire » et d'identification des thématiques en matière d'information, de sensibilisation et éducation environnementale	Objectifs, résultats attendus et IEC	23	16 décembre 2016	SEP-REDD+
Atelier de renforcement des capacités des parties prenantes nationales sur les systèmes de paiements pour services environnementaux	acteurs, rôles, responsabilités, méthodologie	42	12-13 mars 2015	Abidjan

- **Consultations menées par l'Office National des Forêts International (ONFI) pour la préparation du PRE en appui au SEP-REDD+**

Tableau 9 : Consultations pour la préparation du PRE

Activités	Point abordés	Nombre de participants	Date	Lieu
-----------	---------------	------------------------	------	------

Consultations avec parties prenantes, administration des forêts et observateur indépendant mandaté (WCF, MINEF)	Rôles et responsabilités	7	04 juillet 2016	Abidjan
Consultations avec les exploitants forestiers industriels	Rôles et responsabilités	13	5 juillet 2016	Abidjan
Consultations avec l'OIPR	Rôles et responsabilités	7	6 avril 2016	Abidjan
Consultations avec le SEP-REDD	Rôles et responsabilités	10	7, 11, 12 et 14 avril 2016	Abidjan
Consultations multilatérales avec les ONG	Rôles et responsabilités	21	10 avril 2016	Abidjan
Consultations avec le PNUD	Rôles et responsabilités	6	11 avril 2016	Abidjan
Consultations avec l'ICRAF	Rôles et responsabilités	4	11 avril 2016	Abidjan
Consultations avec l'AFD	Rôles et responsabilités	5	11 avril 2016	Abidjan
Consultations avec MDP/DPS et représentations de Cavally et Guémon de la zone du PRE	Rôles et responsabilités	11	12 avril 2016	Abidjan
Consultations avec ONG Conservation des Espèces Marines (CEM)	Rôles et responsabilités	6	12 avril 2016	Abidjan
Consultations avec le secteur privé (Cargill, CEMOI, Mondelez, OLAM, SIFCA)	Rôles et responsabilités	11	13 avril , 17, 18, 19 avril 2016	Abidjan
Consultations avec GIZ	Rôles et responsabilités	5	13 avril 2016	Abidjan
Consultations avec ONG Impactum -TFT	Rôles et responsabilités	8	23 mai 2016	Abidjan
Atelier de présentation du document de l'ERPD auprès des représentants des ONG, des administrations locales, des professionnels privés de la zone du PRE, et des administrations centrales et l'OI-REN	Présentation des objectifs et résultats attendus et implication des parties prenantes	55	12 juillet 2018	Abidjan
Réunion d'analyse et de validation du document du PRE	Validation des composantes du PRE	25	9 novembre 2018	Abidjan

- **Validation des accords partage des bénéfices avec l'appui de ONFI**

Tableau 10 : Consultation pour la validation des accords partage des bénéfices

- Activités réalisées	Point abordés	Nombre de participants	Date	Lieu
Réunion de cadrage sur le Plan de partage des bénéfices	Définition des concepts	16	25/09/2018	Abidjan
Atelier d'identification des différents bénéficiaires issus du partage des bénéfices	Identifications des bénéficiaires	32	28/09/2018	Abidjan

Ateliers de présentation de l'ERPD et analyse des options de partage des bénéfices	Présentation des objectifs et résultats attendus et implication des parties prenantes locales	46	18-19/09/2018	Guiglo Soubré
--	---	----	---------------	------------------

- **Validation de PRE**

Tableau 11 : Consultation pour la validation de PRE

Activités réalisées	Point abordés	Nombre de participants	Date	Lieu
Ateliers de consultation des élus locaux, des autorités traditionnelles, des communautés locales, des coopératives, de l'administration locale, et de la société civile	Présentation des objectifs et résultats attendus et implication des parties prenantes locales	22	04/01/2019	Duékoué
		27	05/01/2019	San-Pedro

- **Consultations sur le PRE**

Le PRE est un programme participatif pour lequel les acteurs régionaux ont été impliqués dans le développement et la validation des différents éléments du programme par les principales parties prenantes, notamment : (i) le secteur privé (ICF), (ii) les autorités régionales (qui axeront leur développement sur le programme), et (iii) les agriculteurs et les communautés locales (qui bénéficieront directement du programme).

Des consultations sur le PRE (ou ERPD) ont été organisées à la fois dans le domaine de l'ER-P et au niveau national et les commentaires ont été intégrés dans le document du programme (<http://reddplus.ci/bibliotheques/rapports/>). Les consultations ont permis aux parties prenantes de (i) donner leurs avis sur les orientations et les contenus du PRE, (ii) faire des recommandations de consolidation et d'amélioration du PRE et (iii) d'exprimer leurs opinions sur certains aspects (leur implication effective dans la mise en œuvre du programme et la gestion du partage des bénéfices liés au programme). Ces consultations contenues dans les rapports de sauvegardes environnementales et sociales ont contribué à la conception d'un PRE inclusive répondant au mieux aux attentes des parties prenantes et de porter un regard attentif sur la question de partage et gestion des bénéfices. Les consultations menées sont :

- du 13 avril au 5 juillet 2016 sur la version préliminaire au niveau national avec des représentants des régions de Cavally et de Guémon;
- le 12 juillet 2018 à Abidjan, présentation du programme aux ONG et à l'administration locale (préfets);
- du 11 au 13 octobre 2018: atelier local à Guiglo et Soubré; et
- du 2 au 4 janvier 2019 sur la version finale de l'ERPD sur le terrain à Duékoué et San Pedro .

Différentes versions du document ont été publiées sur le site Web REDD+ en Côte d'Ivoire, et le lien a été distribué à toutes les parties prenantes (<http://reddplus.ci/bibliotheques/documents/>). Des consultations locales et nationales ont eu lieu sur les différentes parties de l'ERPD:

- les consultations sur les activités aux niveaux local et national dans le cadre de la préparation du PIF, du 4 au 7 novembre 2016, septembre 2017 et à plusieurs missions sur le terrain en 2018;
- les ateliers de présentations de l'ERPD et analyse de options de partage des bénéfices, les 18 et 19 septembre

2018 ; et

- au niveau national sur le plan de partage des bénéfices du 25 au 27 septembre 2018 à Abidjan.

- **Consultations sur les instruments de sauvegardes du PRE**

Des consultations publiques ont été organisées dans la zone du programme du 9 au 17 octobre 2019 et ont eu pour objectif général d'informer les populations concernées sur les risques impacts environnementaux et socio-économiques (positifs et négatifs) potentiels liés à la mise en œuvre du PRE et de recueillir leurs avis, préoccupations, suggestions et recommandations pour la prévention et la gestion desdits risques et impacts.

De manière spécifique, les Consultations publiques ont eu pour objectifs de :

- présenter aux parties prenantes (populations cibles, autorités administratives, collectivités locales, sociétés civiles, etc.) le PRE (les enjeux, opportunités, principaux impacts positifs et négatifs potentiels) ;
- présenter le contenu des rapports provisoires du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), Cadre Fonctionnel (CF), Cadre de Gestion des Ressources Culturelles Physiques (CGRCP) et le Plan de Gestion des Pestes (PGP) (objectifs des rapports ; enjeux, contraintes, opportunités, principaux impacts positifs et négatifs potentiels liés au PRE ; mécanismes et dispositions de prévention et de gestion environnementale et sociale) et ;
- recueillir les avis, préoccupations, suggestions et recommandations desdites parties prenantes.

Le tableau 14 présente dans l'ordre chronologique les différentes activités réalisées lors de la mission de consultation.

Tableau 12 : Agenda des activités d'information et de consultation menées dans la zone du PRE par rapport aux instruments de sauvegardes

N°	Lieu de réunion et régions visées	Localités concernées	Date de réunion	Activités /Lieu	Nombre de participants
01	GUIGLO (CAVALLY)	Guiglo	09/10/2019	Réunion publique/ Préfecture	24
		Zagné/Tai	10/10/2019	Consultation ciblée/Zagné	01/03
02	DUEKOUÉ (GUEMON)	Duékoué (Parc Mont Péko)	11/10/2019	Réunion publique/ Préfecture	27
		Bagohouo,	12/10/2019	Consultation ciblée/Bagohouo,	08
03	SOUBRE (NAWA)	Soubre	14/10/2019	Réunion publique/ Préfecture	32
		Sarakagui	15/10/2019	Consultation ciblée/Gnamangui	12
04	SAN PEDRO (SAN PEDRO et GBOKLE)	San Pedro	16/10/2019	Réunion publique/ Préfecture	26
		Doba	17/10/2019	Consultation ciblée/Doba	11

Au total, 144 personnes ont été consultées, dont 12 femmes. La liste de présence est annexée (annexe 9) au présent plan.

3.2 Activités envisagées

Les objectifs, les activités, les risques et impacts potentiels du programme ainsi que les mesures de mitigation applicables seront expliquées en détail aux parties prenantes et leurs avis, préoccupations et attentes seront recueillies et prises en compte dans la mesure du possible lors de l'élaboration des instruments de sauvegardes spécifiques aux sous-projets (Constat d'Impact Environnemental et Social, éventuels Plan d'Action de Réinstallation, etc.).

3.2.1 Information et sensibilisation sur le programme et ses risques et impacts potentiels

Les différents acteurs seront mis à contribution pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du programme. Les services techniques déconcentrés seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du programme. Les organisations de la société civile, les ONG et associations aussi bien locales que nationales seront fortement mis à contribution pour informer, sensibiliser et former les PAPs sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du programme.

3.2.2 Consultation et participation des parties prenantes

Des réunions publiques, des discussions de groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, principalement celle potentiellement affectées sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du programme. Ces activités seront sous la responsabilité des spécialistes en charge des aspects environnementaux et sociaux du Secrétariat Permanent de la REDD+ appuyés par les agences d'exécution, les acteurs des services techniques régionaux, les leaders d'associations de jeunesse, de femme et les chefs de villages, les ONG/Associations locales chargées des questions environnementales, etc.

Les autorités coutumières et religieuses seront impliquées pour informer et sensibiliser les populations locales. Aux étapes d'évaluation et de mise en vigueur du programme, les consultations vont renforcer la connaissance du programme par les acteurs, la participation à la préparation et l'évaluation des impacts et mesures d'atténuation qui devront servir à réajuster les activités.

Pendant l'exécution du Programme, les consultations vont accompagner les activités de suivi de la mise en œuvre de la réinstallation et la gestion des conflits.

Pendant les évaluations (mi-parcours et finale), elles appuieront la collecte des informations nécessaires au déroulement de ces différentes activités.

4 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

4.1 Objectif

L'objet de l'identification des parties prenantes est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Programme. L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières.

Afin d'élaborer un Plan efficace, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte leur intérêt par rapport au programme, besoin de participation, niveau de vulnérabilité, attentes en termes de participation et priorités. Ces informations seront utilisées pour adapter la participation à chaque type de partie prenante. Dans ce cadre, il a été jugé particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui auront plus de difficultés à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Programme, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérable. Un accent a été mis pour comprendre comment chaque partie concernée pourrait être affectée, ou comment elle perçoit d'être affectée, de façon à mieux les informer et à comprendre leurs opinions et préoccupations.

Le processus d'identification des personnes et des organisations dans chaque groupe est continu.

4.2 Catégorisation de parties prenantes

Pour les besoins de l'analyse, les parties prenantes au Programme de Réduction des Emissions (PRE) ont été groupées sous les trois catégories suivantes :

- **les parties affectées** - personnes, groupes et autres entités dans la zone du programme (voir chapitre 3.3) qui sont directement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le programme et / ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le programme et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion;
- **les parties prenantes intéressées** - individus / groupes / entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Programme mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Programme et / ou qui pourraient affecter le Programme et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre et;
- **les groupes vulnérables** - Personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le Programme par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au programme.

4.2.1 Parties prenantes affectées

Cette catégorie concerne les parties prenantes directement affectées par le programme, que ce soit du fait des éventuels acquisitions involontaires de terres sur les emprises du programme, ou les effets environnementaux et sociaux tels que les pollutions et nuisances, ou encore les effets sociaux et économiques négatifs y compris les risques pour la santé et la sécurité induits tout au long de la mise en œuvre du PRE.

Ainsi, en prenant en compte la sphère d'influence du Programme qui va au-delà des emprises des travaux, l'analyse des différents types de risques sociaux et environnementaux a permis d'identifier les personnes et groupes distincts qu'il convient de dénommer les parties prenantes affectées soit directement ou indirectement.

Quatre (04) catégories de parties prenantes suivantes directement ou indirectement affectées ont été identifiées :

- les éventuelles personnes affectées par le programme (PAP), autrement dit, les personnes qui, en raison des biens et des activités qu'ils possèdent dans les emprises des activités du Programme, subiront un déplacement physique ou économique;
- les personnes et groupes dont les activités seront perturbées, voire impactées négativement par le Programme, à savoir les opérateurs économiques du secteurs agricoles qui subiront probablement des pertes de recettes;
- les communautés riveraines aux sites des activités du programme qui, durant les travaux et au-delà, seront exposées à des risques environnementaux et sociaux y compris des risques d'accident;
- les collectivités territoriales concernées qui, du fait des déplacements économiques des PAP, perdront des sources de recettes.

4.2.2 Parties prenantes intéressées

Les parties prenantes intéressées incluent toutes les entités et communautés impliquées et indirectement affectées, notamment :

- les entités gouvernementales, y compris les services départementaux et l'administration territoriale et autres entités qui assurent le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des communautés, le bien-être humain, la protection sociale et l'emploi, etc.;
- les collectivités territoriales, les communautés riveraines, et les populations riveraines des zones de travaux qui peuvent bénéficier d'opportunités de travail, d'emploi et de formation découlant du Programme, et de l'amélioration du cadre de vie dans les zones desservies par le PRE ;
- les organisations de la société civile (ONG et OCB) et les chefferies locales qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques ainsi que la médiation et la protection des droits des communautés et peuvent devenir des partenaires du PRE dans la réalisation du Programme ;
- les entreprises et fournisseurs de services, de biens et de matériaux qui seront impliqués ou intéressés par les travaux de manière plus large ;
- les Partenaires techniques : le programme s'attachera également des services de partenaires techniques sur les questions de conseil et d'assistance technique ;
- les bailleurs de fonds, (notamment la Banque mondiale) ;
- les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations.

Les parties prenantes intéressées seront classées en quatre (4) catégories) dont les partenaires institutionnels, Partenaires de développement, le secteur privé et la Société civile / ONG (tableau 15-18).

Tableau 13 : Partenaires institutionnels

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le programme
Ministère de l'économie et des finances (MEF)	Mobilisation des fonds et gestion financière globale du programme
Ministère du Plan et du Développement	Le ministère du plan gère le groupe de travail responsable de la supervision du développement de la Stratégie nationale REDD+ en Côte d'Ivoire, et soutient son intégration dans les politiques nationales. Le ministère dispose de directions décentralisées gérées par des directeurs régionaux, bien que les décisions restent prises au niveau central. Une direction chargée de la cartographie est en cours de création.
Ministère de	Ministère technique de gestion du PRE

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le programme
l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)	
Ministère de l'Agriculture	Le ministère est membre du CN-REDD+ qui est l'organe national décisionnel de la REDD+ en République de Côte d'Ivoire et fait partie de l'initiative pour promouvoir une Agriculture Zéro Déforestation.
Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)	Le MINEF dispose de 3 500 personnels eux-mêmes pouvant être répartis au sein des ministères de l'agriculture, du plan et de l'environnement. Le MINEF possède des services décentralisés, jusqu'à la sous-préfecture dans la zone du PRE et est partie prenante de l'initiative pour promouvoir une Agriculture Zéro Déforestation.
Ministère de l'Industrie et des Mines	Le ministère est membre de la CN-REDD+ qui est l'organe national décisionnel de la REDD+ en République de Côte d'Ivoire, et il est en charge de la mise en œuvre du plan de rationalisation de l'orpaillage.
Ministère de la Femme, de la protection de l'Enfant et de la Solidarité	Appui le PRE pour la promotion des femmes à l'accès du foncier et pour la protection des enfants.
Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	Organisme public sous tutelle du Ministère de l'Environnement. Une équipe à Abidjan (dont 2 SIG) + 1 personne dans chacune des 5 zones du pays dont l'OIPR a la direction + Comités de gestion locale sur le terrain. Il a en charge la gestion des 12 parcs nationaux et réserves naturelles (dont le Parc national de Taï, le Parc national du Mont-Péko et la réserve naturelle de N'zo). Il produit des études sur les services écosystémiques, et appuie le développement de micro-projets et de projets communautaires. Il contribue à la préservation des ressources nationales, et du suivi régulier du couvert végétal dans le PNT (avec l'appui de la GIZ pour la télédétection), il fait partie de la plateforme pour l'observation des forêts. L'OIPR n'a pas vocation à reboiser mais à favoriser la régénération naturelle de 5 000 ha dans le parc illégalement cultivés pour la culture du cacao.
Agence Nationale pour L'environnement (ANDE)	Appui à la gestion de l'ensemble des instruments de sauvegardes et du SNSF (plateforme de gestionnaire de base de données) du PRE en collaboration avec la cellule sauvegarde du SEP-REDD+.
Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	La SODEFOR est mandatée par le MINEF pour la gestion des 231 forêts classées (FC) du pays, dont les 24 forêts classées de la zone du PRE. Elle est chargée d'élaborer les plans d'aménagement participatif, de la co-plantation et de la contractualisation pour favoriser l'agroforesterie dans certaines FC de la zone du PRE. Elle travaille notamment avec l'ONG WCF et d'autres partenaires (fondation IDH) sur la forêt de Cavally pour améliorer le suivi des activités forestières et veiller à la bonne application des prescriptions du plan d'aménagement et de gestion des FC. La SODEFOR a également une convention de collaboration avec le SEP-REDD, et elle a participé activement à l'élaboration de la Stratégie nationale REDD+, et contribue à la mise en place du système national de suivi des forêts (avec le SEP-REDD).
Agence Nationale de Développement Rural (ANADER)	Participe à la CN-REDD+, et elle dispose d'un représentant au SEP-REDD+. Elle a participé à l'élaboration de la Stratégie nationale REDD+ en République de Côte d'Ivoire. Elle participe au projet Vision for Change (V4C) du chocolatier Mars, développé par le Centre Mondial d'Agroforesterie (ICRAF) dans la région de Soubré, et qui vise à revitaliser la culture cacaoyère en régénérant par greffage les vieilles plantations de cacao afin d'augmenter leur productivité tout en limitant l'expansion des plantations au détriment de la forêt.
Agence foncière rurale (AFOR)	Son rôle est de réduire voire supprimer les conflits fonciers par la sécurisation du foncier rural, recenser et sécuriser le domaine rural de l'Etat, délimiter les terres, simplifier significativement les procédures d'immatriculation des terres et de délivrance des certificats fonciers.
Centre National de	Participe au CTI-REDD+ et activement au processus REDD+ par son assistance technique et par sa

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le programme
Recherche Agricole (CNRA)	contribution dans le développement des instruments de gestion REDD+. Participe à la recherche sur les hybrides de cacaoier et greffage de vieux cacaoiers pour augmenter les rendements. Il a contribué à la régénération des anciennes cacaoyères par greffages du projet V4C.
Centre International de Recherche Agroforestière (ICRAF)	L'ICRAF est impliqué depuis 2010 sur le projet V4C (Vision4Change) dans la région de Soubré. L'équipe de chercheurs travaille actuellement sur la régénération de parcelles existantes en zone rurale, avec restauration de la fertilité grâce à l'introduction de légumineuses (rampantes ou arborées), et l'intensification de la production par des techniques de greffage en pépinière, et à l'introduction d'arbres fruitiers pour l'agroforesterie. L'ICRAF dispose de 70 personnes en Côte d'Ivoire (dont quelques personnels à Soubré) et d'un appui international grâce à ses bureaux de Nairobi et se Yaoundé.
Agence pour le Développement de la filière Riz (ADERIZ)	L'agence contribue à la promotion de la culture du riz, au renforcement des capacités de l'interprofession rizicole, à la réalisation des investissements en infrastructures rizicoles, et à la mise en place d'un mécanisme pérenne de couverture des besoins nationaux en semences de riz certifiées et en variétés améliorées. Elle appuie la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la filière riz avec pour objectif de couvrir la totalité des besoins ivoiriens de consommation en riz blanchi. Appuiera les projets de diversification agricole avec les projets rizicoles dans les bas-fonds dans la zone du PRE.
Fondation des parcs et réserves de Côte d'Ivoire	La Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire est le premier fonds fiduciaire ivoirien dédié à la conservation et au financement des parcs nationaux et réserves. Elle a pour vocation de gérer des fonds environnementaux destinés, d'une part à financer des projets et programmes de conservation des parcs nationaux et réserves et, d'autre part, à renforcer les capacités de gestion dans ce secteur. Elle peut agir en tant que fonds fiduciaire, acquérir ou financer l'acquisition de terrains privés destinés à devenir des parcs ou réserves, et intervenir dans les opérations de conversion de dettes contre nature. Elle finance l'OIPR pour la gestion du PNT et la réserve de N'Zo dans la zone du PRE.

Tableau 14 : Partenaires de développement

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le programme
Banque Mondiale	Appui technique et financier du processus de préparation à la REDD+ de la République de Côte d'Ivoire. Financement du développement des pratiques cacaoyères durables dans la Région de la Nawa, dans le cadre du Projet de soutien au secteur agricole (PSAC). Financement et supervision du Projet d'Investissement Forestier (PIF) dans le sud-ouest, la zone du programme, et le centre de la République de Côte d'Ivoire et des autres mécanismes financiers désignés (DGM).
Agence française de développement (AFD)	L'AFD intervient dans la zone du programme à travers, (i) La production de cartes d'occupation des sols, en partenariat avec le BNETD, (ii) le projet OSFACO pour la création d'une plateforme mettant à disposition des images satellites (Spot 6), (ii) le projet PADETER dans l'ouest du pays, incluant les régions du Cavally et du Sud Guémon. L'AFD fournit également à travers le C2D un appui au MINEF sur les états généraux de la forêt, les textes d'application du code forestier et sur l'inventaire forestier à l'échelle nationale. Un appui à la SODEFOR est envisagé, notamment en inventaires, après entente sur les questions de gestion des occupations agricoles en forêt classée et de la contractualisation avec les occupants. L'AFD appuie la République de Côte d'Ivoire dans son processus de préparation à la REDD+ avec son projet C2D, en particulier pour la création du Géoportail de Surveillance Spatiale des Terres dans le cadre de la mise en oeuvre du SNSF.
Centre Suisse pour la Recherche Scientifique	Une institution de recherche en agronomie, biodiversité, santé entre autres. Il intervient dans la zone du PRE par son projet chimpanzé de Taï, l'institution mène des activités de recherche, de

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le programme
(CSRS)	sensibilisation, et de conservation pour le chimpanzé dans le PNT.
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Le PNUD, à travers l'ONU-REDD, contribue au processus national de la préparation à la REDD+, en particulier à l'élaboration de la Stratégie nationale REDD+. Les autres interventions du PNUD dans le processus REDD+ sont : (i) la participation en tant qu'agence d'exécution du projet zéro déforestation financé par le GCF dans le Sud-ouest, le Centre, et l'Est. Les activités portent notamment sur la contractualisation dans les forêts classées et l'agroforesterie dans le domaine rural (à objectif bois d'œuvre et bois énergie) ; (ii) Avec l'AFD, travaux sur les partenariats public-privé, REDD+ forêts classées (C2D) : sécurisation foncière et aménagement du territoire (délimitation des terroirs, titrisation) ; (iii) Appuis dans la structuration des OSC (forêt, agriculture, énergie), et (iv) appui stratégique bas carbone, INDC, gestion de l'information environnementale, et la micro finance.
Agence Allemande de Coopération (GIZ), ministère de la coopération économique et du développement (BMZ)	La GIZ intervient dans la zone du PRE à travers plusieurs projets : (i) le PROFIAB (conservation/biodiversité et travail sur les filières agricoles et forestières autour de Taï et Comoé) ; (ii) le TGS-FL (projet de corridor Taï-Grebo-Sapo, couplé avec un projet de la KfW) ; (iii) le CAZ-ELK (chaîne d'approvisionnement du cacao zéro déforestation dans la Région du San Pedro). Le PROFIAB travaille en partenariat avec COCOANECT et WCF sur les terroirs de Djouroutou autour de la rivière Hana. La GIZ travaille en lien étroit avec le secteur privé (cacao & huile de palme), et elle a conclu un accord tripartite avec Barry Callebaut et WoodIvoire pour la FC des Rapides-Grah. La GIZ dispose de 10 personnels permanents à San-Pedro et bientôt d'un bureau à Taï.
Organisation pour et l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	La FAO dans le cadre du Programme ONU-REDD a appuyé la phase de préparation à la REDD+ de la République de Côte d'Ivoire, en particulier pour : (i) le niveau de référence pour les forêts, (ii) la réalisation de l'inventaire de la biomasse forestière pour l'estimation des facteurs d'émission, devant permettre à la République de Côte d'Ivoire de disposer de ses propres facteurs d'émission, et (iii) le SNSF. Elle est en charge de l'élaboration du scénario de référence dans la zone du programme et de la rédaction des chapitres 7 et 8 de l'ERPD.
Sustainable Trade Initiative (IDH)	Le projet ISLA travaille avec plusieurs opérateurs du secteur privé pour la promotion de techniques d'agroforesterie de la culture du cacao dans les régions du Cavally et de la Nawa. Il s'engage aussi avec la SODEFOR dans un appui à la contractualisation (identification et géoréférencement des plantations en FC de Goin-Débé), et pour un appui à la surveillance contre les défrichements en FC du Cavally.
Union Européenne (UE-REDD)	Depuis 2006, l'Union Européenne accompagne la Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre de la loi de sécurisation foncière à travers un appui budgétaire (30-40M€). Le pays a ainsi entamé une réforme de la politique foncière en vue de simplifier les procédures et réduire les coûts d'immatriculation des terres. L'UE finance aussi quelques projets pilotes sur le foncier en privilégiant une approche par filière et des partenariats public-privé dans l'esprit de l'opération 1 parcelle d'hévéa = 1 certificat foncier, lancée en novembre 2014. Elle appuie le processus APV-FLEGT (Applications des réglementations forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux) dans lequel la Côte d'Ivoire est engagée depuis 2012, et qui est soutenu par la Stratégie nationale REDD+ pour une gestion durable des forêts classées et des aires protégées. Avec EFI, l'UE appuie la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+, notamment sur les composantes agriculture zéro déforestation, le financement des petits producteurs, et l'alignement des politiques nationales.
ONU Environnement (PNUE)	Appui à la préparation REDD+ de la République de Côte d'Ivoire dans le cadre du programme ONU-REDD.
Banque Africaine de Développement (BAD)	La BAD cofinance avec la Banque Mondiale le PIF, en particulier dans la zone centre de la République de Côte d'Ivoire.
JICA	L'agence de coopération japonaise est impliquée dans : (i) des projets de préservation de forêts, et (ii) projet de réhabilitation et de restauration des forêts avec l'implication des communautés locales, et (iii) le renforcement de la productivité de l'agriculture ivoirienne.

Tableau 15 : Société civile / ONG

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le programme
OI-REN	L'OI-REN est une plateforme des organisations de la société civile depuis 2014. Elle a pour mission la protection de l'environnement et les droits des communautés. Les objectifs de l'OI-REN définis dans ses statuts sont « la promotion et la coordination de la participation des Organisations de la Société Civile (OSC) ivoiriennes dans la mise en œuvre de toute initiative en rapport avec les ressources naturelles et les droits des populations notamment les processus FLEGT/REDD+. Elle participe (i) au processus Forest Law Enforcement and Governance Trade (FLEGT), (ii) à la préparation à la REDD+ et (iii) à l'élaboration de l'ERPD auprès du SEP-REDD+. Elle dispose de deux points focaux dont un bureau à Cavally pour l'observation de l'exploitation du bois comme observateur indépendant mandaté. Elle participe à mener les consultations auprès des populations locales pour la REDD+ et l'ERPD.
FEREADD	Plateforme mixte des organisations de la société civile en Côte d'Ivoire pour la protection des ressources naturelles, de l'environnement et de la promotion du développement durable. Elle regroupe 144 associations civiles. Participe aux consultations menées pour l'ER-PIN et l'ERPD, la réalisation de l'évaluation environnementale sociale stratégique, et pour la réalisation des instruments REDD+ en République de Côte d'Ivoire dans le cadre de la préparation à la REDD+.
Wild Chimpanzee Foundation (WCF)	L'ONG WCF intervient dans la zone du programme à travers : (i) un partenariat avec la SODEFOR sur la forêt classée du Cavally pour la mise en place d'un observatoire indépendant mandaté ; (ii) en appui à la SODEFOR (avec IDH) pour la mise en place du processus de contractualisation sur Goin-Débé ; (iii) en partenariat avec l'OIPR sur un projet d'écotourisme à Taï ; (iv) un projet de couloir écologique autour de la rivière Hana (avec PROFIAB & COCOANECT) ; (v) un projet financé par IDH pour l'arrêt de l'approvisionnement par Barry Callebaut sur Cavally et Goin-Débé.
Conservation des Espèces Marines (CEM)	La CEM est une association créée en 2014. La CEM met en place un projet de réserve naturelle volontaire sur l'embouchure de la rivière Dodo permettant (i) de protéger les formations naturelles, (ii) de permettre aux populations d'obtenir des droits fonciers, (iii) de tirer des revenus de l'écotourisme, et (iv) reboiser 5 000 ha répartis entre 3 villages dans la zone du PRE. Le projet est financé pour l'instant par FWS (Fish and Wildlife Services), et est en attente d'autres financements du CEPF et du Rainforest Trust.
IMPACTUM	Impactum est une ONG qui en partenariat avec le SEP-REDD, soutenu par EFI et Mondelez entreprend un projet pilote de PSE pour le reboisement et l'agroforesterie dans la zone du PRE. En collaboration avec UTZ, elle participe à un projet d'appropriation des arbres plantés « plaidoyer de l'arbre » par les agriculteurs.
Représentants régionaux DGM	Représentants régionaux des populations locales et des dans le cadre du projet DGM/PIF dans la zone du PRE.
The Forest Trust (TFT)	Le TFT est une organisation dont le but est d'accompagner les entreprises et les communautés vers la mise sur le marché de produits responsables. Pour Mondelez, elle accompagne le développement de culture du cacao en agroforesterie avec la mise en oeuvre de PSE dans le cadre du projet Cacao-Life dans la zone du PRE.
Rainforest Alliance	Projet de certification « Verdir l'industrie du cacao » est un projet initié par Rainforest Alliance (RA) avec le soutien du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) dans la zone du PRE. Son objectif est de changer les pratiques de production dans les pays producteurs de cacao, ainsi que les procédures de gestion des compagnies de cacao et de chocolat, de sorte que l'industrie participe plus activement à la conservation de la biodiversité tout en contribuant à l'augmentation du revenu des petits producteurs, pour assurer à la cacao-culture un développement durable. Avec WCF, l'OIPR et Barry Callebaut, elle a mené un projet de certification d'agriculture durable avec les planteurs de cacao qui sont implantés autour du Parc National de Taï.

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le programme
UTZ	UTZ/RA est un projet et un label de certification dont la vision est de faire de l'agriculture durable la norme dans la zone du PRE. Le Projet de partenariats sectoriels lancé en 2016 par UTZ/RA sous financement du Ministère Néerlandais des Affaires étrangères, a deux objectifs qui sont : (i) le renforcement des capacités & l'inclusion des organisations de producteurs par l'amélioration de la gestion des coopératives, la qualité des services offerts aux membres, et l'inclusion des femmes dans les instances de prise de décision au sein des coopératives ; (ii) la lutte contre le travail des enfants ; et (iii) la lutte contre le changement climatique par la sensibilisation des populations sur la gestion et la protection des ressources naturelles, le développement de plans communautaires de gestion de terroirs et le plaidoyer pour une meilleure application des textes sur la propriété de l'arbre.
Communautés locales	L'ambition du PRE est pleinement alignée sur la Stratégie nationale REDD + adoptée par le gouvernement en 2017. La stratégie nationale REDD+ promeut des mesures sectorielles et intersectorielles intégrées, qui visent entre autres à gérer de manière durable les forêts, tout en assurant les objectifs de réduction de la pauvreté, de développement humain et social des communautés locales dans un cadre d'équité sociale, culturelle et de genre (SN REDD+ 2017). Les communautés locales sont les principaux bénéficiaires du PRE. La mise en œuvre des activités doit respecter les droits des communautés locales tout en améliorant leurs moyens de subsistance. Le programme pilotera un mécanisme d'incitation basé sur la performance dans plus de 293 villages adjacents (plus de 1 261 814 personnes concernées) à des forêts classées sélectionnés pour fournir des revenus alternatifs aux communautés locales afin de réduire la pression humaine sur les ressources naturelles. Le programme établira des conventions avec les communautés locales pour la restauration et la surveillance des aires protégées.

Tableau 16 : Secteur privé

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le programme
La Fondation Mondiale du Cacao/World Cocoa Foundation (WCF)	Une organisation internationale à but non lucratif, dont les membres sont fournisseurs d'intrants au niveau des exploitations, les institutions financières, les transformateurs de cacao, les chocolatiers et les fabricants, les coopératives agricoles, sociétés de négoce de cacao, les ports, les sociétés d'entreposage, et les détaillants, ce qui représentent 80% des acteurs mondiaux dans le secteur du cacao. Avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire, elle s'est engagée avec ses membres dans « l'Initiative Cacao et forêts », pour mettre fin à la déforestation et à restaurer les zones forestières, et d'éliminer la production de cacao illégal dans les parcs nationaux dont le PNT. Elle anime aussi en République de Côte d'Ivoire et au Ghana, l'initiative volontaire « Cacao Action » dont les activités sont : (i) la fourniture de matériel végétal amélioré, (ii) la formation aux bonnes pratiques agricoles, et (iii) le développement et le renforcement des capacités des organisations paysannes. Promouvoir l'augmentation des moyens d'existence durables par la diversification des revenus pour les producteurs de cacao grâce à la diversification des cultures vivrières, les cultures intercalaires agricoles.
Association Interprofessionnelle du palmier à huile (AIPH)	Regroupe l'ensemble des professionnels de la filière du palmier à huile, les coopératives de planteurs, les sociétés de transformation, et les industriels. Elle régule le prix de vente de l'huile de palme brute et le prix d'achat des régimes de palme en Côte d'Ivoire grâce à un mécanisme accepté par tous les acteurs. Elle est partie prenante du plan d'action sur le développement durable du palmier à huile avec l'Initiative de l'huile de palme de la Tropical Forest Alliance (TFA) 2020 qui est un partenariat public-privé qui a pour objectif de réduire, à l'horizon 2020, la déforestation des forêts tropicales associées à la production des matières premières agricoles telles que l'huile de palme, le soja, et la pâte à papier.
Association des professionnels de l'hévéa	Organisation à but non lucratif pour l'organisation, le développement, et la défense de la filière caoutchouc naturel en République de Côte d'Ivoire. Elle a mis en place un mécanisme de fixation de prix d'achat aux

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le programme
naturel (APROMAC)	planteurs du caoutchouc naturel, l'installation de nouvelles unités de transformation, la mise en place du Fonds de développement Hévéa (FDH). La production ivoirienne du caoutchouc dont le nombre de planteurs en milieu villageois est passé « de 106 000 ha à 550 000 ha », faisant de la République de Côte d'Ivoire le 1 ^{er} producteur africain et le 7 ^{ème} au plan mondial. Elle peut appuyer le développement de plantation et former les planteurs au métier dans la zone du PRE.
Syndicat des producteurs & industriels du bois (SPIB)	Le SPIB compte 24 membres actifs dont les principaux industriels du bois en Côte d'Ivoire. Le SPIB entretient des contacts réguliers d'échanges et d'informations avec l'OAB, OIBT, la FAO, la BM, l'UE, l'AFD, et des structures nationales comme la SODEFOR, l'OIPR, et la SEPBA pour une meilleure intégration de la filière bois. Dans le cadre du processus FLEGT, le SPIB représente les industriels de la filière au niveau du Comité Technique National, et dans le cadre de la Convention ATIBT (convention signée en 2013 entre le SPIB, Ministère des Forêts et celui de l'Environnement et les Responsables ATIBT) assure le dialogue public-privé pour un partenariat multipartite pour une foresterie tropicale responsable et pour la conservation des forêts. Il peut tenir un rôle dans la promotion d'une gestion durable des forêts dans la zone du PRE.
Société hévéicole de Grand-Béréby (SOGB)	La SOGB est une compagnie privée d'exploitation du caoutchouc naturel dont les plantations 15 700 ha sont situées à San Pedro et Grand Béréby dans la zone du PRE.
COCOANECT	Cocoanect est une société de négoce de cacao basée à Rotterdam qui met en relation les agriculteurs, les coopératives et les exportateurs locaux avec les principaux broyeurs et fabricants de chocolat du monde, ainsi que les chocolatiers de haricots à barres. Elle est engagée dans l'Initiative de Conservation des Forêts et ensemble avec la GIZ, l'ICRAF, la Société de commercialisation du de Café et Cacao (S3C) et le WCF, dans un projet d'agroforesterie le long du PNT, avec la restauration des rives de la Hana. Les producteurs de cacao de laisser une bande de terre de 15 mètres de leurs fermes le long de la rivière pour le reboisement, avec une zone tampon supplémentaire de 10 mètres où aucun intrant agricole ne sera utilisé. Des pratiques d'agroforesterie sont en cours d'élaboration pour être utilisées dans la zone agricole restante avec l'emploi de PSE.
Barry Callebaut- SACO	Le groupe Barry Callebaut, dont le siège est à Zurich, en Suisse, est un fabricant de chocolat et cacao avec une forte présence dans les pays producteurs de cacao dont la République de Côte d'Ivoire. Dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêts, Barry Callebaut et le Conseil du Café-Cacao (CCC) de Côte d'Ivoire ont signé une lettre d'intention en date du 4 juin 2018 dans le but d'intensifier leur coopération en matière de production durable du cacao. L'objet de cette lettre d'intention est de travailler en collaboration afin de concevoir et valider un modèle de production durable du cacao, en se concentrant plus particulièrement (i) sur le défrichage des cacaoyers infectés par la maladie virale de la pousse de cacao gonflée (CSSV), (ii) puis la replantation, (iii) l'agroforesterie, et la diversification des revenus des producteurs de cacao et la plantation d'arbres d'ombrage.
Mondelez	Mondelēz est une multinationale de l'agroalimentaire américaine présente dans le secteur du biscuit et du chocolat, implantée dans de nombreux pays dans le monde. Elle est le deuxième acteur mondial du secteur agroalimentaire. En juin 2017, elle a signé une convention entre le chocolatier Mondelez et le Ministère en charge de l'Environnement dont l'objectif est de faciliter l'émergence d'une filière « cacao ami de la forêt ivoirienne ». Cet accord qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme REDD+ contribuera à restaurer le couvert forestier principalement dans les régions d'approvisionnement de Mondelez. Avec son projet interne « Cocoa Life », elle est engagée dans la Région de Nawa, avec le soutien de EFI et Impactum dans un projet pilote d'agroforesterie et de mise en œuvre de PSE.
Cémoi	Le groupe Cémoi est une entreprise agroalimentaire française spécialisée dans la production du chocolat et de confiserie. En 2015, il a lancé son propre projet « Transparence Cacao », puis conclu un partenariat public-privé avec le Conseil du café-cacao de Côte d'Ivoire pour le volet agroforesterie du projet, qui garantit (i) la traçabilité du cacao depuis la fève jusqu'au chocolat, (ii) vise à convaincre les agriculteurs de pratiquer l'agroforesterie cacaoyère, (iii) à aider les agriculteurs à devenir des entrepreneurs et sécuriser le foncier, (iv) fournit une formation et un encadrement aux coopératives, et (iv) crée des pépinières de cacao et de forêt et créer des comités d'éthique. Depuis il a rejoint le projet « Cacao amis des Forêts » pour à préserver la forêt primaire du PNT.

Nom du partenaire	Capacité et rôle dans le programme
OLAM	Olam est une entreprise singapourienne de négoce et de courtage de denrées alimentaires présente en Afrique dans le cacao, café et l'huile de palme. En 2017, elle lance son projet « Politique d'OLAM relative aux Paysages vivants » pour une croissance responsable, qui doit s'assurer que ses activités et celles de ses fournisseurs (sa chaîne d'approvisionnement) suivent ces principes : (i) pas d'activités illégales (respect des zones protégées), (ii) pas de conversion ni de dégradation des habitats critiques (zones à HVC), (iii) pas de conversion ni dégradation des tourbières, (iv) pas de conversion ni dégradation d'habitat et forêts à HSC, (v) pas de brûlage dans la préparation des sols pour planter/replanter, (vi) pas de développement sans CLIP des populations locales. L'objectif d'ici 2020 est de mettre fin à la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement (huile de palme, caoutchouc, cacao et café). OLAM est en discussion pour l'obtention de contrats de concession type Agroforêt dans deux forêts classes de Rapides Grah et de Haute-Dodo.
Société Industrielle Thanry (SIT)	Groupe industriel de transformation du bois installé à Duékoué (Guémon), Guiglo (Cavally) et Danané (18 montagnes). Partenaire de la SODEFOR pour la gestion sous convention des FC de Goin-Débé (Thanry/133 000ha/ 2010-2035) et Scio (IFD/ 88 000 ha/ 2010-2035).
Tranchivoire	Entreprise de transformation du bois qui s'engage dans la certification OIB (origine légalité des Bois) afin de satisfaire leurs clients de plus en plus exigeants. Cette certification oblige les industriels du bois concernés à respecter toutes les dispositions réglementaires tant nationales qu'internationales et exige la traçabilité du bois. Engagée dans la région du PRE.
SIFCA	SIFCA est un groupe ivoirien agro-industriel implantés dans trois filières : (i) l'hévéa, (ii) le palmier à huile et, (iii) le sucre. Elle possède 10 filiales dont PALMCI (huile de palme) et SIPH (hévéa). Dans la zone du PRE, PALMCI est implanté sur Taï, et SIPH sur San Pedro/Rapides-Grah. Depuis 2015, SIFCA s'est engagée dans une démarche zéro déforestation. La SIFCA est impliquée dans la mise en oeuvre de la REDD+ en participant aux réunions avec le SEP-REDD, et travaille étroitement avec les communautés pour le reboisement des jachères, et les producteurs en donnant des formations aux techniques de plantation durable, changement climatique, et conservation. SIFCA est membre du RSPO et du SNRI (Sustainable Natural Rubber Initiative).
Société de transformation du bois du Cavally (STBC)	Société de transformation du bois du Groupe Fattal, avec des usines à Zagné & Taï Partenaire de la SODEFOR pour la gestion sous convention de la FC du Cavally (67 000 ha / 2010-2035), elle a signé une convention de partenariat de 5 ans avec la SODEFOR en décembre 2004, puis de 25 ans en novembre 2010 pour la gestion de la forêt classée de Cavally .
Société de transformation du bois du Sud (STBS)	Société de transformation du bois du Groupe Fattal, avec une usine à San-Pedro. Partenaire de la SODEFOR pour la gestion sous convention de la FC de la Haute-Dodo (196 000 ha / 2010-2035).
SIBD	Société de transformation du bois, avec une usine à San-Pedro. Partenaire de la SODEFOR pour la gestion sous convention de la FC de Dassioko (12 500 ha / 2008-2013).
SMCI	Société de transformation du bois du Groupe Zein, avec une usine à Yopougou. Partenaire de la SODEFOR pour la gestion sous convention de la FC de la Niégré (92 500 ha / 2010-2025).
TRABEX	Société de transformation du bois du Groupe Zein. Partenaire de la SODEFOR pour la gestion sous convention des FC de Niouniourou (19 600 ha / 2010-2025), et engagée avec la SODEFOR pour le reboisement dans les forêts dégradées et dans les forêts non dégradées de la régénération naturelle assistée.

4.2.3 Groupes vulnérables

Tout au long du programme, une attention particulière sera accordée aux personnes ou groupes vulnérables au sein des deux (2) groupes de parties prenantes identifiés ci-haut. La détermination de ces derniers se fera sur la base d'un certain nombre de critères répondant au contexte local. Parmi ces critères on trouve, entre autres, des handicapés (physiques ou mentaux), les personnes malades, particulièrement les personnes atteintes des IST-VIH/SIDA ou

d'autres maladies graves ou incurables, les vieillards, particulièrement quand ils vivent en ménage solitaire, les ménages dont les chefs sont des femmes, les ménages pauvres, les personnes victimes de VBG, les personnes déplacées des zones de conflits, les veuves, les orphelins et les personnes appartenant à certaines minorités ethniques, culturelles ou religieuses.

Ces critères seront peaufinés au cours de l'EIES qui sera menée dans le cadre du programme. Cette étude précisera également les difficultés auxquelles les individus ou groupes vulnérables se sont confrontés et les façons les plus efficaces à pouvoir les aider à les surmonter. Parmi les contraintes auxquelles ces personnes ou groupes peuvent faire face, on trouve, entre autres, des difficultés (économiques et physiques) d'accéder aux lieux des réunions, d'accéder aux résultats du programme, d'exprimer leurs points de vue (contraintes linguistiques)

Ces groupes vulnérables disposent d'un handicap ou d'une situation matrimoniale, ou font l'objet d'une marginalisation et stigmatisation qui pourraient les empêcher de participer pleinement et dans ce cas, vont bénéficier de mesures spécifiques en termes de déplacement.

4.2.3.1 Identification des groupes vulnérables

Lors de la préparation du CPR et des PAR les discussions avec les représentants des groupes vulnérables, les autorités locales et autres entités communautaires seront l'occasion d'identifier des critères et des actions spécifiques d'assistance aux personnes vulnérables.

Il s'agit alors de collecter des données sur :

- Son niveau d'éducation;
- Personnes en charge ;
- Son patrimoine mobilier;
- Ses équipements et logistiques au niveau du ménage affecté ;
- Son niveau de dépendance du ménage affecté vis-à-vis des aires protégées ;
- Son revenu moyen annuel ;
- Son activité principale ;
- Ses difficultés majeures ;
- Etc.

4.2.3.2 Dispositions à prévoir dans les instruments de sauvegardes des sous-projets

Les personnes vulnérables seront identifiées lors des enquêtes socioéconomiques menées dans le cadre de la préparation des CIES et des PAR. Chaque instrument préparé dans le cadre du programme inclura des dispositions précises relatives à l'assistance aux individus et groupes vulnérables (garantie de mesures d'accompagnement en plus des mesures compensatoires) en vue d'une amélioration de leurs conditions de vie. L'assistance aux individus et groupes vulnérables sera efficacement assumée par des ONG spécialisées, qui disposent d'agents et de l'expérience pour prendre en charge les personnes vulnérables. Les EIES, CIES et PAR identifieront précisément les structures les mieux placés pour exécuter ces mesures.

4.3 Personnel du programme

Le SEP-REDD+ a pour mission de gérer la consultation des parties prenantes et traiter les réclamations dans le cadre de la mise en œuvre du Programme en relation avec les structures de mise en œuvre du programme. Pour cela, il s'appuiera sur ses spécialistes que sont l'Expert en Sauvegarde Environnementale (ESE) et Expert en Sauvegarde Sociale (ESS) ainsi que sur les Comités Régionaux REDD+. Par ailleurs des ONG locales indépendantes serviront de

relais entre les communautés et le programme. L'implication de ces acteurs dans les processus de consultation et d'engagement pour mieux communiquer sur :

- les activités du programme ;
- les impacts du programme ;
- les dispositions prises pour sécuriser la population ;
- les politiques et procédures de recrutement des entreprises ;
- les procédures de santé et de sécurité des travailleurs.

4.4 Analyse et évaluation des parties prenantes

L'analyse et l'évaluation des parties prenantes déterminent la relation probable entre les parties prenantes et le programme, et aide à identifier les méthodes de consultation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du programme. Certaines des méthodes, les plus courantes utilisées pour consulter les parties prenantes comprennent :

- téléphone / email ;
- des entrevues individuelles ;
- des ateliers / groupes de discussion ;
- distribution de brochures et de bulletins d'information ;
- des réunions publiques ; et
- journaux / magazines / radio.

L'évaluation des craintes et des attentes³ des parties prenantes de manière détaillée permettra de prendre certaines décisions sur combien d'efforts allouer à traiter leurs besoins. Cela dépend de leur niveau d'intérêt et leur capacité à influencer sur les résultats du programme :

- l'Intérêt (élément motivateur) d'une partie prenante est considéré comme fort de par sa proximité ou de sa dépendance à l'égard du Programme ;
- le Pouvoir (capacité d'influencer le programme) d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer sur les résultats du Programme ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter une ligne de conduite à l'égard du Programme.

Au moment de décider de la fréquence et de la technique d'engagement appropriée utilisée pour consulter un groupe de parties prenantes particulier, trois critères seront pris en compte :

- l'étendue de l'impact du programme sur le groupe des parties prenantes ;
- l'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le programme ; et
- les méthodes d'engagement et de diffusion de l'information culturellement acceptables et suivant les niveaux de connaissance des dites parties prenantes.

En général, l'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact d'un programme sur un groupe de parties prenantes augmente ou que l'influence d'un acteur particulier augmente. L'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode d'engagement utilisée. Les parties prenantes présentant un intérêt et un pouvoir fort vis-à-vis du Programme seront managées de près et leurs attentes seront prises en compte. Ceci passera par des actions de communication et de consultation et par la mise en œuvre des engagements du Programme. Pour les parties prenantes présentant un intérêt et un pouvoir faible vis-à-vis du Programme, des actions de communication seront le plus souvent suffisantes pour satisfaire leurs besoins.

Les consultations et réunions tenues dans le cadre des processus de la préparation du programme, ont servi à alimenter le PMPP. D'autres consultations seront tenues dans le cadre de la mise à jour du présent PMPP.

³ <http://reddplus.ci/download/mecanisme-de-reglement-des-plaintes-mrp-de-la-cote-divoire/?wpdmdl=9515>

4.5 Synthèse des besoins des parties prenantes au programme

Le tableau 9 ci-après présente une synthèse des besoins des parties prenantes du programme désagrégé par groupe, à savoir parties prenantes touchées et autres parties prenantes concernées. Une attention particulière est accordée aux personnes ou groupes vulnérables au sein de chacun des groupes de parties prenantes (tableau 19).

Tableau 17 : Synthèse des besoins des parties prenantes

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
Gouvernement	Ministère de l'économie et des finances (MEF)	Direction Générale de l'Economie	Représentant du Gouvernement pour la mobilisation de fonds composé de fonctionnaires	Français	Information transmise par courriel (courrier électronique), courrier édité	mensuelle	Néant
	Ministère du Plan et du Développement (MPD)	Direction de la Planification Spatiale	Représentant du Gouvernement pour la planification des ressources composé de fonctionnaires	Français	Information transmise par courriel, courrier édité	trimestrielle	
	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)	SEP-REDD+	Salariés du programme	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	
		Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	Organisme public membre de la Plateforme pour observation des forêts composés de salariés	Français	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	
		ANDE	Organisme public pour le suivi environnemental et du SIS composés de salariés	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Hebdomadaire	
	Ministère de l'Agriculture	Agence Nationale de Développement Rural (ANADER)	Organisme public pour Promotion de l'agriculture Zéro déforestation	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	
		Agence foncière rurale (AFOR)	Organisme public pour la prévention et la réduction des conflits fonciers	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Mensuelle	
		Centre National de Recherche Agricole (CNRA)	Organisme public pour pour la promotion de l'agriculture intensive	Français	Information transmise par courriel, et visite du site	Trimestrielle	

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
			composés de salariés		avec l'équipe du programme		
		Centre International de Recherche Agroforestière (ICRAF)	Organisme de recherche composé de personnes instruites	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	Néant
		Agence Nationale de Développement Rural (ANADER)	Organisme public pour l'encadrement des paysans composés de personnes instruites	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	
		Agence pour le Développement de la filière Riz (ADERIZ)	Organisme public pour la promotion de la riziculture composé de personnes instruites	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Mensuelle	
	Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	Organisme public pour la gestion des forêts classées composé de personnes de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	Néant
	Ministère de l'Industrie et des Mines	Direction générale des mines et géologie	Organisme public composé de personnes de niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courriel, courrier	Hebdomadaire	Education sur le processus
	Ministère de la Femme, de la protection de l'Enfant et de la Solidarité	Direction générale de travail	Protection contre le travail des enfants et égalité et équité dans l'emploi	Français	Information transmise par courriel, courrier	Mensuelle	Néant
Secteur Privé	Secteur privé du secteur agricole et de l'agro-industrie	Entreprises des travaux	Ouvriers	Français	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et affichage	Quotidienne	Heures de repos ou la descente
			Sous-traitants	Français	Information transmise par courriel, et affichage	Mensuelle	Heures de repos ou la descente
		Bureau de contrôle	Suivi et contrôle des travaux	Français	Information transmise par courriel, et affichage	Quotidienne	Néant

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
		Société hévéicole de Grand-Béréby (SOGB)	Opérateur économique, travailleurs de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel,	Mensuelle	Code de bonnes conduites et mesures de gestion des risques de VBG/VCE, travail des enfants
		COCOANECT	Opérateur économique, travailleurs de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel,	Mensuelle	
		Barry Callebaut-SACO	Opérateur économique, travailleurs de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel,	Mensuelle	
		Mondelez	Opérateur économique, travailleurs de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel,	Mensuelle	
		Cémoi	Opérateur économique, travailleurs de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel,	Mensuelle	
		OLAM	Opérateur économique, travailleurs de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel,	Mensuelle	
		Société Industrielle Thanry (SIT)	Opérateur économique, travailleurs de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel,	Mensuelle	

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
		Tranchivoire	Opérateur économique, travailleurs de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel,	Mensuelle	Code de bonnes conduites et mesures de gestion des risques de VBG/VCE, travail des enfants
		SIFCA	Opérateur économique, travailleurs de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel,	Mensuelle	
		Société de transformation du bois du Cavally (STBC)	Opérateur économique, travailleurs de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel,	Mensuelle	
		Société de transformation du bois du Sud (STBS)	Opérateur économique, travailleurs de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel,	Mensuelle	Code de bonnes conduites et mesures de gestion des risques de VBG/VCE, travail des enfants
		SIBD	Opérateur économique, travailleurs de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel,	Mensuelle	
		SMCI	Opérateur économique, travailleurs de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel,	Mensuelle	
		TRABEX	Opérateur économique, travailleurs de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel,	Mensuelle	

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
Collectivités territoriales	Administration de territoire	Administrateur civil, Services techniques des Conseils régionaux, des Communes, villages	Fonctionnaires Elus locaux	Français Langues locales (Bété, Bakoué, Baoulé, Dioula, Guéré, Moré, Kroumen, etc)	Information transmise par courriel, et affichage Visite avec des traducteurs	Hebdomadaire	Education sur le processus
	Chefferie locale, Populations locales	Chefs de quartier ou du village	Niveau d'instruction (de faible à nul)	Français Langues locales	Information transmise par radio et affichage Visite avec traducteur et représentant de la société civile	Hebdomadaire	Education sur le processus
Organisation de la société civile	Organisation Non gouvernementale et organisation communautaire de base	OI-REN	Organismes d'implémentation - Quelques responsables sont instruits	Français Langues locales (Bété, Bakoué, Baoulé, Dioula, Guéré, Moré, Kroumen, etc)	Information transmise radio et affichage Visite avec traducteur et représentant de la société civile	Quotidienne	Education sur le processus
		FEREADD	Organismes d'implémentation - Quelques responsables sont instruits	Français Langues locales (Bété, Bakoué, Baoulé, Dioula, Guéré, Moré, Kroumen, etc)	Information transmise par radio et affichage Visite avec traducteur et représentant de la société civile	Quotidienne	Education sur le processus
		Wild Chimpanzee Foundation (WCF)	Organisme d'implémentation - responsables sont instruits	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	Néant
		Conservation des Espèces Marines (CEM)	Organisme d'implémentation - responsables sont instruits	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	Néant
		IMPACTUM	Organisme d'implémentation -	Français	Information transmise par courriel, et visite du site	Quotidienne	Néant

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
			responsables sont instruits		avec l'équipe du programme		
		Représentants régionaux DGM	Représentants de populations instruits et populations avec niveau d'instruction de faible à nul	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	Néant
		The Forest Trust (TFT)	Organisme d'implémentation - responsables sont instruits	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	Néant
		Rainforest Alliance	Organisme d'implémentation - responsables sont instruits	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	Néant
		UTZ	Organisme d'implémentation - responsables sont instruits	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	Néant
Médias	Radio, journaux et télévisions	Presses écrites nationales, télévision nationale et radio locale ou nationale	Journalistes	Français Langue locale (Bété, Bakoué, Baoulé, Dioula, Guéré, Moré, Kroumen, etc)	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Education sur le processus
Partenaires financiers	Bailleurs et agence d'exécution	Banque mondiale	Equipe du programme, Financier du programme et d'autres investissements	Français	Information transmise par , courriel, et réunion	Trimestrielle	Néant
		Agence française de développement (AFD)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Centre Suisse pour la Recherche Scientifique (CSRS)	Équipe de recherche, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
		Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Agence Allemande de Coopération (GIZ), ministère de la coopération économique et du développement (BMZ)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Sustainable Trade Initiative (IDH)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Union Européenne (UE-REDD)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		ONU Environnement (PNUÉ)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Banque Africaine de Développement (BAD)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		JICA	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant

4.6 Élaborer une base de données des parties prenantes

Le Programme développera et maintiendra à jour une base de données des parties prenantes en lien avec le Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS). Cette base de données doit contenir des informations sur les divers groupes de parties prenantes (leurs représentants, intérêts et questionnements), les détails des consultations tenues (y compris le lieu où elles se sont déroulées, les sujets traités et les résultats), tous les engagements pris par le Programme, ceux en instance et ceux réalisés ainsi que l'enregistrement des griefs spécifiques au sein des comités de gestion des plaintes (voir chapitre 8) et l'état d'avancement de leur résolution (données centralisées et suivies par le SEP REDD+ en lien avec les comités de gestion des plaintes). La maintenance d'une telle base de données est importante dans un objectif de continuité, particulièrement lors des transitions entre les phases du programme au cours desquelles des changements de personnel sont assez courants.

5 PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1 Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes constitue un pilier clé pour la réussite du programme, incluant la durabilité des interventions et extrants obtenus. Ainsi, cette démarche est adoptée pour toutes les phases du programme, à savoir : élaboration, mise en œuvre et exploitation. La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif enclenché et mené tout au long du cycle de vie du programme.

Les parties prenantes du programme seront mobilisées suivant des moyens distincts et appropriés, dépendamment de leurs différents intérêts et situations, afin de satisfaire aux objectifs du « plan de mobilisation des parties prenantes » qui sont :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au SEP-REDD+ de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le programme, une relation constructive ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du programme et sa performance environnementale et sociale ;
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le programme pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir;
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du programme.

Le calendrier de mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes est présenté ci-dessous dans le tableau 10 exposant la stratégie proposée pour la diffusion des informations.

5.2 Calendrier du Plan de mobilisation des parties prenantes

Le calendrier envisagé pour les diverses activités qui relèvent du programme de mobilisation des parties prenantes est décrit dans le tableau 20 ci-dessous .

Tableau 18 : Programme de Mobilisation des Parties Prenantes

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
Préparation des conditions préalables de décaissement	Elaboration des documents du programme (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP)	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale	MINEDD, SEP-REDD+	SEP-REDD+ Equipe de rédaction -Equipe de la Banque mondiale	Janvier - mars 2020
Préparation des conditions préalables de décaissement	Elaboration des documents de sauvegarde : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), du Cadre Politique de Réinstallation (CPR), Cadre Fonctionnel (CF), Cadre de Gestion des Ressources Culturelles Physiques (CGRCP) et Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGP)	consultation des parties prenantes sur les impacts et mesures d'atténuation des activités du programme	-Personnes potentiellement affectées, Autorités locales - Populations- Bénéficiaires	Consultants	Juillet 2019- février 2020

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
Démarrage	Mise en œuvre des mesures de réinstallation (mise en œuvre du PGES et des PAR)	Consultation sur les biens et personnes affectées préalablement au démarrage des activités du programme, réunions formelles, émissions radiophoniques, Affiches sur les lieux publics	Personnes/ménages/groupes affectés	spécialistes en sauvegarde du SEP REDD+, ONG, Autorités locales	Mars-juillet 2020
Exécution du programme	Suivi de la mise en œuvre des mesures des PGES et PAR	Consultation des personnes affectées et des organisations de la société civile spécialisées Réunions formelles	Personnes/ménages/groupes affectés par le programme (PAP) Autorités locales	Consultants , spécialistes sauvegardes du SEP REDD+	Toute la durée du programme
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PMPP	Rapports d'évaluation	Sorties sur le terrain, enquêtes publiques auprès des communautés bénéficiaires, méthode de randomisation	Les bénéficiaires et les acteurs locaux du programme	Spécialiste sauvegarde social/environnementale Spécialiste en communication Le chargé du suivi-évaluation du programme	Toute la durée du programme
Clôture	Evaluation globale du programme	Interviews et entretiens Réunions formelles Elaboration du rapport de clôture	Tous les acteurs du programme	Evaluateurs	Janvier 2025

5.3 Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Cette section décrit les principes des méthodes qui pourraient être potentiellement utilisées pour l'engagement des parties prenantes dans le contexte du programme.

5.3.1 Brève description des informations à communiquer

Le SEP-REDD+ va communiquer les informations suivantes aux différentes parties prenantes :

- l'objectif des activités et sous-projets du Programme et leurs zones d'intervention
- le calendrier
- les impacts négatifs sur l'environnement et les établissements humains et les mesures de mitigations prévues
- les effets bénéfiques du Programme
- le mécanisme de gestion des plaintes (ses objectifs, les comités de gestion des plaintes installés, les modes de saisie des comités, le processus de traitement des plaintes, etc.) ;
- les ONG sélectionnées par le programme comme relais entre les communautés et le programme.

5.3.2 Formats et modes de communication qui seront utilisés

Dans le cadre du PRE, le programme va favoriser l'utilisation d'outils de communication et de sensibilisation sous les formats et modes suivants.

5.3.2.1 Réunions publiques avec les communautés locales

Il s'agit en général de consultations publiques formelles avec des communautés locales, présidées par l'autorité locale, sanctionnées par un compte rendu dûment rédigé. L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée.

Ces réunions sont néanmoins utiles, pour partager des informations générales sur une activité, lorsque on ne nécessite pas toujours la prise de parole de tout le monde. Dans ces cas, elles rassurent le public local sur le soutien que le programme a reçu des autorités. Elles sont aussi considérées comme un effort de transparence et de partage de l'information et offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes. Elles complètent également les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication « officielle » et permettent de prendre en compte les orientations et décisions adoptées dans la conduite des activités du programme.

5.3.2.2 Focus Groupes avec les femmes, jeunes, producteurs

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, la compensation foncière ou l'assistance aux groupes vulnérables, ou l'emploi des femmes). Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc et comprendre 10 à 20 personnes.

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; (ii) la discussion est centrée sur la question à discuter ; et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites en tenant compte des disponibilités et possibilités du programme et les prochaines étapes s'il y a lieu.

5.3.2.3 Entretiens individuels

Cette approche cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, les personnes vulnérables, etc. Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs. Ces entretiens concerneront toutes les couches sociales et les avis de toutes les personnes interrogées, sans discrimination, devront être pris en compte.

Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées.

5.3.2.4 Médias de masse

Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des communiqués de presse ; des reportages sur le programme ; des campagnes de lancement, des entrevues avec la direction du Programme ; des visites de sites organisées ; etc. Une collaboration étroite sera établie entre le SEP REDD+ (à travers sa Cellule de Communication) et les organes de presses afin que les informations réelles soient communiquées. A cet effet, des séminaires de renforcement de capacités des organes de presses sur les problématiques et les programmes REDD+ antamé par le SEP REDD+ sera renforcé dans le cadre du PRE.

5.3.2.5 Commissions ou comités locaux

Des comités et des commissions peuvent être établis au niveau local (Villages) ou Régional, afin de surveiller certaines activités sensibles du Programme (par exemple recrutement local, suivi environnemental des travaux, acquisition de terres au niveau local et impact sur les personnes vulnérables).

Ces comités et commissions mixant les représentants du Programme, les représentants de la société civile, de la communauté et les autorités administratives locales peuvent permettre un engagement régulier et efficace avec les parties prenantes. Les Comités Régionaux et les Comités de gestion des plaintes installés dans le cadre de la REDD+ et visant à participer à la mise en œuvre de tous les programmes et projets REDD+, serviront pour le PRE. Toutes les parties prenantes seront directement informées de l'existence de ces commissions et comités et leurs niveaux d'implication et missions dans le cadre de la mise en œuvre du PRE.

5.3.2.6 Ateliers

La tenue des ateliers rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le programme, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés. Des ateliers de validation des CIES, PAR, etc. peuvent être des voies où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national sont impliquées.

5.3.2.7 Brochures sur le programme

Une brochure simplifiée de présentation du programme, présentant les informations suivantes :

- objectifs du programme et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact et les principaux objets à construire;
- principaux impacts environnementaux et sociaux du programme;
- mécanisme de consultation du programme;
- mécanisme de règlement des griefs du programme;
- disponibilité de la documentation (quoi, où);
- informations de contact du SEP REDD+, des Comités de gestion des plaintes, des agences d'exécution, etc. ano

Cette brochure pourrait être éditée pour une large diffusion et sera actualisée de manière périodique durant la mise en œuvre du programme en intégrant les réalisations clés du programme, les activités à réaliser les événements important (comme les inaugurations des ouvrages), les indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux (entreprises principales et sous-traitants), désagrégées par sexe et autres.

5.3.2.8 Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes seront recueillies dans un formulaire de feedback (annexe 7) qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback (anonyme ou pas) par courrier électronique et courrier édité ou de manière interactive par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de la REDD+ Côte d'Ivoire ou en se rendant directement dans les locaux du SEP REDD+ ou des comités installés. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du programme sont partagés avec le management du programme pour une prise en charge rapide. Les informations confidentielles fournies dans l'anonymat seront traités dans la discrétion. Les parties prenantes concernées seront informés par écrit ou par oral des dispositions prises ou envisagées suite au traitement de leurs feedbacks dans un délai maximum de deux semaines.

5.3.2.9 Site web du mécanisme REDD+ de la Côte d'Ivoire

Les informations sur le programme seront mises à la disposition du public sur le site Web du SEP-REDD+ Côte d'Ivoire. Ces informations seront régulièrement mises à jour avec de nouveaux messages informatifs, communiqués de presse et offres d'emploi. Des informations communiquées sur le site seront diffusées au travers des autres moyens de communication évoqués, par exemple de radio locale.

Une feuille de commentaires où toute partie touchée ou intéressée pourra déposer une requête ou un grief.

Ces feuilles seront suivies quotidiennement (alerte par e-mail aux personnes concernées de l'équipe du programme), avec l'obligation d'accuser réception dans un délai maximum de 7 jours calendaires et d'informer l'intéressé sur les dispositions prises ou envisagées dans un délai maximum de 30 jours calendaire.

Pour les plaintes, le comité indiqué sera saisi pour le traitement. Si la résolution est plus difficile, l'intéressé sera informé de la prochaine étape et des délais correspondants (voir chapitre 7).

5.3.2.10 Visites des sites du programme

Les visites sur les sites du programme consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (élus locaux, journalistes, représentants des organisations de la société civile) à visiter les sites du programme et à transmettre des informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation.

La visite des installations du programme par des groupes de jeunes notamment d'étudiants et d'écoliers peut également être efficace car elle peut donner une idée de l'objectif général du programme, susciter l'intérêt, l'appropriation locale et fournir des informations sur les formations supérieures soutenues par le programme (tableau 21).

Tableau 19 : Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Stade du programme	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	lieux/dates	Calendrier indicatif	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Préparation des activités et sous-projets	L'objet, la nature et l'envergure de l'actiu programme ;	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les médias sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliant	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et à la télévision RTI 1 et locale par semaine durant la période de lancement du programme	3 mois après la mise en vigueur du programme	Collectivités territoriales Comités Régionaux REDD+ Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limitées à la zone couverte par la connexe internet.	SEP-REDD+
	La durée des activités et sous-projets	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les médias sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliant	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et locale, à la télévision RTI 1 par semaine durant la période de lancement du programme	3 mois après la mise en vigueur du programme	Collectivités territoriales Comités Régionaux REDD+ Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limitées à la zone couverte par la connexe internet.	SEP-REDD+ et structures/organes d'exécution des activités

Stade du programme	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	lieux/dates	Calendrier indicatif	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Préparation des activités et sous-projets	Les risques et effets potentiels du programme sur les communautés locales, et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les médias sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliants	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et à la télévision RTI 1 et locale par semaine durant la période de lancement du programme	3 mois après la mise en vigueur du programme	Collectivités territoriales Comités Régionaux REDD+ Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limitées aux zones couvertes par la connexe internet.	SEP-REDD+ et structures/organes d'exécution des activités (en collaboration avec les bureaux d'études agréés pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales des sous-projets)
	Les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables (éventuellement en cas d'élaboration de PAR)	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les médias sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliants	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et à la télévision RTI 1 et locale par semaine durant la période de lancement du programme	3 mois après la mise en vigueur du programme	Collectivités territoriales Comités Régionaux REDD+ Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limitées aux zones couvertes par la connexe internet.	SEP-REDD+ et structures/organes d'exécution des activités (en collaboration avec les bureaux d'études agréés pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales des sous-projets)

Stade du programme	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	lieux/dates	Calendrier indicatif	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Préparation	Les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions ;	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les médias sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliant	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et à la télévision RTI 1 et locale par semaine durant la période de lancement du programme	3 mois après la mise en vigueur du programme	Collectivités territoriales Comités Régionaux REDD+ Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limitées aux zones couvertes par la connexe internet.	SEP-REDD+ et structures/organes d'exécution des activités
	Le mécanisme de gestion des plaintes	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les médias sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliant	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et locale et à la télévision RTI 1 par semaine durant la période de lancement du programme	1 ^{er} trimestre de l'année de mise en œuvre.	Collectivités territoriales Comités Régionaux REDD+ Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limitées aux zones couvertes par la connexe internet.	SEP-REDD+
Travaux	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du PRE : hygiène, sécurité, violences sexuelles ; travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets,	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les médias sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliant	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio locale par semaine durant la période définie pour la communication	Durant la période d'exécution des travaux	Collectivités territoriales Comités Régionaux REDD+ Secteur privé Communautés locales Société civile	Les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limitées aux zones couvertes par la connexe internet.	SEP-REDD+ et structures/organes d'exécution des activités

Stade du programme	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	lieux/dates	Calendrier indicatif	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Exploitation	Mesure d'entretien et de gestions des réalisations	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les médias sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliants	Un passage à la radio locale par semaine durant la période définie pour la communication Information et sensibilisation dans les différentes communautés	Un mois après la reception provisoire des ouvrages	Institutions bénéficiaires Comités Régionaux REDD+ Secteur privé Communautés locales Société civile	Toutes les institutions bénéficiaires sont informées	SEP-REDD+ et structures/organes d'exécution des activités

5.4 Stratégie proposée pour les consultations

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées (tableau 22-23) :

- les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques et organisations non gouvernementales ;
- les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le programme ;
- les réunions publiques seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

Tableau 20 : Stratégie proposée pour les consultations

Stade du programme	Thème de la consultation	Méthodes utilisées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation des activités et sous-projets	Avis et perception, préoccupations et craintes relatifs aux activités et sous-projets	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Réunions publiques de consultation ; Rencontre collective sous forme de focus group	1 ^{er} trimestre de l'année de mise en œuvre. Région et départements concernés par le programme	Autorités administratives Collectivités Communautés locales Société civile	SEP-REDD+
	Critères d'éligibilité des personnes affectées	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus group	1 ^{er} trimestre de l'année de mise en œuvre. Commune et quartier concernés par le programme	Autorités administratives Collectivités Communautés locales Groupes affectés par le programme Société civile Agence d'exécution	SEP-REDD+ et structures/organes d'exécution des activités (en collaboration avec les bureaux d'études agréés pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales des sous-projets)
	Mécanisme de gestion des plaintes et information de l'agent de liaison communautaire	Entretiens avec les comités installés et autres organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus group	1 ^{er} trimestre de l'année de mise en œuvre. Commune et quartier concernés par le programme	Comités de gestion des plaintes Communautés locales Société civile	SEP-REDD+
Travaux	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du PRE : hygiène, sécurité, violences sexuelles ; travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets,	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus group	Avant le démarrage des travaux et durant toute la phase d'exécution Communes et quartiers	Entreprises Bureaux de contrôle Agence d'exécution Collectivités territoriales Communautés locales Société civile	SEP-REDD+ et structures/organs d'exécution des activités
Exploitation	Mesure d'entretien et de gestions des réalisations	Rencontres collectives sous forme de focus group	Durant toute la phase de fonctionnement des ouvrages	Institutions bénéficiaires Communautés locales Collectivités Société civile	SEP-REDD+ et structures/organes d'exécution des activités

Tableau 21 : Stratégie de divulgation de l'information par phase du programme

N°	Phase et processus	Activité de consultation	Divulgation de l'information	Calendrier indicatif	Responsabilité
A PHASE DE PREPARATION DES ACTIVITES ET SOUS-PROJETS DU PROGRAMME					
A1	Préparation des CIES	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du rapport de CGES et des rapports provisoires des CIES des sous-projets aux services administratifs et population concernés Enquêtes publiques organisés par l'ANDE pour les CIES Ateliers de validation des rapports de CIES des sous-projets 	<p>Correspondance officielle Disponibilité des rapports (CGES, CIES) sur le Site web, du programme et de la Banque mondiale</p> <p>Publication des resumés des raports (CGES, CIES) dans les journaux , brochures et dépliant</p> <p>Affichage des resumés des raports (CGES, CIES) dans les ministères et pefectures concernés</p>	Un mois après la validation du rapport du CIES	SEP-REDD+ et structures/organes d'exécution des activités (en collaboration avec les bureaux d'études)
A2	Préparation des éventuels PAR de sous-projets	<ul style="list-style-type: none"> Information détaillée sur les modalités de compensations et de mise en œuvre du PAR Information détaillée sur les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables Consultation avec les PAPs 	<p>Correspondance officielle Disponibilité des rapports (CPR et PAR) sur le Site web, du programme et de la Banque mondiale</p> <p>Publication des resumés des raports des PAR dans les journaux , brochures et dépliant</p> <p>Affichage des resumés des rapports des PAR dans les ministères et préfctures concernés</p>	Un mois après la validation du rapport du PAR	SEP-REDD+ et structures/organes d'exécution des activités (en collaboration avec les bureaux d'études)
A3	Mise en œuvre du PAR	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des représentants des PAP, y compris leur association et les autorités locales sur les modalités de compensation et de restauration des moyens de subsistance Consultation spécifique avec les groupes vulnérables et avec les femmes 	<p>Disponibilité des rapports de mise en œuvre et d'achèvement sur le Site web, du programme et de la Banque mondiale</p> <p>Rapport de suivi environnemental et social trimestriel</p>	Durant la mise en oeuvre du PAR	Commission interministérielle (comprenant le SEP-REDD+ et les structures/organs d'exécution)
A4	Gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des plaintes conformément au mécanisme de gestion des plaintes du programme 	Rapport de suivi environnemental et social trimestriel	Au cours de la preparation du programme	SEP-REDD+
B PHASE DE MISE EN OEUVRE ACTIVITES ET SOUS-PROJETS DU PROGRAMME					
B1	Mise en oeuvre des activités et sous-projets	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de l'activité d'information du programme durant toute la phase de construction Consultation sous forme d'audit de validation des procédures de sélection 	Rapport de suivi environnemental et social	Durant la période de réalisation des travaux	SEP-REDD+ Structures/organs d'exécution Mission de contrôle

N°	Phase et processus	Activité de consultation	Divulgateion de l'information	Calendrier indicatif	Responsabilité
		de la main d'œuvre et de respect des droits humains sur les chantiers <ul style="list-style-type: none"> • Consultation sur la protection de la population en zone de chantier • Consultation sur la sécurisation des sites de chantiers • Information des riverains et des usagers sur les restrictions de circulation dus aux travaux • Information des riverains sur les restrictions dues aux travaux 			
B2	Gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des plaintes conformément au mécanisme de gestion des plaintes élaboré du programme 	Rapport de suivi environnemental et social	Durant tout le programme	SEP-REDD+ structures/organs d'exécution/ Mission de contrôle
C	PHASE D'EXPLOITATION DU PROGRAMME				
C1	Exploitation des investissements	Maintien de l'accès aux données environnementales et sociales du programme durant toute la phase d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Documents environnementaux et sociaux maintenus disponibles y compris sur le web • Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) 	Au cours de l'ensemble du programme	MINEDD SEP-REDD+
C2	Gestion des plaintes	Gestion des plaintes conformément au mécanisme de gestion des plaintes élaboré du programme	Rapport de suivi environnemental et social	Durant tout le programme	SEP-REDD+ structures/organs d'exécution/ Mission de contrôle

5.5 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Dans chacune des localités concernées par le programme, des organisations non gouvernementales (ONG) existent et sont très actives dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Ces ONG seront mises à contribution pour identifier cette cible et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs requêtes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- rencontres par catégories dans les groupes vulnérables, en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature des handicaps ; etc.)
- fourniture de services de traduction dans une langue comprise et parlée ;
- choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Services de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;
- tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations.

5.6 Calendriers

Le tableau 14 fournit les informations relatives aux calendriers répertoriant les phases du programme, les décisions majeures et les dates butoirs pour la soumission de commentaires (tableau 24).

Tableau 22 : Information relatives aux calendriers et dates butoirs

Phase du programme	Liste des informations et décisions majeures	Dates butoirs pour la soumission de commentaires
Préparation des activités et sous-projets	Les risques et effets potentiels du programme sur les communautés locales et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés ;	Avant le démarrage des travaux
	Les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables ;	Pendant l'élaboration des Plans d'Action de Réinstallation
	Le mécanisme de gestion des plaintes	Au premier semestre de la première année de mise en œuvre et si besoin durant la durée du projet.
Travaux	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du PRE : hygiène, sécurité, violences sexuelles ; travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets,	Avant le début des travaux
Exploitation	Mesure d'entretien et de gestion des réalisations	A la fin de chaque année

5.7 Examen des commentaires

Le spécialiste en environnement et le spécialiste en développement social se chargeront de l'examen régulier des commentaires provenant des parties prenantes au programme.

En plus des dispositions prises au niveau du SEP-REDD+, le Programme va recruter au niveau local des ONG d'intermédiation sociale compétente.

Ces ONG seront chargées de recueillir les commentaires et les avis, de les transmettre au SEP-REDD+ qui les traitera en s'associant des compétences nécessaires et à revenir vers les parties prenantes pour leur rendre compte de la décision finale et de la façon dont les commentaires ont été pris en compte par l'intermédiaire de l'ONG d'intermédiation.

5.8 Phases ultérieures du programme

Le SEP-REDD+ mettra en œuvre un système de Reporting qui permettra la collecte d'informations sur le programme, l'analyse et la divulgation aux personnes intéressées/touchées. Les rapports mensuels sur le PMPP montrera comment les questions environnementaux et sociaux sont abordées et quels sont les défis clés du programme. La mise en œuvre du PMPP sera également contrôlée par des rapports mensuels produits par le SEP-REDD+ (voir modèle, annexe 11). Cela inclura la surveillance et le reporting du Mécanisme de Gestion des Plaintes. SEP-REDD+ établira et partagera avec les parties prenantes un rapport annuel présentant le niveau de mise en œuvre des différents indicateurs. Les rapports ou les informations qui y sont fournies seront accessibles aux communautés des zones du programme (langages et dispositifs de communication avec elles y compris les ONG locales).

Une réunion du comité technique interministériel sera organisée par le SEP-REDD+ qui invitera également un nombre limité et représentatif de parties prenantes pour évaluer les progrès du programme, évaluer les défis et planifier les actions futures.

6 RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

6.1 Ressources

Le SEP-REDD+ mobilisera les ressources financières nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes (Divulgateion du PMPP ; Renforcement des capacités ; Développement du plan et supports de communication ; Mise en œuvre de la communication ; Accessibilité ; Gestion des griefs ; Gestion des feedbacks ; Suivi - évaluation du PMPP ; Staffing dans la mobilisation des parties prenantes), en particulier.

A partir des ressources du programme mises à la disposition et le budget de fonctionnement alloué par l'Etat, le SEP REDD+ en tant que structure de coordination du programme, planifiera les activités (voir annexe 10).

L'Expert en Sauvegarde Environnementale (ESE) et Expert en Sauvegarde Sociale (ESS) du SEP REDD+ sont chargés de la mise en œuvre du PMPP. D'autres spécialistes interviendront au besoin.

Le SEP-REDD+ transmettra les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le programme ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du programme).

6.2 Fonctions de gestion et responsabilités

Le SEP-REDD+ va incorporer les activités de mobilisation des parties prenantes dans le système de gestion du programme, dans le document de programme et dans le manuel de procédures du programme.

L'Expert en Sauvegarde Environnementale (ESE) et Expert en Sauvegarde Sociale (ESS) sont chargés de la mise en œuvre du PMPP et de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes. Pour cela, ils seront appuyés par le Responsable Administratif et Financier, le Spécialiste Passation des Marchés (SPM), le Responsable en communication et le Responsable Suivi-Evaluation (RSE) du SEP REDD+. Le Secrétaire Exécutif Permanent de la REDD+ aura un rôle majeur de coordination et de supervision dans la mise en œuvre du PMPP. A cet effet, le processus sera enregistré, suivi et géré à travers la mise en place d'une base de données des parties prenantes.

Dans les localités, les structures locales et les ONG locales vont aider dans la sensibilisation et même le suivi des activités du programme.

Par ailleurs, ce dispositif sera renforcé par :

- la mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, etc.) qui servira de moyen d'accéder à toutes les informations : articles, passation de marché, annonces, rapports finaux et documents relatifs au Programme. Tandis que les réseaux sociaux permettront de diffuser des informations complémentaires.
- la création d'adresses email et postale et d'un numéro de téléphone, dédiés aux plaintes. Les plaignants pourront déposer dans l'anonymat des plaintes sous un code auprès des comités de gestion des plaintes. ;
- le recrutement d'un assistant au responsable en charge de la communication chargé d'alimenter le système d'enregistrement et de suivi des griefs ;
- le recrutement d'un assistant aux spécialistes (ESE et ESS) chargé de l'engagement des parties prenantes. Il sera chargé d'assister les spécialistes dans l'établissement des bases de données spécifiques sur les parties prenantes, le suivi des activités spécifiques avec les parties prenantes et le rapportage des activités à travers l'administration du SIS.

7 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PRE

7.1 Généralités

Dans le cadre de la Stratégie Nationale REDD+, stratégie de laquelle découle le PRE, un document portant sur le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) a été élaboré et validé. Ce document fournit la substance de gestion des plaintes et conflits qui pourraient survenir pendant la mise en œuvre du programme. Ainsi, il inspire la description de la gestion des plaintes et conflits potentiels de l'ensemble des instruments de sauvegarde environnementale et sociale dont le présent PMPP.

L'objectif visé par le MGP est de gérer les plaintes/litiges liés à la mise en œuvre du PRE, à travers un dispositif et des procédures dédiées. Le dispositif est fondé sur l'existant (parties prenantes coutumières, administratives, socio-économiques locales) et tient compte des liens géographiques, hiérarchiques et des usages. La procédure de gestion des plaintes est basée sur les pratiques existantes et privilégie le traitement à l'amiable. Cependant, les protagonistes ou plaignants ont la liberté de recourir aux instances juridiques ou à tout autre organe tout en privilégiant le recours au mécanisme de gestion des plaintes de la REDD+.

7.2 Dispositif et organes du MGP

Le dispositif du MGP est illustré par la figure ci-dessous



Figure 1 : Dispositif du MGP du mécanisme REDD+ CI

Chaque organe (hormis le CN-REDD+ dont la composition est définie dans le décret portant création de la CN-REDD+) est composé de diverses qualités de membres préétablies (voir tableau 15). Le MGP devant s'adapter aux pratiques locales, la composition finale des organes fera l'objet d'accord avec les acteurs locaux sur la base des qualités de membres préétablies (tableau 25).

Tableau 23 : Composition de base des organes du MGP du mécanisme REDD+ CI

Membres des organes				
Comité villageois (à créer par Décision du Sous-préfet)	Comité traditionnel (à créer par Décision du Sous-préfet)	Comité sous-préfectoral (à créer par Décision du Sous-préfet)	Comité départemental (à créer par Arrêté du Préfet)	Comité régional (à créer par Arrêté du Préfet)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chef du village ▪ Chef de terre ▪ 2 notables ▪ Représentant du Comité Villageois de Gestion du Foncier Rural ▪ Représentant des femmes ▪ 1 Représentant des jeunes ▪ 1 Représentant des communautés allogènes ▪ 1 représentante des communautés allochtones ▪ Membres (couche sociale) nommés par le Sous-préfet sous proposition du Président après consultations avec chaque entité pour désigner leur représentant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chef de Canton (de Tribu ou Roi) - Président ▪ Membres (couche sociale) nommés par le Sous-préfet sous proposition du Président ▪ Membres renouvelés au 2/3 tous les 02 ans sauf le président ▪ Choix opérés par les entités elles-mêmes en interne et soumis au président pour être proposé au sous-préfet. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préfet de département (Président) ▪ Maire ou son représentant (chef-lieu) ▪ Directeurs départementaux des Ministères en Charge de l'Environnement, de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, des Mines, Ressources animales et Halieutiques ▪ 01 représentant de l'assemblée de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels (CNRCT) ▪ Représentants (02) du Comité Départemental de Veille et de Paix et du Comité de Gestion du Foncier ▪ 01 agent de la préfecture ▪ 01 représentant des ONGs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préfet de département (Président) ▪ Directeurs départementaux des Ministères en Charge de l'Environnement, de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, des Mines, Ressources animales et Halieutiques ▪ 01 représentant de l'assemblée de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels (CNRCT) ▪ Représentants (02) du Comité Départemental de Veille et de Paix et du Comité de Gestion du Foncier ▪ 01 agent de la préfecture ▪ 01 représentant des ONGs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préfet de Région (Président) ▪ Président du Conseil Régional ou son représentant ▪ Directeurs régionaux des Ministères en Charge de l'Environnement, de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, des Mines, Ressources animales et Halieutiques ▪ 01 représentant du directoire de la CNRCT ▪ Représentants (02) du Comité Régional de Gestion du Foncier Rural et du Comité Régional de Veille et de Sensibilisation ▪ 01 agent de la préfecture ▪ 01 représentant des ONGs

7.3 Missions de gestion des plaintes

Les missions assignées à chaque organe sont :

- recevoir, enregistrer ou transcrire les plaintes au niveau du village ;
- écouter les parties et recevoir leurs mémorandums en défense ;
- apaiser les parties, initier les discussions et conduire la médiation ;
- mener des vérifications et investigations nécessaires ;
- négocier des solutions à l'amiable à la plainte ;
- veiller à la mise en œuvre des résolutions et la clôture du dossier ;
- élaborer et transmettre des rapports périodiques aux instances supérieures (y compris l'archivage de tout document) ;
- conduire des activités de sensibilisation et de prévention de conflits.

En cas de non résolution d'une plainte par un organe, la plainte est transmise à l'instance supérieure pour traitement.

Quant au CN-REDD+, il a pour mission de :

- appuyer/assurer le traitement à l'amiable des dossiers ;
- donner des orientations et directives pour la mise en œuvre et l'amélioration du MGP ;
- approuver les plans de travail relatifs au MGP ;

- assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du MGP.

Le SEP-REDD+ ne fait pas partir du dispositif, mais joue des rôles indispensables, à savoir :

- assurer la mise en place des organes du MGP et veiller à leur bon fonctionnement (renforcement de capacités, appui à l'inter-coordination, etc.) ;
- centraliser toute la documentation et soumet les bilans au CN-REDD+ ;
- veiller à la mise en œuvre des décisions du CN-REDD+.

7.4 Type de plaintes et litiges probables

Les plaintes ou litiges susceptibles de survenir selon les phases du programme peuvent être caractérisés comme sensible ou non sensible et opposés aux différents acteurs du niveau institutionnel et/ou opérationnel entre eux ou les uns face aux autres (voir annexe 12).

7.5 Mécanisme de résolution des plaintes et litiges potentiels

Le mécanisme de résolution préconisé fait appel à un dispositif qui implique des organes sous la forme pyramidale qui part de l'unité de base constituée par le village à un sommet qui est le niveau national comme indiqué plus haut. En effet, les différents organes en lien hiérarchique où le niveau supérieur constitue l'étape de recours des décisions rendues par l'instance immédiatement inférieure interviennent dans la résolution des plaintes et litiges.

7.5.1 Voies d'accès pour déposer une plainte

Les différentes voies d'accès possibles pour déposer une plainte sont les suivantes :

- plainte en personnes avec un membre du comité du village ;
- courrier formel ;
- boîte de plainte anonyme ;
- appel téléphonique à travers un numéro vert (aussi accessible pour les analphabètes) ;
- envoi d'un sms (short message service) ;
- réseaux sociaux ;
- courrier électronique ;
- contact via site internet de la REDD+ Côte d'Ivoire.

7.5.2 Mode opératoire du MGP

Le mode opératoire de gestion des plaintes suit les étapes chronologiques suivantes :

1. Réception et enregistrement de la plainte ;
2. Accusé de réception/Evaluation de l'admissibilité et assignation de la responsabilité (3 jours maximum) ;
3. Elaboration d'un programme de réponse (15 jours maximum) ;
 - rejet de la plainte (quant la plainte n'a pas de lien direct ou indirect avec les activités du programme) ;
 - évaluation complémentaire ;
 - programme de gestion directe (médiation, conciliation, sensibilisation, mesures de dédommagement, formation) ;
4. Information et recherche d'accord avec le plaignant/protagonistes sur le programme de réponse ;
5. Mise en œuvre et suivi de l'accord de règlement ;
6. En cas d'échec, réexamen et nouvel accord (délais maximum de 2 mois) ;
7. Clôture, si solution acceptée par le plaignant (par écrit ou empreinte d'un pouce) ou renvoi de la plainte à l'instance supérieure (ou une autre instance). si le plaignant n'est pas satisfait ou si le comité saisi n'a pas la compétence pour résoudre la plainte

Il apparaît donc que le mode opératoire du MGP se fait en 7 étapes dont les directives sont ci-dessus devraient une résolution à l'amiable.

Au sein des villages, il y a des comités de règlement communautaire des plaintes. Le plaignant contacte donc directement ce comité de sorte à ce que le règlement soit initié au niveau de la communauté pour être remonté au niveau de la sous-préfecture en cas non satisfaction.

En plus de cette disposition, le SEP-REDD+ prépare une plateforme informatique du Système d'Information sur les Sauvegardes qui permettra aux plaignants de formuler leurs plaintes directement sur le site afin de permettre au SEP-REDD+ de l'orienter pour le traitement de la dite plainte. Les plaintes liées à la violence basée sur le genre (VBG) seront adressées dans une étroite collaboration avec les cinq organes mis en place pour mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG pour la Côte d'Ivoire: (1) Le Comité National de Lutte contre les VBG; (2) Le Comité Central de Supervision; (3) La Cellule de Lutte contre les VBG ; (4) Les Comités Régionaux ; (5) Les plates formes VBG. Le mécanisme de la lutte est inclus dans le document

Cependant, si le désaccord persiste après ces étapes à l'amiable, le plaignant peut avoir recours à la justice.

7.6 Recours à la justice

Le recours à la justice est possible en cas d'échec de la voie amiable. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le programme car pouvant constituer une voie de blocage et de retard dans le déroulement planifié des activités.

7.7 Prévention des plaintes et litiges

Les meilleures recommandations pour la mise en œuvre sans heurts du programme est la prévention des conflits et plaintes. En effet, au niveau préventif, il est nécessaire à partir des conflits potentiels identifiés, de mettre en œuvre les mesures d'atténuation assez précocement dans le cadre de la mise en œuvre des micro-programmes, en utilisant une approche participative qui intègre toutes les catégories sociales potentiellement intéressées. C'est pourquoi, il est particulièrement important de veiller à l'information et au processus de participation de toute la communauté, et plus particulièrement des personnes affectées par le programme.

7.8 Rapportage

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP relatif au PRE seront enregistrées dans un registre de traitement à compter de la date d'émission de la plainte. Cette opération permettra de documenter tout le processus des gestions des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc.

L'assistant en sauvegardes chargé du suivi du MGP centralisera toutes informations et documents relatives aux plaintes et les fera parvenir aux Experts en sauvegardes.

7.9 Archivage

Le PRE mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

7.10 Mécanisme dans la zone du PRE

Dans le cadre du mécanisme REDD+, notamment le Projet d'Investissement Forestier (PIF), le mécanisme de gestion des plaintes a été déployé dans la région de la NAWA (une des cinq régions du programme).

Dans le cadre de ce déploiement, les comités indiqués dans le tableau 16 ci-dessous ont été formellement mis en place et leurs membres ont bénéficiés de formations sur le MGP de la REDD+ et les outils et instruments de gestion alternative des plaintes/litiges.

Le processus du déploiement a nécessité la tenue de missions préparatoires auprès des autorités administratives, coutumières et communautaires ainsi des communautés afin d'échanger et de s'accorder des dispositions pratiques de mise en place et d'opérationnalisation du mécanisme dans la région (localités devant bénéficier de la mise en place d'un comité, qualité effective des membres devant composer les comités, principales dispositions d'opérationnalisation et mesures à prendre pour l'installation formelle des comités : agenda des cérémonies d'installation, rôles et responsabilités d'acteurs clés, etc.). Les comités ont par la suite été installés suivant les décisions arrêtés lors des missions préparatoires (tableau 26).

Tableau 24 : Comités de MGP du mécanisme REDD+ installés dans la région de la NAWA

Comité départemental de Gestion des Plaintes	Comités Sous-Préfectoraux de Gestion des Plaintes	Comités villageois de Gestion des Plaintes
MEAGUI	OUPOYO	SARAKAGUI
		LIAGUI
		GNAMAGUI
		WALEBO
	MEAGUI	TOUADJI 1

Chaque comité est composé en moyenne de 10 membres dont 2 femmes.

Au niveau de la Région (centrale), la mission de gestion des plaintes a été attribuée au Comité Régional REDD+.

Dans le cadre du PRE, recours sera fait à ces comités dans le cadre la gestion des plaintes qui lui sont liés.

8 SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

8.1 Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

Le SEP-REDD+ garantit la participation de parties prenantes aux activités de suivi du programme ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du PRE, les parties prenantes (notamment les populations touchées) participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du programme, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (CGES, CPR, CF, PGP, CGRCP, CIES et PAR).

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- nombre de suggestions et de recommandations reçues par le SEP-REDD+ à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- nombre de publications couvrant le programme dans les médias ;
- nombre de plaintes et de griefs enregistrés ;
- nombre de plaintes résolues.

Le PMPP sera mis à jour annuellement au cours des premières phases de travaux et de construction, et tous les deux ans pendant la phase d'exploitation.

8.2 Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

9 BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP

Le budget pour la mise en œuvre du PMPP est évalué à cinq cent trente trois millions (533 000 000) F CFA sur la durée du programme. Le tableau 17 présente les différentes rubriques dudit budget (tableau 27).

Tableau 25 : Budget du PMPP

Rubrique	Activité	Unité/nombre	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif total (F CFA)
Divulgence du PMPP	Ateliers locaux de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes	4	SEP-REDD+	Dès l'approbation du PMPP	10 000 000
Renforcement des capacités	Formation et renforcement des capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes des comités de gestion des plaintes	5	SEP-REDD+	Dès l'approbation du PMPP	30 000 000
Développement du plan et supports de communication	Mise en œuvre du plan de communication dans les zones du PRE	1	SEP-REDD+	Sur une période de 2 ans	30 000 000
	Conception des supports de communication et de sensibilisation	20 000	SEP-REDD+	Dès l'approbation du PMPP et pour toute la durée du projet	50 000 000
Mise en œuvre de la communication (y compris la communication sur le MGP)	Convention avec l'union des radios de proximité pour la diffusion des messages de sensibilisation	1	SEP-REDD+	Dès l'approbation du PMPP et pour toute la durée du projet	20 000 000
	Sensibilisation des collectivités territoriales concernées y compris le représentant des communautés riveraines	5	SEP-REDD+	Tous les 06 mois	20 000 000
	Achat d'espaces dans les médias (radio, TV, presse écrite) pour la diffusion de l'information sur le projet	1	SEP-REDD+	Dès l'approbation du PMPP et pour toute la durée du projet	20 000 000
	Tenue de séances d'information et de sensibilisation des acteurs et personnes affectées y compris la société civile	10	SEP-REDD+	Pendant toute la durée du programme	25 000 000
	Tenue de sessions de formation des agents de liaison communautaire	5	SEP-REDD+	Avant l'approbation du plan de communication	10 000 000
Accessibilité	Mise place d'une plateforme (site web interactif, pages Facebook, Twitter)	1	SEP-REDD+	Dès l'approbation du PMPP	PM : compris dans le budget du SEP-REDD+
	Création d'un numéro vert, adresses email et postal	1	SEP-REDD+	Dès l'approbation du PMPP	PM : compris dans le budget du SEP-REDD+
Gestion des Plaintes	Mise en place du mécanisme dans les 4 autres régions du PRE (sur les 5 régions couvertes par le PRE, c'est seulement dans une région que des comités de gestion des plaintes ont	4	SEP-REDD+	Dès l'approbation du PMPP	60 000 000

Rubrique	Activité	Unité/nombre	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif total (F CFA)
	été installés. Avant le lancement des activités, les autres comités doivent être installés. Ce sont les comités villageois, les comités sous-préfectoraux et les comités départementaux)				
	Appui au fonctionnement des comités de gestion des plaintes (équiper les comités en fourniture, matériels bureautiques, appui financier pour la prise en charge des frais liés à la tenue de sessions/réunions ou des visites de sites dans le cadre du règlement des plaintes)	5	SEP-REDD+	Tous les ans	20 000 000
	Formation et renforcement des capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes des comités de gestion des plaintes	4			30 000 000
Suivi évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP	60	SEP-REDD+	Tous les 03 mois	PM : sous la responsabilité dédiée au sein de l'UCP
	Mise à jour du PMPP	4	SEP-REDD+	Tous les ans	2 000 000
Staff	Recrutement d'un assistant au responsable en charge de la communication chargé d'alimenter le système d'enregistrement et de suivi des griefs ;	1	SEP-REDD+	Dès l'approbation du PMPP	72 000 000 ⁴
	Prise en charge du chargé de la mobilisation des parties prenantes.	5	SEP-REDD+	Dès l'approbation du PMPP	14 400 000 ⁵
	Prise en charge de l'assistant au spécialiste chargé du système d'information sur les sauvegardes et MGP	5	SEP-REDD+	Dès l'approbation du PMPP	72 000 000
	TOTAL				470 400 000

⁴ La rémunération des membres du staff est sur la durée du programme en raison de 1. 500 000 (salaire mensuel) x 12 mois x4 ans

⁵ La prime du chargé de mobilisation est sur la durée du programme en raison de 300 000 car fonctionnaire (prime mensuelle) x 12 mois x4 ans

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de plaintes

FICHE DE PLAINTE

Date : _____

Quartier de

Village de

Commune de

Département de

Dossier N°

PLAINTE

Nom et prénom (s)/code du plaignant :

Adresse :

Quartier :

Nature du préjudice objet de la plainte :

Description de la plainte :

A, le.....

Signature du plaignant

Observations de l'autorité locale chargée de la médiation :
.....

A, le.....

(Signature de l'autorité locale)

RÉPONSE DU PLAIGNANT :

.....

A, le.....

Signature du plaignant

RESOLUTION :

.....

A, le.....

(Signature du responsable traitant du grief)

Annexe 3 : Modèle Journal de consultation

RAPPORT DE CONSULTATION

Date de la consultation :		
Lieu de la consultation :		
Objet de la consultation :		
Parties prenantes consultées	Organisation	Nom et fonction
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
	6.	
	7.	
Points de discussion		
Recommandations		
Photos de la consultation		

Annexe 4 : Modèle de tableau relative à la décision finale à la plainte

Date de la résolution :	
Pièces justificatives (Compte rendu, Contrat, accord, Procès-Verbal, etc.) :	
Signature du président du comité de gestion des plaintes ou de son Représentant :	
Signature du plaignant :	

Annexe 5 : Modèle de tableau de Registre des plaintes

CODE PLAINTÉ	DATE DE DEPOT DE LA PLAINTÉ	NOM ET PRENOMS, CONTACT DU PLAIGNANT / ANONYME	PROJET, NOM ET PRENOMS, CONTACTS DU MIS EN CAUSE	OBJET / MOTIF ET DESCRIPT ION	RECEVABILITÉ Oui / Non Si non Justificatifs	SOLUTION CONSENSUEL LE	DATE ET SIGNATURE DU PLAIGNANT ATTESTANT L'ACCEPTATION DE LA SOLUTION	DATE DE CLOTURE O RENVOI A U INSTANCE SUPERIEUR

Annexe 6 : Modèle de tableau de Suivi du traitement de la plainte

N° de plainte	Transmission au service concerné (Oui/non, indiquant le service et la personne Contact)	Date de traitement Prévue	Accusé de réception de la plainte au réclamant (oui/non)	Plainte résolue (oui / non) et date	Retour d'information au plaignant sur le traitement de la plainte (oui/non) et date

Annexe 7 : Formulaire de Feedback

Contact de l'UCP	Date de consultation	Lieu de la consultation
Nom et statut de la partie prenante	Adresse :	Email
	Tel :	
Problèmes/sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avons-nous oublié quelque chose qui a été soulevé durant la consultation ?		
Y a-t-il une information importante qui a été négligée ?		
Y a-t-il une autre prenante importante que nous devrions consulter ?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les programmes ?		
Quelles sont vos appréhensions sur les programmes ?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? Par quel canal ?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations ?		

Annexe 8 : matrice du Plan d'engagement des parties prenantes

Phase	Etales/activités	Description	Activités d'engagement	Acteurs impliqués	Dates clés
Préparation/Instruction					
Mise en œuvre/ Travaux					
Mise en service (exploitation)					
Suivi (durabilité, pérennité)					

NB : cette matrice est un outil qui sera utilisée pour l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre du PMPP

Annexe 9 : Liste de présence des personnes rencontrées des consultations dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegardes du PRE

CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROGRAMME DE REDUCTION DES EMISSIONS (PRE) AUTOUR DU PARC NATIONAL DE TAÏ

ENTRETIENS AVEC LES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET COUTUMIERES

LISTE DE PRESENCE

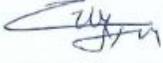
Date : 09/10/2019.

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
01	Yacouba DOUMBIA	Préfet de Région	Guiglo	Tel: 07 32 97 01 Cel: 06 69 49 06 Email: ydoun604@gmail.com	
02	ATHOULOU ASSATTOI TARC	SG2	Guiglo	Tel: 07 72 14 76 Cel: Email: prefectureregiondyakofr	
03	RAPHAEL FIACRE SOSTHENE ADOH	DIR Environnement et Développement Durable	Guiglo	Tel: 08 49 01 00 Cel: 02 02 94 90 Email: sosthemadoh1@gmail.com	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
04	Sei Marius	SG1	Préfecture Guiglo	Tel: Cel: 57 57 03 16 Email:	
05	Kouadio N'Zué N.	chef de division	Préfecture Guiglo	Tel: Cel: 07 26 17 66 Email:	
06	GNANOU GLAZA DOLLINIQUE	Chargé de la surveillance EPN Banié DPPG	Guiglo	Tel: 07 39 65 67 Cel: Email: gnanougnanou@gmail.com	
07	LOBA D. ALEXANDRE	CHIEF DE SCE SODEFOR	Guiglo	Tel: Cel: 03 58 94 02 E-Mail: lobadkomip@gmail.com	
08	SALDO GO ABOU	MINEP DR: GUIGLO	Guiglo aboussane@yahoofr	Tel: Cel: 07 67 77 88 E-Mail: aboussane@yahoofr	
09	BRAHIMA OUARTARA	MINADER DR GUIGLO	GUIGLO	Tel: Cel: 07 24 63 94 E-Mail: brahimaguy@yahoo.fr	
10	Blo Armande esse Akrébé	Directeur du Dev. Humain du Conseil Régional	Guiglo	Tel: Cel: 07 31 07 46 E-Mail: blo2708@yahoo.fr	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
11	LEURY Philippe Auguste	Etudiant Spécialité Ministère de la femme de l'enfant et de la famille	Guiglo	Tel: 59231110 Cel: Email:	
12	KOUANE Kouassi Marcel	Chf de cabinet	Préfecture Guiglo	Tel: Cel: 99304435 Email: attoukounnral@gmail.com	
13	KONE Digue	Directeur Départemental des Mines et de la Géologie	Région du Cavally	Tel: Cel: 07066874 Email: diguek.d@gmail.com	
14	NDRIN Servais Kouassi	DR Culture et Francophonie	Cavally Guiglo	Tel: 07060628 Cel: 01556849 E-Mail: ndrinservais@gmail.com	
15	Mme ASSAMDI Jacqueline	DR Assainissement salubrité	Région Cavally Guiglo	Tel: 40697245 Cel: E-Mail: leomedborfrater@gmail.com	
16	Soltou Jean Robinson	Journaliste Radio Régionale	Guiglo	Tel: Cel: 69207993 E-Mail: Robinsondeanschouss@gmail.com	
17	GAZOU Kouame Marcel	SG du chef des ARAs de CAVALLY	Guiglo	Tel: Cel: 08382808 E-Mail:	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
18	GLENABLE JEAN dit TAHOU	Chf de Guiglo-village	Guiglo	Tel: Cel: 04-03-574-87 Email:	
19	BAH RENE	S.G. CV Guiglo	Guiglo	Tel: Cel: 02-56-56-89 Email:	
20	MAMADOU DIABY	IMAM CENTRAL	GUIGLO	Tel: Cel: 08694845 Email:	
21	Dehiao Pierre	député de Région Président des Chefs Religieux	Guiglo	Tel: Cel: 07877549 E-Mail:	
22	KOFFI Koman Emanuel	Journaliste	Guiglo	Tel: Cel: 09776531 E-Mail: emmanuelkoffi@gmail.com	
23	DAN Gueu Valentin	Journaliste	Guiglo	Tel: Cel: 40738653 E-Mail: valentindan@gmail.com	
24	ADJOUMANI KOFFI KAN	STATISTICIEN SOCIÉTÉ NEPAN	ZAGNE	Tel: 07-60-5645 Cel: 43-83-30-83 E-Mail: adjoumani.koffi.kan@nepan.org	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
25	GUY MOUHTON	1 ^{er} Adjt en chef	GUIGLO	Tel : Cel : 0782 3733 Email :	
26	BRAHITA BAFOUT EZECKIEC ANIEL	Ingénieur THANRY	Doukone	Tel : 09 90 86 00 Cel : Email :	
27	KOUASSI KOUALOU SIMON	CONSULTANT	GUIGLO	Tel : Cel : 58858708 Email : k.kouassi@yahoofr	
28	DOFFOU PULCHERIE	CONSULTANTE	GUIGLO	Tel : Cel : 07827992 E-Mail : gomimi50@yahoo.com	
29	KOUAME K. ANOS	CONSULTANT	GUIGLO	Tel : Cel : 58 6056 88 E-Mail : kouamiekanos@yahoo.com	
30	MEVANLY OUATTARA	CONSULTANT	GUIGLO	Tel : Cel : 49213441 E-Mail : merv.ouatt777@gmail.com	
31	Mr DAKIA PATRICK	CONSULTANT		Tel : Cel : 47 4924 64 E-Mail :	

**CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE
SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROGRAMME DE REDUCTION
DES EMISSIONS (PRE) AUTOUR DU PARC NATIONAL DE TAÏ**

ENTRETIENS AVEC LES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET COUTUMIERES

LISTE DE PRESENCE

Date : 10/10/2013

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
	OUATTARA MORY	Sous-Prefet	ZAGNÉ	Tel: 0948 19 05 Cel: 06 66 99 10 Email: ouattara_mory@yahoo.com	
	KOUARA KOUAKOU SIMON	ENSEIGNANT- CHERCHEUR (CONSULTANT)		Tel: " Cel: 58858708 Email: k.kouara@yahooh	
	DOFFOU PULCHERIE	CONSULTANTE		Tel: 0 Cel: 078279 92 Email: jomioni5@yahoo.fr	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
	Dr MEVINLY OUATTARA	CONSULTANT	ZAGNÉ	Tel: " Cel: 49219041 Email: "	
	KOUAME AMOS	CONSULTANT	" "	Tel: " Cel: 58 605688 Email: "	
	Dr BAKIA PATRICK	CONSULTANT	" "	Tel: " Cel: 47 49 24 61 Email: "	
				Tel: " Cel: " E-Mail: "	

LISTE DE PRESENCE

Région Administrative : ~~Guin~~ CAVALLY

Département : TAÏ

Sous-préfecture : Zaigué

Date : 10/10/2013

Proche de l'Aire protégée de :

N°	Nom et Prénoms	Genre M/F	Structure ou Village	Fonction	Contact	Emargement
01	TANI Gaspard	M	chef de village traditionnelle (chef du village)	Planteur	57989628	
02	PANH Tché' Patrice	M	SG chef du village	Planteur	47025200	
03	Tiéissé' Apollinaire	M	Notable chef du village	Planteur	58646447	
04	KOUASSI Kouakou GREGOIRE	M	DIETCITY ENSEIGNANT - CHEF DE VILLAGE	CONSULTANT	58258708	
05	DOFFOU PULCHERIE	F	CONSULTANTE DIETCITY	CONSULTANTE	07827992	
06	KOUAME Kouadio AMOS	M	DIETCITY	CONSULTANT	03502625	
07	MEIANLY OUATTARA	M	ENSEIGNANT CHERCHEUR	CONSULTANT	49219041	

N°	Nom et Prénoms	Genre M/F	Structure ou Village	Fonction	Contact	Emargement
	DR DAKIA PATRICK	M	// //	chef de mission Environnementaliste	4749461	

➤ Liste de présence des parties prenantes de Duekoué

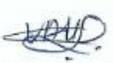
CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROGRAMME DE REDUCTION DES EMISSIONS (PRE) AUTOUR DU PARC NATIONAL DE TAÏ

ENTRETIENS AVEC LES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET COUTUMIERES

LISTE DE PRESENCE

Date : 11 / 10 / 2019

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
1	SORY SANGARE	Préfet de région de Guéman	DUKOUÉ	Tel : Cel: 07 96 47 14 Email: sorysangare@yahoo.fr	
2	Théophile DJEDJE GOGOUA	sous-préfet de Duekoué	Duekoué	Tel: 33 70 30 40 Cel: 08 34 38 74 Email: theophiledjedje@gmail.com	
3	YAO BROU LAMBERTU	2 ^e Adjoint au maire	Duekoué	Tel: Cel: 47 55 87 13 Email: yobrou1976@gmail.com	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
04	Ilouh Koffi Nabejé	Chef de Cabinet du Préfet	Duekoué	Tel: 33 70 20 38 Cel: 57 20 49 97 Email: elistis30@yahoo.fr	
05	VAH MODRI VICTOIRE	Chef de Division Préfecture	Duekoué	Tel: 07 10 47 24 Cel: 44 62 62 93 Email: vahmodrivictoire@gmail.com	
06	GREGI TEFERIE	Agent OPR	Duekoué	Tel: Cel: 59 54 30 77 Email: gregitrefier@gmail.com	
07	GOUN Ziamé Honou	DR Santé	Duekoué	Tel: Cel: 07 50 27 40 E-Mail: gzhonou@gmail.com	
08	Dr MEVANY OUATTARA	CONSULTANT	//	Tel: Cel: 49 21 90 41 E-Mail:	
09	KOUAME AMOS	CONSULTANT	// //	Tel: Cel: 58 60 56 88 E-Mail:	
10	Dr BAKIA PATRICK	CONSULTANT	// //	Tel: Cel: 47 49 24 61 E-Mail:	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
	Konate Kilapi	Commerçant	Buekoué	Tel : Cel : 04-76-89-99 Email :	
	Gomda Hermann	Commerçant	Buekoué	Tel : Cel : 08 57-69-04 Email :	
	Lampo Maxime	ONG	Duekoué	Tel : Cel : 55 98 08 97 Email :	
	GUEI Jean-Jacques	MINE DD	Duekoué	Tél : Cel : 77-16-93-92 E-Mail :	
	KOUASSI Louis CESAR Benie	Ministère Culture et Francophonie	Buekoué	Tél : Cel : 09 68 33 35 E-Mail : LouisCESARkouassi@gmail.com	
	TOURE AMANI JUSTICE			Tél : 45 02 42 72 Cel : 02 38 13 38 E-Mail : toumajus@yahoo.fr	
	DIDMANDE Moussa	DR MINADER	Duekoué	Tél : Cel : 57 28 76 16 E-Mail : didmande@gmail.com	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
	SOKOU El Guys	Chef de Zone ARIADER	Duekoué	Tel : 57 19 11 61 Cel : 07 05 04 14 Email : anoderduekoue@yahoo.fr	
	SEU LAZARE	PASTEUR	DUEKOUÉ	Tel : Cel : 08 10 21 36 / 74 74 27 14 Email : lazareseu2017@gmail.com	
	MINATA Ouedraogo	porte de la coalition des Femmes leaders du Guémors	Duekoué	Tel : Cel : 07 60 32 37 / 45 45 39 15 Email : femmesleadersdkg@gmail.com	
	N'GUESSAN KOUADIO RAPHAEL	Directeur Départemental de la Santé	Duekoué	Tél : 02 85 14 23 Cel : 08 55 93 42 E-Mail : dr.nguessan@guemors.gov.gn	
	SEMON Pascaline	DR Culture et Francophonie	DUEKOUÉ	Tél : 59 59 02 15 Cel : 33 70 21 94 E-Mail : semonpascaline@gmail.com	
	CAMARA KARIBIATOU KATIENE	Agent à l'USF buekoué (SODEFOR)	buekoué	Tél : 33 70 21 96 Cel : 57 38 93 76 E-Mail : camarakaribiatou@gmail.com	
	DIOMANDE ADAMA	Coordinateur DNG ESPORTS	Duekoué	Tél : Cel : 57 86 50 79 E-Mail : diomandam@gmail.com	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
	ZODE MATHERIN	Conseil régional de Guémos	Doukoure	Tel : Cel : 57 21 93 66 Email : mathurin.bode@gmail.com	
	Mouhon Théophile	ptt jeunesse	Doukoure	Tel : Cel : 09 99 10 50 Email : mouhon19@gmail.com	
	Gouati Si Jue Constant	Président du collectif des chefs de communautés	Doukoure	Tel : Cel : 07 86 11 39 Email : gouati.constant@gmail.com	
	PIERRE SEREL	CHEF de TRIBU CNRCITCI-	Doukoure	Tél : 07 50 74 60 Cel : 05 40 01 52 E-Mail : serelmaurice@yahoo.fr	
	Zaomon Ombé Juru	chef de village	Doukoure	Tél : 46 29 91 05 Cel : 47 98 48 06 E-Mail :	
	Komé Telime			Tél : 05 82 02 63 Cel : E-Mail :	
				Tél : Cel : E-Mail :	

LISTE DE PRESENCE

Région Administrative : Guémos

Département : Doukoure

Sous-préfecture : BACOUSS

Date : 11/10/2019

Proche de l'Aire protégée de : Mont péhu

N°	Nom et Prénoms	Genre M/F	Structure ou Village	Fonction	Contact	Emargement
01	Die Gerard	M	Pion BAGOFFO	Président des jeunes SP	49 09 44 82	
02	TATTO Paul	M	BAGOFFO	Planteur	09 03 09 85	
03	Lehi Denis	M	BAGOFFO	Conseiller	07 10 91 07	
04	Ijehi Pierre	M	y	notable rendant.	55 60 89 23	
05	Gbomo K. Sebra	M	y	SG du chef du village	75 67 62 56	
06	YORO MANDELA	M	y	Planteur	69 30 33 85	
07	BANA A. BAUDELAINE		y	NOTABLE	03-10-75-09 49-31-04-16	

N°	Nom et Prénoms	Genre M/F	Structure ou Village	Fonction	Contact	Emargement
08	NJENI K. Bertrand	M	Boghocoo	Notaire	76-95-92-02	Juf
	Dr DAKIA PATRICK	F	. // //	CONSULTANT	477 492461	Dalia
	DOFFOU PULCHERIE	F	//	CONSULTANTE	07827992	Stav
	Dr MEVANLY STATHICA	M	//	CONSULTANT	49219041	Maxi

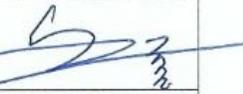
➤ Liste de présence des parties prenantes de Soubré

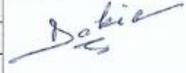
**CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE
SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROGRAMME DE REDUCTION
DES EMISSIONS (PRE) AUTOUR DU PARC NATIONAL DE TAÏ**

ENTRETIENS AVEC LES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET COUTUMIERES

LISTE DE PRESENCE

Date : 14/10/2013

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
01	KONE Remamba	Préfet	Soubré	Tel : Cel: 446 41 59 38 Email: Prefecture.moua@gmail.com	
02	ATRI Kouakou Jacques	Préfet	Réaqui	Tel : Cel: 47 14 44 02 Email: prefecture.mougouze@yahoo.fr	
03	TIEGBE Boumvertine	SGI	Soubré	Tel : Cel: 08 98 81 56 Email :	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
04	OKOU Tchoumy Paulin	SGI	Soubré	Tel : Cel: 08 90 95 14 Email :	
05	TRAORE Tchoumkanan	sous-préfet	Soubré	Tel : Cel: 58 81 38 73 Email :	
06	TRAORE Lamina	Maire	Soubré	Tel : Cel: 08 31 14 07 Email :	
07	KONAN Kouadio Alexe	chef de cabinet du préfet	Soubré	Tel : Cel: 58 32 68 63 E-Mail : alexispdsg@gmail.com	
08	DOFFOU PULCHERIE	CONSULTANTE	//	Tel : Cel: 07 82 79 92 E-Mail : jomimi@yahoo.fr	
09	Dr DAKIA PATRICK	CONSULTANT	//	Tel : Cel: 47 49 24 62 E-Mail :	
10	Dr MEVANLY OUATTARA	CONSULTANT	//	Tel : Cel: 49 21 90 41 E-Mail :	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
01	N'DRI ROGER	DR Santé	Soubre	Tel : Cel : 49 20 86 36 Email : ndrri_roger@yahoo.fr	
02	ASSUE N. Lucie	DR Culture à Frésolephérie	Soubre	Tel : Cel : 07 28 92 20 Email : assue.n.assue@gmail.com	
03	A LEPRA ALEXIS	Technicien	CNRA Soubre	Tel : Cel : Email :	
04	Sery Marcelin	service METEO	CNRA	Tel : Cel : 42 72 20 01 E-Mail :	
05	COMOE BERNABE	CHEF DE ZONE ANADER	Soubre	Tel : Cel : 02 50 74 39 / 58 90 50 01 E-Mail : comoebernabed@yahoo.fr	
06	DOSSO HAMED	IMAM	Soubre	Tel : Cel : 05 03 48 09 E-Mail : dossohamed@gmail.com	
07	BAMISA YKOUSSA	REPRÉSENTANT LES VENDEURS DE BOIS	Soubre	Tel : 45 73 60 86 Cel : BAMISA@gmail.com E-Mail :	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
08	Coulibaly INCA	Représentant Chef sénoufo	Soubre	Tel : 07 56 47 84 Cel : 43 61 34 33 Email :	
09	GNARE GHOSSOU BOUCAM	chef de Bédouan	Soubre	Tel : Cel : 79 24 77 43 Email :	
10	YAO BAKPA Augustin	Tanbou-	Soubre	Tel : 07 43 85 58 Cel : Email :	
11	KOUA DE KOFFI JEROME	Directeur Régional Environnement	Soubre	Tel : 34 72 30 73 Cel : 08 60 07 48 E-Mail : jkoffi.koua@orange.com	
12	Duhé Bi Yves Parfait	Directeur Départe- mental Minis et Géologie - Soubre	Soubre	Tel : Cel : 88 39 00 72 E-Mail : duhebi24@gmail.com	
13	Kouamou N'GOMIAN Souis	Directeur Exécutif ONG SEBEMIE	Soubre	Tel : 07 32 16 35 Cel : E-Mail : ong.sebemie@gmail.com	
	Guesté Jean Paul	ONG RECONA	Soubre	Tel : Cel : 59 81 46 62 E-Mail :	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
15	Sepi GEORGES Eli Donald	Pdt Jeunesse Communale	Soubre	Tel: Cel: 48 33 88 40 Email:	
16	Mme Eoulibaly E Hantou	S-6 Wobin-WONGNON	Soubre	Tel: Cel: 07-18-23-43 Email:	
17	KAKO Nathieu	TG Soubre	Soubre	Tel: 05 71 22 50 Cel: Email:	#
18	YBOUÉ Kouand Pierre	Chef de Division Préfecture Soubre	Soubre	Tél: 06234009/40164038 Cel: E-Mail: boulibouyebou@pmail.com	
19	Fallé Emma	Assistant de chef de Division Préfecture Soubre		Tél: Cel: 88-88-58-17 E-Mail:	
20	GNAMÉ KANGA celsin	Directeur Regional	Soubre	Tél: Cel: 07725906 E-Mail: dmsoubr@pmail.com	
21	YAPI B. Marie-Angèle	Chef de Division Mairie Soubre	Soubre	Tél: Cel: 07688658 E-Mail: yapibmarieang@pmail.com	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
22	AKE Emmanuel F.	OIPP/DZSO Chef Secteur Soubre	Soubre	Tel: 58327444 Cel: 02296231 Email: francalin.ake@ajp.ci	
23	YEO Noubou René	OIPP/DZSO Chef Secteur Bjapastji	Bjapastji	Tel: 09526726 Cel: Email: rme.yeo@oip.ci	
24	Mathurin Dissia	chef eradication del Bakoué	Soubre	Tel: Cel: 49-70-77-71 Email:	
25	Docteur ZONI KOUAKÉ PATRICE	DD SANTE	Soubre	Tél: 47756547 Cel: 02021854 E-Mail: zoni@pmail.com	
26	KOUAME AMOS	CONSULTANT	" "	Tél: Cel: 58605688 E-Mail:	
				Tél: Cel: E-Mail:	
				Tél: Cel: E-Mail:	

LISTE DE PRESENCE

Région Administrative : *NANIA*

Département : *Méagui*

Sous-préfecture : *Oupoyo*

Date : *15/10/2019*

Proche de l'Aire protégée de : *Parc National de Thi*

N°	Nom et Prénoms	Genre M/F	Structure ou Village	Fonction	Contact	Emargement
01	KONAN ETHIENNE-CHRISTOPHE	M	SARAKAGUI	PLANTEUR président des jeunes	07-33-63.10	<i>[Signature]</i>
02	KOUADWO KONAN	M	"	"	09.53.05.68	<i>[Signature]</i>
03	KOUASSI KONAN SIMON	M	"	Notable	48.02.64.94	<i>[Signature]</i>
05	KOUAME KOFFI BENOIT	M	"	Sous-chef	48.39.23.35	<i>[Signature]</i>
06	KOFFI KONAN EMMANUEL	M	"	représentant du chef	09.30.17.68	<i>[Signature]</i>
07	KOUAKOU KONAN	M	"	Notable	67.51.98.62	<i>[Signature]</i>
08	KOFFI KOUAKOU FELIX	M	"	Notable	67.51.98.75	<i>[Signature]</i>

N°	Nom et Prénoms	Genre M/F	Structure ou Village	Fonction	Contact	Emargement
09	KOFFI AGA Cynthia	F	SARAKAGUI	Commerçante	48-37-5648	
10	KOUADJON GUESSAN	M	"	PLANTEUR		
11	M ^{me} SARA KA ANANI	F	SARA KA GUI	Planteur présidente des femmes	47479903	
12	KOUASSI N'EUENON Etienne	M	"	Planteur Notable	447147.05	
	Dr. DAKIA PATRICK	D	"	chef de Mission Environnementale	47492461	
	DOFFOU PULCHERIE	F	"	CONSULTANTE	07 827992	
	Dr. MEVANLY OVATARA	M	"	CONSULTANT	49219041	

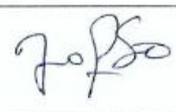
➤ Liste de présence des parties prenantes de San Pedro

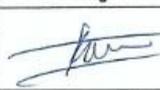
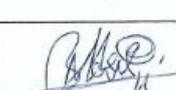
CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROGRAMME DE REDUCTION DES EMISSIONS (PRE) AUTOUR DU PARC NATIONAL DE TAÏ

ENTRETIENS AVEC LES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET COUTUMIERES

LISTE DE PRESENCE

Date : 16/10/2019

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
01	ETIEN ETIENNE	Secrétaire Général de Préfecture	San Pedro	Tel : Cel : 01-05-06-06 Email : etien. b @ yahoo. com	
02	Zogbo Djeliayi Lucien	Secrétaire Général Préfecture	San Pedro	Tel : 34 72 00 03 Cel : 07 92 64 86 Email : prefecture.sanpedro@... .com	
03	SANOGO wee KONE	Secrétaire Général Préfecture	San Pedro	Tel : Cel : 03457303 Email : howanagahoa@...	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
4	BEBE WACOUHIN Joseph	Représentant DR Agriculture	San Pedro	Tel : 61 21 07 96 Cel : Email :	
5	DR DAKIA PATICK	CONSULTANT	" "	Tel : Cel : 47 49 24 64 Email :	
6	DOFFOU PULCHERIE	CONSULTANTE	" "	Tel : Cel : 07 82 79 92 Email :	
7	DR MEVANY OUATTARA	Consultant	" "	Tel : Cel : 49 21 90 41 E - Mail :	
8	KOUANE AMOS	CONSULTANT	" "	Tel : Cel : 58 60 56 88 E - Mail :	
				Tel : Cel : E - Mail :	
				Tel : Cel : E - Mail :	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
9	AKANDE YVES Antoinette ANOUCK	chef de Mission	Préfecture de San Pedro	Tel : Cel: 47057145 Email :	
10	ESSE KOUAME BIENVENU	DIR	BIZ KINER ET GEOLOGIE GROKLE, NAWA, SAN PEDRO	Tel : Cel: 07607986 Email: esseadoug@gmail.com	
11	GNATHO DE GNATHO DE IMMEL VERNER	CHEF SERVICE REGIONAL RD. (ANADER)	JAN - PEDRO (DR ANADER)	Tel: 43286812 Cel: Email: rd.drso.anader@gmail.com	
12	N'DIAYE PALA MOUSSA	Délégué Régional du Conseil National des Jeunes de la Région	San Pedro	Tél: 58.67.28.84 Cel: 04.79.57.15 E-Mail: Eric.saint.martin.45@gmail.com	
13	NOGBOU J-B	président conseil pastoral	San-pedro	Tél: 05704866 Cel: 07399037 E-Mail :	
14	Guede. A. Georges	A/SOTC Sodefor	Sodefor San-pedro	Tél: 016473-78 Cel: 016473-78 E-Mail: awigeorgesguede@gmail.com	
15	Gouanon Blaise	DTMG	San Pedro Mairie	Tél: 0782570 Cel: E-Mail: blaisegouanonbch@yahoo.fr	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
16	COL. TISSE TOKPA Bernard	DR Environnement	San Pedro	Tel: 34710473 Cel: 05094898/57799569 Email: tokpatisse@gmail.com	
17	Kouame KOUAKOU	AR Culture et Francophonie	San Pedro	Tel: Cel: 07925520 Email: K.moukamarik40@gmail.com	
18	SATTIN Alber Davino	DR Plan et Dpt.	San Pedro	Tel: 34712538 Cel: 07095400 Email: sakinallanovini@sanpedro	
19	TRIE BI BOUTI Paul	chef central	San Pedro	Tél: 07827386 Cel: 03162623 E-Mail: neant	
20	TIAMOKO ALBERT	chef central DAN	San Pedro	Tél: Cel: 05867802 E-Mail: neant	
21	DODO LORON.	chef central Bété	San Pedro	Tél: Cel: 05888452 E-Mail: neant	
22	Diamassamba Yaya	Exploitant de Bois	San Pedro.	Tél: 05-25-95-72 Cel: 07-83-60-34 E-Mail: diarassoyaya0263@gmail.com	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
23	Ouedraogo Adama	Exploitant de Bois	San - Pedro	Tel : Cel : 07 77 34 08 Email : adadadama572@gmail.com	
24	KORNI SAUFON	Negocien de Bois	San - Pedro	Tel : Cel : 09 - 82 - 55 - 30 Email : KORNIBois@gmail.com	
25	Bli Bi Djo Emmanuel	Secrétaire Général	San - Pedro ONG Elyse / Redd	Tel : Cel : 07 70 92 27 Email : jocapne@gmail.com	
26	Louamé christine	secrétaire Générale	San Pedro GFACS	Tel : Cel : 07 - 66 56 92 E - Mail :	
27	COMBO MARIUS	Représentant IMAM DIABY	SAN. PEDRO	Tel : Cel : 06 - 67 - 00 - 40 E - Mail :	
28	PETI Nathalie	Chef de Division	Préfecture San Pedro	Tel : Cel : 07 26 27 69 E - Mail :	
29	OUYA Klatum Charles	Chf de Division	Préfecture de San Pedro	Tel : Cel : 49 11 89 69 E - Mail :	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Localité	Contacts	Emargement
30	BAMBA N'GOLO	chf du cabinet du Préfet	San Pedro	Tel : Cel : 08 - 86 - 32 - 41 Email : ngolofat@gmail.com	
				Tel : Cel : Email :	
				Tel :	

Annexe 10 : Budget du PRE

Utilisation des fonds	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
	year 1	year 2	year 3	year 4	year 5	year 6	year 7	year 8	year 9	year 10	
Coûts liés à la gestion administrative du PRE	551 000	598 000	523 000	517 000	685 000	649 500	629 500	600 000	580 000	580 000	5 913 000
AS1. Agroforesterie et intensification agricole	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	13 000 000
AS2. Agroforêt	530 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	400 000	400 000	300 000	300 000	4 930 000
ES1. Plantation de bois énergie	400 000	340 000	240 000	400 000	350 000	350 000	350 000	350 000	250 000	250 000	3 280 000
ES2. Agroforesterie communautaire vivrière - bois énergie	200 000	200 000	340 000	200 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	2 740 000
ES3. Alternative au bois énergie - résidus agricoles et bois d'oeuvre	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	2 000 000
FS1. Petites plantations de bois d'oeuvre et préservation	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	100 000	100 000	100 000	100 000	1 600 000
FS2. Reboisement et restauration des forêts classées	300 000	300 000	300 000	400 000	400 000	400 000	450 000	450 000	450 000	450 000	3 900 000
FS3. Renforcement de la protection des aires protégées	70 000	320 000	70 000	70 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 930 000
MS1. Réhabiliter les sites d'orpaillage + activités génératrices de revenus	300 000	300 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	1 000 000

Utilisation des fonds	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
	year 1	year 2	year 3	year 4	year 5	year 6	year 7	year 8	year 9	year 10	
IDH - ISLA	1 130 000										1 130 000
Mondelez- Programme Cacao-Life	1 500 000										1 500 000
CEM	74 000										74 000
EU	82 000	82 000	82 000	82 000							328 000
EU – 11 ^{ème} FED	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000					3 000 000
PIF	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000							19 200 000
PIF- Fonds pour les communautés locales	900 000	900 000	900 000	900 000							3 600 000
<i>Revenus de la vente des réductions d'émissions contractées - (avance en 2023)</i>				37 762 750		42 500 000					80 262 750
Revenus totaux (avant taxe)	16 056 811	7 622 000	7 609 250	44 634 750	40 400 750	77 166 750	71 011 750	65 106 750	59 476 750	54 646 750	443 732 311
Revenu net avant taxe (=revenus totaux – coûts totaux)	10 142 811	1 598 000	2 420 250	39 310 750	34 166 750	71 011 750	65 106 750	59 476 750	54 646 750	49 811 750	387 692 311

Annexe 11 : Canevas indicatif de rapportage mensuel, trimestriel et annuel des mesures de sauvegardes environnementales et sociales

1. Introduction

Bref rappel du contexte et de la justification du projet spécifiquement les aspects liés aux sauvegardes environnementales et sociales.

2. Présentation des sous-projets objets de sauvegardes environnementale et sociales

Préciser l'objectif du sous-projet, le nom et les coordonnées de la localité, budget, nombres des bénéficiaires, superficie, etc.

3. Etat d'exécution des activités de sauvegardes

3.1 Evaluations Environnementales sociales

- Préciser le nombre, les types (EESS, EIES, etc.) et le niveau d'avancement (TDR élaborés, consultants recrutés, démarrage rapport d'EIE, etc.) des évaluations environnementales relatives à chaque sous-projet

3.2 Suivi de la mise en œuvre des PGES approuvés

- Préciser les aspects passés en revues dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des PGES des sous-projets (les campagnes d'information, d'éducation et de sensibilisation, les mesures d'atténuation relatives à la réduction de l'érosion côtière, la sauvegarde de la biodiversité, la gestion des déchets, des inondations et des pollutions, les mesures d'accompagnement sociales, les actions de suivi, etc.)
- Présenter un tableau récapitulatif du suivi de la mise en œuvre des PGES dans lequel il faut :
 - Lister les différentes mesures de SES ayant été objet de suivi au niveau des PGES des sous-projets
 - Colorer la cellule en vert pour les mesures complètement mises en œuvre, en jaune pour les mesures en cours d'exécution, en rouge pour les mesures non exécutées et en bleu pour les mesures qui ne s'appliquent pas à tels ou tel sous-projets (Non Appliqué)

Sous-projets	Sous-projet 1	Sous-projet 2	Sous-projet 3	Sous-projet n
Mesures de SES suivies				

3.3 Suivi de la mise en œuvre des Plans d'Actions et de réinstallations (PAR)

Présenter les sous-projets objets de PAR avec la synthèse des actions réalisées.

3.4 Suivi des mesures d'accompagnement social et genre

3.5 Suivi de la mise en œuvre du Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)

3.6 Suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion de la main d'oeuvre (PGMO)

Faire un récapitulatif des mesures d'accompagnements sociales mises en œuvres au niveau des sous-projets

Sous-projets	Mesures d'accompagnements sociales et genre prévues	Mesures de mis en oeuvre du PEPP réalisées	Mesures de mis en oeuvre du PGMO réalisées	Difficultés	Observations/recommandations
---------------------	--	---	---	--------------------	-------------------------------------

4 Gestion des plaintes

Faire le point sur la gestion des plaintes

4. Leçons apprises, difficultés rencontrées, approches de solutions et recommandations

5. Planification

Perspectives pour la période suivante

6 Conclusion

7. Annexe

7.1. Synthèse sur le niveau de la mise en œuvre des activités de sauvegardes environnementales et sociales (SES) prévues au PTBA

Code PTBA	Activités planifiées au PTBA et nécessitant la SES	Activités de SES (EES, EIE, PGES, PEPP, PGMO, etc.) correspondant	Niveau de mise en œuvre (TDR élaborés, consultants recrutés, etc.)	Observations, difficultés	Expression de besoins d'appui pour la suite

7.2. Niveau de mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) approuvés

Sous-projets	Niveau de mise en œuvre du PGES (%) et justification	Indicateurs clés	Forces	Faiblesses	Commentaires /observations	Expressions de besoins d'appui
1.						
2.						
3.						
4.						
n						

7.3 Etat de mise en œuvre des mesures d'accompagnement social et genre

Sous-projets	Mesures d'accompagnements sociales prévues	Mesures d'accompagnements sociales réalisées	Difficultés	Observations/ recommandations
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
n				

7. 5 Autres éléments jugés importants à inclure

Annexe 12 : Typologie des plaintes potentielles pendant les phases de mise en œuvre et de paiement des Programmes et Projets du mécanisme REDD+

Plaintes pendant la phase de mise en œuvre du projet

Type de plaintes	Plaintes sensibles	Plaintes non sensibles	Parties prenantes / protagonistes
Désaccord sur le choix d'un site ou d'une parcelle pour la mise en œuvre du projet,	X		entre populations locales
	X		Populations contre organe opérationnel de REDD+ (SEP-REDD+)
Désaccord sur les limites des parcelles	X		entre populations locales
Désaccord sur la délimitation des territoires villageois ;	X		Entre deux ou plusieurs villages
Désaccord sur l'évaluation d'une parcelle ou d'un produit forestier	X		Populations contre REDD+
Désaccord sur la propriété d'une parcelle ou sur le partage d'une ressource naturelle	X		entre des héritiers
	X		Entre des membres d'une même famille
Désaccord sur les mesures de réinstallation ou de reconversion des communautés	X		Populations locales et c REDD+
Incident provoqué par une faible implication des populations locales dans la préparation du projet		x	Populations locales et REDD+
Désaccord sur le choix des personnes ou des organes dirigeants	X		Entre populations locales
Désaccord sur les types d'activités à réaliser ou à financer	X	x	Entre populations et REDD+
	X	x	Entre populations locales
	X	x	Entre populations et REDD+
Conflits d'intérêt		X	entre les acteurs de mise en œuvre du processus (REDD+, SODEFOR, OIPR, Ministères techniques)
		X	Entre REDD+ et opérateurs économiques locaux (exploitants forestiers, organisations professionnelle, exploitants miniers, Orpailleurs)
	X		Entre éleveurs et agriculteurs
	X		Entre agriculteurs et exploitants forestiers

Type de plaintes	Plaintes sensibles	Plaintes non sensibles	Parties prenantes / protagonistes
incidents liés à la destruction de récoltes, produits forestiers ou de toute autres ressources naturelles	X		Entre particuliers
Désaccord sur la revendication de la propriété de parcelles, de produits forestiers ou de toute autre ressource naturelle,	X		au sein d'une famille,
	X		Entre deux familles
	X		Entre populations autochtones et allogènes
	X		Entre particuliers
Litige lié au non-respect des engagements contractuels par les parties prenantes		x	Entre populations et REDD+
		x	Entre communautés villageoises, organisations professionnelles et REDD+
Désaccord sur l'interprétation des clauses contractuelles	X		entre populations locales et REDD+
Incidents liés à la destruction de récoltes, produits forestiers ou de toute autres ressources naturelles	X		éleveurs contre agriculteurs,
	X		Entre particuliers
Contestation de la propriété d'un site de mise en œuvre du projet	X		Entre communautés locales
	X		Entre particuliers
retard dans la mise en place des fonds pour les activités,		x	Entre populations et REDD+
Désaccord dû au sentiment d'avoir été lésé dans la mise en œuvre d'un projet	X		Entre populations et REDD+
Incidents liés à l'ingérence des leaders politiques et cadres locaux dans la gestion des projets	X		Entre les cadres et populations locales
Incidents liés à la gouvernance des fonds de REDD+ ;	X		Entre les bénéficiaires et REDD+
Détournement des produits forestiers ou des ressources des projets	X		Entre les bénéficiaires
déficit de communication		x	Entre REDD+ et les autres parties prenantes

Plaintes pendant la phase de paiement

Type de plaintes	Plaintes sensibles	Plaintes non sensibles	Parties prenantes / protagonistes
non maîtrise des procédures de décaissement des fonds		X	Entre populations locales et REDD+
retards dans la mise à disposition des fonds et le paiement des bénéficiaires		X	Entre populations locales et REDD+
Non-respect des clauses contractuelles, notamment ses aspects financiers	X		Entre populations locales et REDD+
Désaccord sur l'interprétation des clauses contractuelles,	X		Entre populations locales et REDD+
Désaccord sur le partage des bénéfices issus de la gestion des forêts y compris des bénéfices issus de l'exploitation forestière	X		Entre populations locales
	X		Entre populations locales et REDD+
Détournement des fonds du projet ou des produits forestiers,	X		Entre populations locales et REDD+
Désaccords liés à la gestion des acquis du projet	X		Entre populations locales et REDD+
	X		Entre populations locales
désaccord sur la comptabilisation des résultats	X		Entre populations locales et REDD+

Plaintes post-projet

Type de plaintes	Plaintes sensibles	Plaintes non sensibles	Parties prenantes / protagonistes
Mise en cause des acquis du projet		x	Entre les bénéficiaires et REDD+

Annexe 13 : Liste des villages riverains

FORÊT CLASSEE	REGION	SOUS-PREFECTURE	VILLAGES	HOMMES	FEMMES		
HAUTE DODO	SAN PEDRO	DOGBO	BOUA	2392	1664		
		TABOU	DAPO IBOKE	797	702		
			DEOULINKE	575	513		
			DOGBO	5170	3464		
			GIROUTOU	2 037	1 803		
			GLIKE	1 228	1 049		
			GNATO	7 058	5 745		
			GNEPASSO	7057	5159		
			GRABO	5066	3914		
			HEKE 19	573	268		
			HEKE VILLAGE	2024	1488		
			IRATEKE	240	179		
			MAHINO	1 364	1 314		
			MICHELKRO	699	515		
			NEGBAKI	3 236	2903		
			NEKA CITE				
			NEKA VILLAGE	980	881		
			NIPLOU	675	374		
		RAPIDES GRAH	SAN PEDRO		PETIT GRABO	6 617	5 768
					PETIT GUIGLO	899	663
	POUTOU			1 563	1 422		
	SIAHE			894	724		
	TRAHE			4639	3404		
	YOUKOU			820	701		
	ADJAMENE			5 827	4 694		
	AFRICA			1057	839		
	BABA			4457	3879		
	BLAHOU			4349	3380		
	CAMPEMENT BERNARD			1927	1636		
	CHARBONNIER			1 768	1 086		
	DAGADJI			11282	10051		
	DJAPADJI			16707	13898		
	DOBA			7386	6131		
	FAHE			1790	1437		
	GAGNY			6630	5644		
	GBAPOTOU	1284	990				
	GLIGBEUADJI	13403	11576				
	KOREADJI	1 773	1 636				
	GNAMANDJI	1 446	1 319				

			GOH	4809	4592
			GRELEON	1732	1446
			KREMOUE	856	731
			NERO-BROUSSE	1 345	1 187
			PETIT NANDO	495	471
			PONT-NERO	1539	1210
			TABOKE	1498	1367
			WALEBO	5 679	5 017
			WATE	10960	9809
Duékoué		Duékoué	Dahoua	1 969	1 888
			Bahé-B	7 190	6 091
			Pinhou	1 248	1 261
			Niambly	2 000	1 664
			Tahably-glodé	2 905	2 373
		Guézon	Tobly-Bangolo	5 809	4 743
			Nanandi	4 003	3 328
			Guézon	8 288	7 185
			Pona-ouinlo	1 192	979
			Tien-Oula	1 488	1 357
			Dibobly	4 273	3 653
CAVALLY		TAI	Daobly	1956	1827
			Ponan	2471	2072
			Gnahably	869	745
			Zaipobly	1126	938
		ZAGNE	Kéibly	3162	2743
			DJIDOUBAYE	2740	2352
			Goulédji Béoué	1593	1346
			Zagné	27120	21743
			Akékro		
			Oussoukro		
			Lokossuékro		
			4 Maisons		
			COCODY		
			Petit Bocanda		
			CHC		
			Dazahoin		
GOIN-DEBE		GUIGLO	Kridi	1408	1244
			Ponan	1083	929
			Ditroya Béoué	1122	978
			Petit Guiglo	915	741

		Nounoubaye	415	335
		Troya 1	3853	3101
		Troya 2	2054	1301
		Paris Léona	1225	1140
		Zro	1853	1346
		Mona	1260	1145
		Domobli	2795	2333
		Zouan	5547	4384
		Béoua	2349	2158
	KAADE	Kaadé	3934	2919
		Guinkin	3320	2644
		Zébli	1086	909
		Duédi-Guézon	2981	2271
		Guézon	611	533
	ZEAGLO	Zéaglo	7844	4 401
		Ziglo	408	237
		Béoué	6061	1 137
		Bédi-Gouazon	9252	7620
	DIBOKE	Diboké	2856	1749
		Oulaitahibli	637	401
		Zidébli	312	213
Bolo-Est et Bolo Ouest		Lohin	1874	1590
		Sago	3836	3705
		Manabué	152	157
		Guédikpo	441	332
		Tiazalé	1820	1414
		Tehdou	736	540
		Badjéboué	518	470
		Zegréboué	1573	1529
		Inproko	1453	1351
		Niégrouboué	755	719
		Gobroko	2325	2269
		Gnagro 1	3593	3353
		Gnagro2	4180	3817
		Niabali	1829	1494
		Korolopozo	2427	2312
		Dakpadou	5904	5533
		Bayo	1644	1513
	Niapidou	7725	6420	
	Bakadou	1903	1788	

		Baléko	2743	2228
		Dassieko	2386	2267
		Zuzuoko	2294	2136
		Bolo v1	3079	2361
		Bolo v2	495	334
		Godjiboué	2675	2432
Dassioko Sud et Dassioko Nord		Kosso	2794	2519
		Zuzuéko	2234	2136
		Dassieko	2386	2267
		Dagbego 1	603	422
		Dagbego 2	1068	974
		Madinatche	901	852
		Sapa-manois	598	547
		Kpata-abidou	2005	1723
Port- Gauthier		Bohico	108	97
		Fresco	4676	3857
		Zegban1	3436	2965
		Zegban2	2324	1923
		Zakareko	2337	1923
		Dokpodon	6128	5228
		Ebounou	1523	1310
		Krokrom	2303	1871
Dakpadou		Niapidou	7725	6420
		Kokolopozo	2427	2313
		Sago	3836	3705
		Guedikpo	441	332
		Medon	9368	7207
		Dakpadou	5904	5533
		Yao appelakro	373	329
Goin-Débé		Ziglo	408	237
		Zéaglo	8440	4401
		Béoué	1606	1137
		Pohan	442	160
		Douandrou	499	930
		Gueya	2011	1528
		Diboké	2856	749
		Oulai tahibly	637	401
		Ziéibly	312	213
		Bedy-goazon	5185	4440
		Bouédy-guézon	2981	2271
		Zébly	1086	909
		Glopaondy	1119	1038
		Domobly	2795	2333
	Noma	1286	1145	

		Nedrou	490	3264
		Zouan	5547	4384
		Ditouda-béoué	1122	997
		Kridy	1408	1244
		Nounonbaye	415	335
		Paris-léona	1225	1140
		Petit Guiglo	915	741
		Ponan	1083	929
		Troya1	3853	3101
		Zro	1853	1346
		Béoua	2349	2158
		Guézon	611	533
		Guinkin	3320	2644
		Kadé	3934	2919
		Nouldé	1855	1575
		Troya2	2054	1301
		Zagué	27120	21743
Flansobli		Flansobli	1870	1347
		Siambli	2092	1644
Sémien		Bibita	888	836
		Semien	5852	4765
Kouin		Douédy	926	781
		Koua	1063	827
		Tiébli	1046	856
		Guézon	1274	1030
		Kontrou	685	696
		Zrouata 1	519	430
		Zrouata 2	750	658
Monogaga		Doulayeko	1010	947
		Konouko	4097	3788
		Monggaga	279	232
		Moussadougou	8432	7912
		Pont-briné	1792	1657
		Podio	765	788
		Kpoté	3770	3267
		Mapri	652	582
Mont Tia		Popoko	1221	1161
		Douagué	5031	4243
		Taobli	4153	3522
		Ouyabli	3843	3078
		Gbébli	825	642
		Tiébli	1190	945
		Tobli	502	479
	Takouabli	4402	3436	

		Kasséabli	646	530
		Pyébli 1	2175	1747
		Pyébli 2	1437	1054
		Béibli	339	361
		Nyoudrou	1750	1609
		Pambly	3947	3078
Niouniourou 2		Kpadagnoa	2 083	1 542
		Attoungbrekro	NP	NP
		Adebem	2 738	2 417
		L'eau versée	NP	NP
		Bloc	NP	NP
		Baleko	2 743	2 228
		Guehandou	1 432	1 321
		Zourayo	1 484	1 329
		Dabouyo	8 953	8 062
	Okromoudou		Yakassé	84
		Gbagbam	7 142	6 512
		Djogoro	NP	NP
		Goménéberie	NP	NP
		Wawapeko	NP	NP
		Dahiri	NP	NP
		Okromodou Village	6 834	6 220
		Niambezaria	NP	NP
		Lobogrou 1	NP	NP
		Lobogrou 2	NP	NP
		Baloukro	NP	NP
		Pénédou	NP	NP
		Godiboué	NP	NP
		Adebem	2 738	2 417
		Pépezo	1246	1183
		Gnago1	3 593	3 353
		Gnago2	4 180	3 817
		Zégréboué 1	1 573	1 529
		Zégréboué 2		
		Zégban	3 436	2 965
		Fresco	4 676	3 857
		Louloudou		
		Bolorouko	1 627	1 420
	Mahamankro	NP	NP	
	Gobroko	2 327	2 269	
Davo		Bodognao	1 195	1 158
		Zérédikro	NP	NP
		Diarrakro	NP	NP

		Fètèkro	415	358
		Gnonkorbrognoa	4 725	4 031
		Gbokosso		
		Béyokouassikro		
		Cocotayékro	212	84
Mont Kourabahi		Obrouahio		
		Kossou	2 794	2 519
		Affoubenou	NP	NP
Niégré		Bandamakro	NP	NP
		N'dakouassikro	NP	NP
		Dobré	NP	NP
		4 Carrefour	NP	NP
		Oussoukro	NP	NP
		Dibikonankro	NP	NP
		Zabré	NP	NP
		Djézoukro	NP	NP
		Alikro	1 141	1 045
		Lucienkro	NP	NP
		Chantier	NP	NP
		Bernarkro	NP	NP
		Djakouakoukro	NP	NP
		Zouékro	NP	NP
		Kaborékro	NP	NP
		Ouattarabougou	NP	NP
		Mamienou	NP	NP
		Djoroplo	NP	NP
		Keïtadougou	NP	NP
		Inahiri	2 395	1 848
		Gréguibré	2 041	1 644
		Kouadiokro		
		Garoubéré	2 904	2 275
		Sérieukro		
		Zahibré	3 412	2 611
		Sambouli	NP	NP
		Kpehiri	NP	NP
		Medon	2 028	1 440
		Kokolopozo	2 427	2 312
		Beyo	1 089	983
		Djakouakoukro		
		Oouttaradougou		
		Djuékro		
	Dapkadou	5 904	5 533	
Tyonlé		NP	NP	NP

Cavally- Mont Sante			NP	NP	NP
Krozalié			NP	NP	NP

NP : Données non parvenues